

CONCOURS 2016

Rapport du jury sur les concours des conservateurs du patrimoine

État
Ville de Paris
Collectivités territoriales

Sommaire

Composition du jury	4
Rapport général du jury	7
Epreuves écrites	9
Epreuves orales	54
Données statistiques	80

Composition du jury

PRÉSIDENTE DU JURY

Catherine CHEVILLOT
conservatrice générale du patrimoine

VICE-PRÉSIDENT DU JURY

Edouard BOUYÉ
conservateur général du patrimoine

MEMBRES DU JURY

Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
conseillère municipale de Saint-Maur-des-Fossés

Céline CHANAS
conservatrice territoriale en chef du patrimoine

Paulette CHONÉ
professeure émérite des universités

Sabrina DALIBARD
conservatrice territoriale du patrimoine

Didier DELHOUME
conservateur en chef du patrimoine

Laurence ENGEL
conseillère maître à la Cour des comptes
présidente de la Bibliothèque nationale de France

Pierre-Antoine GÉRARD
conservateur territorial en chef du patrimoine

Adrien GOETZ
maître de conférences

Laurent JÉGOU
maître de conférences

Stephan KUTNIAK
directeur général adjoint des services du
Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Hélène MAGGIORI
adjointe au maire de Fontainebleau

Vincent MICHEL
professeur des universités

Cécile ULLMANN
conservatrice générale du patrimoine

CORRECTEURS ET EXAMINATEURS SPÉCIALISÉS

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Europe des périodes paléolithique et
mésolithique

Boris VALENTIN
professeur des universités

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de la France de la période néolithique et des
âges des métaux

Vincent ARD
chargé de recherche au CNRS

Archéologie historique de la France de l'époque
gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle

Sophie QUEVILLON
conservatrice du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle
après J.-C.

Mathilde RÉGEARD
conservatrice territoriale du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen
Âge européen et de Byzance du Ve siècle au
XVe siècle

Anne EMBS
conservatrice du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe
de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle

Stéphane LOIRE
conservateur en chef du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations dans le
monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à
nos jours

Marie ROBERT
conservatrice du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Égypte antique

Caroline DORION-PEYRONNET
conservatrice territoriale du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
du Proche-Orient antique

François BRIDEY
conservateur territorial du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
du monde islamique des origines à nos jours

Gwenaëlle FELLINGER
conservatrice du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Inde et du monde indianisé des origines à
nos jours

Pierre BAPTISTE
conservateur général du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des
origines à nos jours

Jean-Sébastien CLUZEL
maître de conférences

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Afrique des origines à nos jours

Laurella RINÇON
conservatrice du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Océanie des origines à nos jours

Julia FERLONI-GRANDVAL
conservatrice du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
des Amériques amérindiennes des origines à
nos jours

Pascal FARACCI
conservateur territorial du patrimoine

Histoire des techniques et patrimoine industriel

Marie-Laure GRIFFATON
conservatrice territoriale en chef du patrimoine

Documents d'archives du Moyen Âge à nos
jours

Stéphane CAPOT
conservateur en chef du patrimoine

Histoire des institutions françaises

Emmanuelle GIRY
conservatrice du patrimoine

CORRECTEURS ET EXAMINATEURS SPÉCIALISÉS (LANGUES)

ALLEMAND

Patrice HALOCHE
professeur agrégé

Marie-Christine MASSON
professeure agrégée

ANGLAIS

Emmanuel ALVAREZ ZUBILLAGA
professeur agrégé

Catherine AMANDOLESE
maître de conférences

Laure KLEIN
professeure agrégée

Maxime SHELEDY
professeur agrégé

Alexiane SUTTON
professeure agrégée

Matthieu VAUDIN
professeur agrégé

ARABE

Marie LORENZIN
professeure agrégée

Ali MOUHOUB
professeur agrégé
inspecteur d'académie

CHINOIS

Yanru LI
professeur agrégé

Michel LIU
professeur agrégé

ESPAGNOL

Odile DA SILVA
professeure certifiée

Arnaud GAYCHET
professeur certifié

GREC ANCIEN

Véronique CIREFICE
professeure de chaire supérieure

Frédéric NAU
professeur agrégé

HÉBREU ANCIEN

Gabrielle ATLAN
maître de conférences

Joseph TEDGHI
professeur des universités

ITALIEN

Davide LUGLIO
professeur des universités

Giuliana PIAS
maître de conférences

JAPONAIS

Fusako HALLÉ
professeure certifiée

Yumiko ISHIKAWA
directrice pédagogique de l'Institut de langue
japonaise de Shinjuku

LATIN

Mathilde SIMON
maître de conférences

Sophie VAN DER MEEREN-FERRERI
maître de conférences

RUSSE

Christine CAILLON-NEKRITCH
professeure de chaire supérieure

Odile MELNIK-ARDIN
professeure de chaire supérieure

Rapport général du jury

A la demande de l'Institut national du patrimoine (Inp) et du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le rapport du jury des concours 2016 de recrutement des conservateurs du patrimoine de l'Etat et de la Ville de Paris et des conservateurs territoriaux du patrimoine est établi sous la responsabilité de la présidente du jury. Il a pour objectif de mettre en exergue les grandes tendances et les leçons à tirer de cette session et sa lecture attentive doit permettre aux futurs candidats de se préparer dans les meilleures conditions.

Les concours externes et internes ont été ouverts par arrêté du 11 février 2016 pour le recrutement dans le corps des conservateurs du patrimoine de l'Etat ou de la Ville de Paris et par arrêté du 12 février 2016 pour le recrutement dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine. Ces concours ont été organisés par l'Inp, de façon conjointe, pour le compte de l'Etat et de la Ville de Paris d'une part, et du CNFPT d'autre part.

Les épreuves écrites se sont déroulées à l'espace Eurosites – Les Docks de Paris, à La Plaine Saint-Denis, les 23, 24 et 25 août 2016, ainsi que dans trois centres ultramarins (Basse-Terre, Saint-Denis de la Réunion, Punaauia/Polynésie française. L'épreuve d'analyse et de commentaire de documents spécifique à la spécialité Archives (concours externes) a quant à elle été organisée à l'Inp le 26 août 2016.

Sur les 580 candidats inscrits aux concours, 352 candidats se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites, soit près de 61% des inscrits, ce qui montre que l'intérêt porté pour le métier de conservateur du patrimoine ne se dément pas. Le taux de féminisation des présents est stable : 75,5% (72% en 2015, 72,5% en 2014).

Le taux d'absentéisme des inscrits, reste stable : 39% (37% en 2015, 40% en 2014). Au total, le nombre de candidats présents s'établit à 307 pour les concours externes et à 45 pour les concours internes.

Au total, 79 candidats ont été déclarés admissibles par le jury (60 externes pour 24 postes et 19 internes pour 7 postes), soit 2,5 fois le nombre de postes ouverts. Le taux de féminisation global des admissibles est de 78% (60% en 2015, 70% en 2014).

Les 237 épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux de l'Inp entre le 26 octobre et le 30 novembre 2016. Suite au désistement d'un candidat admissible aux concours externes, le jury et les collègues d'examineurs spécialisés ont auditionné 78 candidats.

Certaines épreuves orales ont vu des candidats obtenir d'excellentes notes, couronnant une véritable motivation pour le métier de conservateur du patrimoine mais aussi une préparation sérieuse aux épreuves. Le jury rappelle que chaque point compte et que chaque épreuve écrite et orale, même affectée d'un coefficient 1, nécessite d'être préparée, au risque d'encourir une note pénalisante, voire éliminatoire pour les concours des conservateurs territoriaux du patrimoine.

Dans sa délibération d'admission du 5 décembre 2016, le jury a proclamé l'admission de candidats pour toutes les spécialités ouvertes. Le jury s'est félicité du niveau remarquable des candidats admis.

Au total, 19 des 30 lauréats ne candidataient que dans une seule spécialité, soit près de 63,33% des lauréats : 13 externes sur 21 et 6 internes sur 9. Le taux de féminisation des lauréats est de 80% (63% en 2015, 64% en 2014).

La promotion Mérimée est entrée en formation d'application le 2 janvier 2017.

Le jury rappelle enfin qu'un concours est un acte de recrutement de candidats évalués intrinsèquement et les uns par rapport aux autres en vue de l'accès à un nombre limité de postes offerts au titre d'une session. L'évaluation de la qualité des prestations des candidats à un concours relève de l'appréciation souveraine du jury.

Le concours se réussit aussi bien à l'écrit qu'à l'oral et le rapport du jury proposé à la lecture des candidats et des préparateurs constitue leur premier outil de travail.

Epreuves écrites

Première épreuve écrite des concours externes

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La première épreuve d'admissibilité consiste en une dissertation générale portant, au choix du candidat, soit sur l'histoire européenne, soit sur l'histoire de l'art européen, soit sur l'archéologie préhistorique et historique européenne, soit sur l'ethnologie, soit sur l'histoire des institutions et de l'administration françaises, soit sur les sciences de la nature et de la matière (durée : cinq heures ; coefficient 3).

Toutefois, les candidats qui concourent dans la spécialité Archives et les candidats qui concourent dans deux spécialités, dont la spécialité Archives, choisissent soit le sujet portant sur l'histoire européenne, soit le sujet portant sur l'histoire de l'art européen, soit le sujet portant sur l'histoire des institutions et de l'administration françaises.

Le choix du sujet s'exerce au moment de l'épreuve. »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

L'énoncé de chacun des six sujets de dissertation repose sur un ou plusieurs mots, une ou plusieurs phrases, une citation ou une question.

Aucun document n'est fourni.

- Objectifs de l'épreuve et capacités mises en œuvre par le candidat

Cette épreuve suppose à la fois de solides connaissances scientifiques ainsi qu'une maîtrise de la rhétorique de la dissertation.

L'épreuve a pour but d'évaluer les capacités d'analyse, de maîtrise des concepts et des problématiques de la discipline et d'organisation des données et arguments selon un plan construit, pertinent et progressif. Les termes du sujet doivent être compris, analysés et conduire le candidat à organiser une composition claire, cohérente et structurée dans laquelle le jury prête une attention particulière à la fermeté de l'introduction et de la conclusion. La prise en compte des différentes périodes chronologiques, l'analyse, la précision et l'opportunité des exemples, bibliographiques notamment, sont attendues par le jury.

Le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- comprendre le sujet, délimiter ses contours et le contextualiser ;
- définir une problématique ;
- organiser ses idées ;
- construire, structurer et argumenter une démonstration étayée sur des connaissances scientifiques solides et des exemples diversifiés et pertinents ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- traiter le sujet ;
- maîtriser les règles de la dissertation ;
- maîtriser l'expression écrite et présenter des qualités rédactionnelles ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- maîtriser le temps imparti.

Sujets

- 1) Sujet d'histoire européenne
Intégrer et exclure dans les sociétés européennes, de l'Antiquité au milieu du XXe siècle.
- 2) Sujet d'histoire de l'art européen
Maîtres et élèves.
- 3) Sujet d'histoire des institutions et de l'administration françaises
Réformer l'État du Moyen Âge à nos jours.
- 4) Sujet d'archéologie préhistorique et historique européenne
L'archéologie du monde rural.
- 5) Sujet d'ethnologie
L'homme et l'animal.
- 6) Sujet de sciences de la nature et de la matière
Les sols : enjeux d'une ressource naturelle.

Répartition des notes

315 copies

Note maximale : 18

Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 8,89 (hors copies blanches)

Médiane : 8,5

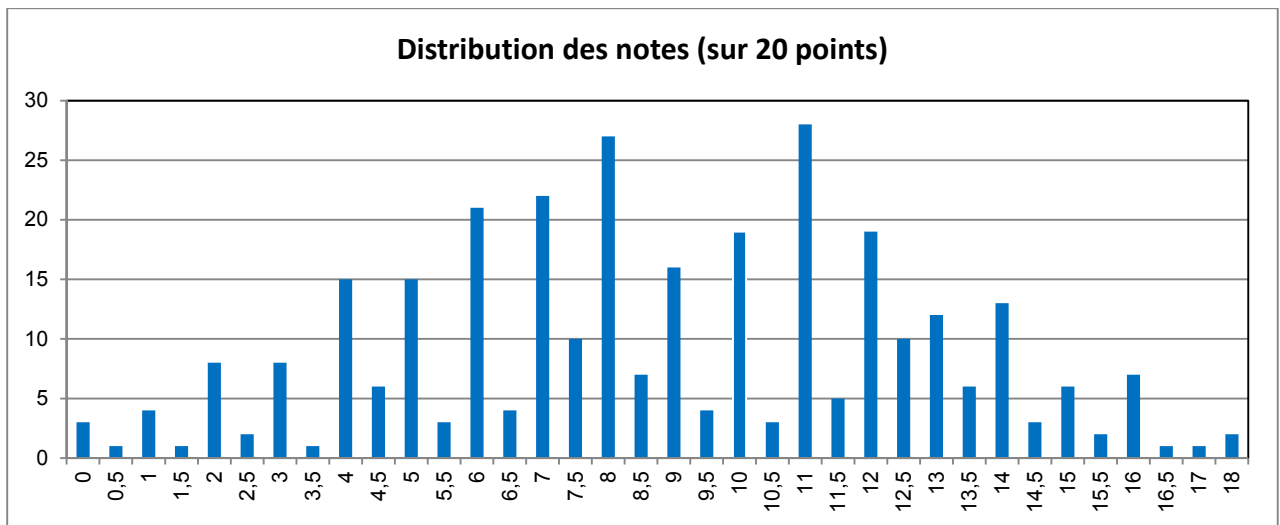
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 49

Comprises entre 5 et moins de 10 : 129

Comprises entre 10 et 14 : 115

Supérieures à 14 : 22



Proposition de traitement de sujets, à titre d'exemple :

HISTOIRE EUROPÉENNE

Sujet : Intégrer et exclure dans les sociétés européennes, de l'Antiquité au milieu du XXe siècle.

Le sujet proposé, « Intégrer et exclure dans les sociétés européennes de l'Antiquité au milieu du XXe siècle », donnait à analyser deux notions antinomiques, mais qui participent du même mouvement puisqu'ils invitaient à interroger la *place* des individus dans les sociétés dans lesquelles ils vécurent, et les *processus* que les sociétés européennes ont mis en place pour incorporer et assimiler ceux qu'elle considérait comme des égaux ou, au contraire, pour stigmatiser et rejeter ceux qu'elle réprouvait. L'une des difficultés résidait dans le fait que les deux termes sont saturés de sens. Pour cette raison, de nombreuses *notions* devaient être mobilisées pour traiter le sujet : acculturation, assimilation ; bannissement, ostracisme, stigmatisation, discrimination, marginalisation, ségrégation ; citoyen, étranger, réfugié, apatride, paria...

Ainsi que l'a montré Claude Lévi-Strauss, l'exclusion constitue un mécanisme observable dans toutes les sociétés. L'intérêt historique ne réside pas dans la justification de ces mesures, mais plutôt dans l'analyse de la manière dont s'est construit ce mouvement d'intégration et d'exclusion. Ainsi, il ne s'agissait pas de traiter les persécutions dont firent l'objet certaines populations (chrétiens, hérétiques, juifs, lépreux, esclaves des colonies...) qui ne relèvent pas de l'exclusion. Il convenait de se concentrer sur les *mesures* prises pour dénier à certains groupes le même statut politique, social, religieux que le reste de la population. L'échelle privilégiée n'était donc pas celle de l'individu, mais celle du groupe, de la communauté, qui se construit et s'affirme dans l'intégration, mais aussi parfois dans l'exclusion. Un autre écueil à éviter était celui qui consistait à traiter « intégrés et exclus » ou simplement « les exclus » en tant que groupe unique. Il convenait de se concentrer sur un *processus*, sur les mécanismes d'intégration et d'exclusion, par le biais des institutions, des rituels, des pratiques. L'intégration ou l'exclusion ont pu, au cours de l'histoire, être individuelles (ostracisme, exil, excommunication) ou collectives (hérétiques, juifs, étrangers), être politiques, juridiques, économiques, culturelles, religieuses, ethniques ; l'exclusion a pu être juridique, territoriale, symbolique. De même, la prise en compte du *statut* des individus (esclaves, métèques, étrangers, barbares, citoyens) était essentielle pour aborder leur position dans la société, sans oublier le sort réservé aux femmes dans les sociétés européennes, trop souvent oublié par les candidats. Ainsi, ce qui fait qu'un groupe est intégré ou exclu, c'est l'arsenal juridique et judiciaire qui est élaboré à son usage, qui fait qu'il est jugé comme l'ensemble des populations ou comme un groupe allogène.

Le sujet concernait l'espace européen. Les correcteurs ont été sensibles au souci qu'ont eu certains candidats d'illustrer leur propos avec des exemples empruntés aux différentes régions d'Europe. Ont été acceptés les développements consacrés aux populations des colonies, dans la mesure où les normes qui régissaient ces populations étaient celles de la métropole et que les colonies étaient considérées comme des territoires français, anglais, néerlandais, etc. situés outre-mer.

Les bornes chronologiques avaient été fixées au milieu du XXe siècle, afin de ne pas voir les copies glisser vers des thèmes sociétaux contemporains qui relèvent davantage de la sociologie que de l'histoire. La fin de la Seconde guerre mondiale et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1949) étaient des *termini ad quem* assez commodes, qui ouvraient des perspectives et une ouverture du sujet, à la fois sur la nécessité de lutter contre toute forme d'exclusion, déclencheur d'atrocités récentes, mais aussi sur l'aspect non-contraignant de ladite Déclaration.

Le traitement du sujet invitait à décrire et à analyser comment les sociétés européennes, depuis l'Antiquité, se sont construites et consolidées par un processus d'inclusion des populations qu'elles entendaient agréger ou au contraire par des discours et des mesures d'exclusion des groupes jugés allogènes. Dans cette perspective, les mesures d'intégration et d'exclusion constituaient des moyens de s'interroger sur la formation des communautés politiques. Plusieurs candidats ont ainsi choisi, à juste titre, d'articuler leur problématique sur l'intégration et l'exclusion comme vecteurs d'ordre et d'identité des sociétés européennes. Plusieurs éléments et notions bien connus étaient attendus pour étayer le raisonnement, comme la citoyenneté et le statut accordé à certains groupes ethniques ou politiques (femmes, métèques, étrangers...) ; la stigmatisation et les marqueurs de cette stigmatisation (rouelle, étoile jaune, chapeau imposés aux juifs, crécelle des lépreux, fers des pénitents) ; les rituels d'intégration (baptême, service militaire, serment dans les communes italiennes,

serment civique imposé aux étrangers dans la France post-révolutionnaire) ou d'exclusion (excommunication, gifle rituelle infligée aux juifs, inhumation symbolique des lépreux). De tous temps, les activités militaires ont été de puissants instruments d'intégration, qu'elles concernent les hoplites athéniens, les *homoioi* spartiates, les auxiliaires romains attirés par l'assurance de devenir citoyens romains après leur retraite ou les appelés du contingent. Il convenait également de souligner les mesures d'exclusion spatiale, comme la ghettoïsation, le bannissement ou l'exil, la clôture monastique (volontaire) ou l'ostracisme dans le monde grec. Au contraire, l'espace public (Habermas), en tant que lieu où se consolide le tissu social, est le lieu de l'intégration. L'accès au marché du travail a également, à certaines périodes, constitué une forme d'intégration sociale. C'est le cas des corporations médiévales ou des sociétés de métier dans les villes industrielles du XIXe siècle, avec leurs codes, leurs solidarités, gages d'une intégration malgré tout fragile dans la mesure où la perte du capital humain (par la maladie, le vieillissement, le chômage) pouvait très vite engendrer l'exclusion du sujet.

Un autre aspect du sujet concernait la manière dont les groupes ont construit leur identité à la faveur des mesures prises à leur encontre. L'exclusion a pu être un vecteur de construction d'une identité sociale, religieuse ou politique. Il en fut ainsi au Moyen Âge des mozarabes d'Espagne en terre d'islam, à l'époque moderne des marchands étrangers dans les villes de la Hanse ou des communautés de la diaspora juive.

Les copies les plus convaincantes sont celles qui ont proposé un plan chronologique organisé autour de trois grandes périodes chronologiques : l'Antiquité, période au cours de laquelle intégration et exclusion s'inscrivent dans un cadre civique ; un « long Moyen Âge » s'étendant jusqu'au XVIIIe siècle durant lequel l'intégration et l'exclusion se font au prisme de l'appartenance religieuse ; enfin, la période s'étendant de la Révolution française au milieu du XXe siècle, lorsque l'allégeance à l'État et à ses institutions détermine l'appartenance à la communauté.

Dans la Grèce antique, la participation à la vie politique de la cité découle du statut de citoyen ou de non-citoyen. Les femmes sont dès lors exclues de la communauté civique ; le thème des femmes « jouant à la politique » est d'ailleurs un thème théâtral comique, comme chez Aristophane. Les métèques (littéralement « installés parmi » les citoyens), sont nombreux – ils sont 20 000 à Athènes au Ve s. av. J.C. –, disposent d'un statut particulier, de conditions d'accueil favorables, sans pouvoir prétendre au statut de citoyens. Au sein de la cité, appartenance civique et cohésion militaire vont de pair. Les hoplites athéniens sont ceux qui sont de mère et de père athénien et peuvent se payer l'équipement militaire ; à Sparte, l'*eunomia* consacre l'égalité absolue des citoyens qui se consacrent à la guerre, les hilotes, déclassés et écartés des droits politiques, travaillant la terre pour eux. Tout citoyen peut malgré tout être exclu de la société civique. À Athènes puis dans l'ensemble des cités, les réformes de Clisthène (507 av. J.C.) donnèrent la possibilité aux citoyens d'inscrire sur des *ostraka* le nom de celui qu'ils dénonçaient comme ennemi du peuple et souhaitaient voir quitter la cité pour dix ans.

Dans l'empire d'Alexandre comme à Rome, la conception de la citoyenneté et donc la capacité d'intégrer la communauté politique diffèrent. Alexandre le Grand s'est évertué à faire accepter son pouvoir et la présence des Macédoniens dans les territoires qu'il avait conquis, comme le démontre l'épisode célèbre des noces de Suse (324 av. J.C.). Rome s'est construite par l'installation d'hommes exilés, bannis, préfigurant la conception d'une citoyenneté non attachée au territoire. En effet, Rome facilite la propagation civique, par l'affranchissement des esclaves, l'installation des pérégrins (étrangers) à Rome, la carrière militaire, mais aussi par des mesures juridiques. Ainsi, au Ier siècle, les Italiens obtinrent la citoyenneté romaine avant qu'en 212, par l'édit de Caracalla, la citoyenneté romaine fût élargie à tous les habitants libres de l'Empire. Même les barbares, considérés comme inférieurs non par nature mais par culture, avaient vocation à s'intégrer dans l'oïkoumène romain, notamment par le service militaire au service de Rome, qui constitua un important vecteur d'assimilation. En revanche, ni les femmes ni les esclaves ne jouissaient de droits civiques.

Le triomphe du christianisme, à partir du IVe siècle, a profondément bouleversé les cadres politiques et sociaux. Au contraire des cités antiques, l'Église chrétienne est une structure universelle englobante. Dans cette perspective, le baptême est devenu à la fois un rituel d'intégration religieuse (l'entrée dans la société du salut), sociale (être baptisé, c'est faire comme tout le monde) et politique (comme en témoigne le baptême reçu par les princes païens ou ariens). Inversement, l'excommunication exclut le réprouvé de la liturgie, mais l'écarte aussi de toute vie sociale. À partir du XIe siècle, la construction de l'Église universelle connaît une nouvelle orientation théologique, les penseurs chrétiens s'attachant à faire de l'islam, de l'hérésie et du judaïsme un ennemi intérieur et extérieur qu'il faut combattre. À l'« inclusion » que représente la christianisation de tous les aspects de

la vie sociale (mariage, sexualité, calendrier, régime alimentaire...) s'adjoint la construction d'un discours destiné à justifier l'expulsion hors de la chrétienté des communautés hérétiques, juives et musulmanes. Au discours vont progressivement s'ajouter des actes antihérétiques ou antijudaïques, comme la stigmatisation des juifs (rouelle, gifle rituelle, quartiers réservés), qui s'accompagnent d'un statut particulier. Même la protection dont bénéficient les communautés juives de la part des autorités est une preuve d'infériorité par rapport au reste de la population.

Au Moyen Âge se met également en place une forme d'exclusion volontaire : celle des moines qui font vœu de clôture, auxquels on peut ajouter les lépreux qui trouvent dans les maladreries des lieux de retraite spirituelle. Le cas des mendiants et des marginaux est plus ambivalent, car s'ils sont exclus économiquement, ils sont intégrés à une société à laquelle ils sont indispensables, l'aumône constituant un instrument de salut. Pour ces mendiants, les XVIe-XVIIe siècles sont l'époque du « grand renfermement » (M. Foucault) partout en Europe : les mendiants, les fous, les vagabonds sont regroupés dans des asiles et des hôpitaux, de manière à endiguer le danger social que représentent ces populations à risque.

Le monde ibérique représente une situation à part en Europe car y cohabitent plusieurs religions. Après 1492 et la prise de Grenade, cette cohabitation repose sur une forte ségrégation : géographique (avec des quartiers séparés), politique (les non-chrétiens sont exclus des charges publiques), rituelle (la rouelle jaune et le chapeau rouge sont imposés aux juifs). Après avoir encouragé les conversions de juifs et de musulmans, l'Inquisition mène au XVIe-XVIIe siècle une « chasse aux convertis », qu'on exclue des charges publiques. La même discrimination s'applique aux protestants français après la Révocation de l'Édit de Nantes (1685). L'édit de tolérance d'Henri IV, unique en Europe, est remplacé par des mesures répressives : les protestants sont exclus des fonctions administratives, des corporations de métier ...

Les mesures prises à l'égard des étrangers n'est pas la même dans tous les pays. Certains sont accueillis comme des réfugiés, à l'image des « patriotes » hollandais chassés de leur pays en 1787 et accueillis par Louis XVI. Les juifs d'Europe, victimes de pogroms, trouvent refuge en Pologne, si bien qu'au XVIIIe siècle, le pays accueille la moitié des juifs du monde. Là, ils bénéficient d'une autonomie, d'une protection mais sont néanmoins constitués comme un groupe « paria » : ils doivent payer des fortunes à l'Église catholique, porter des vêtements distincts, sont exclus des charges publiques...

La Révolution française représente un important laboratoire des idées politiques, dont certaines seront diffusées à travers l'Europe à la faveur des conquêtes napoléoniennes. Le terme « Citoyen », qui marque l'intégration à une communauté socio-politique, remplace « Monsieur ». De vifs débats animent l'Assemblée sur la participation des femmes, des juifs, des étrangers, des esclaves à cette communauté. En effet, en dépit des protestations de femmes comme Olympe de Gouges qui louent l'activité des femmes lors des journées révolutionnaires, elles sont privées de droits civils et politiques. En témoigne la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui ne contient pas le mot « femme ». Les étrangers installés en France, à l'image du Suisse Marat, sont eux admis comme citoyens français s'ils acceptent de prêter le serment civique. En 1792, les « hommes libres de couleur » (les affranchis) deviennent citoyens. Pour les autres, il faut attendre l'abolition de l'esclavage en 1848 pour que les esclaves des « vieilles colonies » (Antilles, Réunion) deviennent citoyens, ce qui exclue *de facto* les Algériens et Africains.

Peu à peu, l'allégeance à l'État devient l'élément primordial de l'appartenance à la communauté. En France, le droit du sol est adopté en 1889 quand, dans d'autres États, le droit du sang prime, comme en Allemagne. Pourtant, au XIXe et au début du XXe siècle, les débats portent moins sur l'appartenance des étrangers au pays que sur les conditions de leur intégration à la société politique et sociale. Avec l'industrialisation et l'exode rural, qui engendrent une rupture des liens sociaux traditionnels, la question de l'exclusion sociale est également soulevée. Des discours se font jour partout en Europe pour promouvoir le travail comme instrument d'insertion et d'intégration sociale. De ces réflexions naissent le système des centrales en France ou les *workhouses* en Angleterre.

En Allemagne, les succès de l'eugénisme et de l'hygiène raciale entraînent des formes inouïes de discrimination. L'étranger n'est plus forcément l'immigré, mais celui qui ne correspond pas à la définition de la « race » imposée par les autorités. Des catégories sont alors définies : « étranger à la race allemande » (d'un autre État), « étranger à la communauté » (marginaux), « étranger à l'espèce » (juifs). Les nazis mettent en place une politique duale d'intégration des populations aryennes (par la mise en place des Jeunesses Hitlériennes, du travail collectif, de la participation des chômeurs aux grands projets de construction) et d'exclusion des populations « étrangères » (ghettoïsation, stigmatisation vestimentaire, discrimination sociale et professionnelle). Ces mesures sont élargies à l'ensemble des territoires conquis à partir de 1939 et ouvrent la voie aux mesures d'extermination de masse de la Seconde Guerre Mondiale.

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE ET HISTORIQUE EUROPÉENNE

Sujet : L'archéologie du monde rural.

Pour introduire son propos, le candidat pouvait notamment procéder par le biais d'une mise en regard des deux concepts complémentaires rural / urbain, apparemment antagonistes, sans s'engager dans un long développement (hors-sujet) sur la question de l'urbanisation ou de l'urbanisme. Le candidat pouvait par ailleurs évoquer la notion de sédentarité induite par la dialectique urbain / rural. La sédentarité d'une société implique en effet une stabilisation des modes de vie d'une population et une appropriation du terroir qu'elle exploite. Le rural concerne donc les sociétés sédentaires, ce qui exclut a priori du champ du sujet les sociétés nomades du Paléolithique.

Le recours à quelques références issues de la recherche anthropologique (ruralité) pouvait éventuellement être utile au candidat pour circonscrire le sujet, mais il devait nécessairement les recontextualiser dans une perspective archéologique.

Le propos pouvait ensuite être organisé de manière ouverte autour de questions d'historiographie, des évolutions méthodologiques de l'archéologie dans le champ désigné par le sujet, de diversité des objets d'étude, etc. Quant à l'approche historiographique, elle pouvait être articulée autour de la perception de l'élargissement progressif des champs de recherche de l'archéologie rurale européenne. Longtemps en effet les acteurs de la recherche archéologique portant sur les territoires situés hors des villes ont, de fait, privilégié en tant qu'objets d'étude les traces ponctuelles les plus immédiatement perceptibles et les plus remarquables des civilisations humaines : grottes occupées dès le Paléolithique, architectures mégalithiques du Néolithique, grandes enceintes protohistoriques de hauteur, vestiges de sanctuaires ou d'agglomérations « secondaires » antiques, nécropoles mérovingiennes, châteaux médiévaux, etc. L'absence d'approches extensives systématiques, par le biais de prospections méthodiques de la trame évolutive des occupations humaines sur ces mêmes territoires avait pour corollaire la méconnaissance (faute d'outils pour les repérer) des traces plus fugaces laissées par l'installation de ces populations dans le paysage : habitats en matériaux périssables, annexes souterraines, vestiges d'activités artisanales, aménagements agraires, etc. En dehors des vestiges et monuments les plus évidents et les mieux conservés, le maillage de ces installations humaines « aux champs » est donc resté en partie ignoré et seulement entr'aperçu ou pressenti à l'occasion de découvertes « fortuites » lors de travaux ruraux. La perception des modalités d'occupation, d'appropriation et de mise en valeur anciennes des territoires a donc longtemps été largement biaisée.

À l'exception notable de sites « remarquables » évoqués plus haut – bien identifiés dans le paysage - l'appropriation du monde rural, ou plus précisément des jalons de la présence humaine dans le terroir rural, par la recherche archéologique a donc été progressive et récente. Il était attendu que le candidat évoque, au moins pour le territoire français, quelques références bibliographiques fondatrices du XXe siècle, notamment sur la question de l'habitat rural.

À partir des années 1970 en Europe – et de manière plus prégnante encore au cours de la décennie suivante – le développement de grands travaux (liaisons routières, aéroports, etc) induisant le décapage de très importantes surfaces jusqu'alors laissées en culture, a été à l'origine de nombreuses découvertes archéologiques, les vestiges ainsi mis au jour étant la plupart du temps rapidement détruits par la réalisation de l'aménagement. Néanmoins, sous la pression de l'opinion publique et de la communauté des chercheurs, de nouveaux cadres réglementaires ont pu être progressivement mis en place, permettant de mieux intégrer en amont la détection et l'étude des sites archéologiques susceptibles d'être détruits par la réalisation des travaux. En France on a ainsi vu se multiplier une « archéologie de sauvetage » (années 1970-2000), puis une « archéologie préventive », mises en œuvre sur de grandes surfaces et appuyées sur de nouvelles méthodes d'investigation, induisant notamment le recours à la mécanisation et la mise au point de méthodes plus élaborées d'enregistrement de l'information archéologique ainsi que la systématisation de l'analyse stratigraphique.

Cette augmentation très importante des surfaces fouillées et l'amélioration qualitative des techniques d'analyse archéologique ont permis l'identification de nouveaux indices de l'occupation

anthropiques des terroirs ruraux : ce sont ainsi des villages entiers du Néolithique (enceintes fossoyées), de l'Âge du Fer ou du haut Moyen Âge, avec leur tissu lâche de bâtiments à fonction d'habitation, de stockage de productions agricoles, de secteurs dédiés aux activités artisanales, d'enclos à bestiaux et de fossés parcellaires, qui sont ainsi mis au jour chaque semaine en France et dans le reste de l'Europe, permettant aux archéologues de ré-envisager totalement leur perception de l'occupation de ces terroirs ruraux au cours de ces périodes longues mais jusqu'alors très peu documentées. Le candidat pouvait ici illustrer le propos en présentant quelques opérations archéologiques emblématiques réalisées au cours des trois dernières décennies.

Par ailleurs, le candidat devait nécessairement, dans son exposé, présenter une typologie générale des vestiges d'occupation humaine les plus traditionnellement observés dans l'espace rural, tel qu'évoqué plus haut : lieux d'habitat (cellules d'habitation et leurs annexes – éventuellement souterraines - dédiées au stockage des denrées et à l'abri ou au parcage du bétail, zones dédiées aux activités artisanales, etc), zones funéraires (nécropoles et cimetières), espaces sacrés et sanctuaires, voies de communication (routes, ponts, gués), etc. Cette évocation, nécessairement illustrée d'exemples, permettait au candidat de présenter les questionnements de plus en plus nombreux soulevés par les archéologues, tels que l'étude – pour chaque période chronologique (du néolithique aux époques récentes) – des cadres de la vie quotidienne (la « culture matérielle ») et notamment de l'outillage agricole – ainsi que des techniques artisanales (métallurgie, utilisation de la force hydraulique, etc); des modes de construction (nature, provenance, modes d'extraction, d'acheminement et de mise en œuvre des matériaux de construction, architectures associées à chaque type de matériau – bois-torchis / pierres sèches ou maçonneries –, plans des constructions); des équipements et pratiques funéraires et religieuses (implantation et organisation des zones funéraires, rituels et traitement des défunts – incinération/inhumation –, esquisse de typologie des sanctuaires ruraux...); de l'organisation spatiale et fonctionnelle (habitats / greniers et silos / enclos et abris pour le bétail / espaces vivriers périphériques / ateliers artisanaux / zones funéraires / fossés parcellaires...); des traces archéologiques permettant d'évoquer les modes d'exploitation de ces terroirs ruraux (répartition des champs cultivés et des espaces incultes de saltus : landes et forêts / fonctions spécifiques attachés à ces derniers (extraction / métallurgie...) / paysages agraires induits, pratiques de pêche, etc).

Devaient également être évoqués dans ce cadre les questions liées à la chrono-typologie de ces occupations rurales, aux évolutions, déplacements et dynamiques observés sur le long terme : imprégnation du schéma de la villa antique sur la trame d'occupations rurales protohistoriques, évolutions perceptibles lors de l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Âge, état des connaissances sur les curtis carolingiennes, polarisation progressive de l'habitat médiéval autour des nouveaux centres paroissiaux autour des Xe-XIe siècles, etc.

L'évocation de ces thématiques de plus en plus élargies intéressant les archéologues ruralistes devait conduire le candidat à évoquer des questions méthodologiques, et notamment celles relatives aux techniques de fouille mises en œuvre pour étudier ces vestiges souvent arasés et/ou diffus, avec les problématiques particulières liées à la fouille des structures en creux (modes de comblement, calages, protocoles de prélèvement des sédiments, etc). Par ailleurs, devait nécessairement être mis en exergue par le candidat le recours à des protocoles et techniques privilégiant l'interdisciplinarité : analyses parcellaires et archéologie des paysages - relevant de la géographie -, analyses physico-chimiques, anthropologie physique, études « paléoenvironnementales » appuyées sur la palynologie, la géomorphologie ou la sédimentologie, et plus récemment encore, nouvelles technologies de détection des anomalies du sous-sol (prospections géophysiques, laser aéroporté de type Lidar, etc). Tous ces nouveaux outils ont permis l'acquisition d'informations inédites jusqu'alors insoupçonnables (enceintes fossoyées néolithiques à proximité de sites mégalithiques, habitats ruraux protohistoriques ou alto-médiévaux, etc) et un élargissement continu des champs d'interrogation des archéologues, depuis les espaces habités en direction de l'espace anthropisé, évolution entérinée par la définition du patrimoine archéologique validée dans le code du patrimoine promulgué en 2004 (les vestiges de l'activité humaine ET leur contexte et environnement). Autre tendance de fond, l'élargissement assez récent du champ chronologique d'investigation de l'archéologue devait être abordé par le candidat, les fouilles étant maintenant réalisées sur des sites ruraux occupés jusqu'aux périodes les plus récentes (époque moderne voire contemporaine)...

Première épreuve écrite des concours internes

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La première épreuve d'admissibilité consiste en une note, établie à partir d'un dossier à caractère culturel, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances et qualifications acquises (durée : cinq heures ; coefficient 3). »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

L'épreuve repose sur l'exploitation d'un dossier comportant plusieurs documents de forme, de nature et de longueur variées.

Le titre du dossier peut être indiqué sous la forme d'un ou de plusieurs mots, d'une ou de plusieurs phrases, d'une citation ou d'une question.

- Objectifs de l'épreuve et capacités mises en œuvre par le candidat

Cette épreuve n'est pas une dissertation générale sur le sujet correspondant au titre du dossier. Le travail d'analyse et de synthèse doit s'appuyer sur tous les documents fournis dans le dossier ainsi que sur l'expérience, tant personnelle que professionnelle, des candidats et les conduire à une réflexion, et non pas à une simple restitution, sur un problème proche de leur environnement professionnel (actuel ou futur).

Les documents proposés ne doivent pas être traités de manière allusive et l'absence de paraphrase et la clarté d'exposé de la synthèse sont attendues du candidat.

Le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- comprendre le champ thématique du dossier, délimiter ses contours et le contextualiser ;
- comprendre, identifier et analyser avec précision tous les documents du dossier ;
- définir et qualifier avec exactitude le problème posé ;
- sélectionner, hiérarchiser, regrouper et ordonner les informations contenues dans le dossier ;
- définir une problématique ;
- construire et argumenter une démonstration selon un plan cohérent et pertinent ;
- organiser et exposer les idées synthétisées de manière claire et précise ;
- faire appel à un certain niveau de culture générale théorique et pratique ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- traiter le sujet ;
- maîtriser l'expression écrite et présenter des qualités rédactionnelles ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- maîtriser le temps imparti.

Sujet

Sujet : Le patrimoine et l'argent.

Liste des documents fournis dans le dossier :

- Document 1 : « Acheter un monument historique pour diminuer ses impôts », <https://defiscalisation.ooreka.fr>, 13 juin 2016 (extrait)
- Document 2 : « L'Archivothon : la fabuleuse histoire du fonds Chevalier (collection Brou de Laurière) », <http://archives.cantal.fr>, 23 avril 2012
- Document 3 : Jean Michel Tobelem, « Fondation Louis Vuitton : le mécénat d'entreprise sans la générosité », www.lemonde.fr, 27 octobre 2014
- Document 4 : Tourisme et culture, www.culturecommunication.gouv.fr, Ministère de la Culture et de la Communication – Département des études, de la prospective et des statistiques, 11 juin 2016 (extrait)
- Document 5 : Fleur Pellerin, « Projet de loi de finances 2016 - Ministère de la Culture et de la Communication », www.culturecommunication.gouv.fr, septembre 2015 (extrait)
- Document 6 : Collectif, « L'archéologie doit être mieux protégée par la loi », *Le Monde*, 13 octobre 2015 (extrait)
- Document 7 : Marie-Laure Combes, « Les pubs géantes sur les monuments en travaux, c'est fini », www.europe1.radio.fr, 21 mars 2015
- Document 8 : Affiche du film « Un vrai faussaire », réalisé par Jean-Luc Léon, sorti le 2 mars 2016
- Document 9 : Françoise Mosser, *Entretiens avec Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, 1978-1981*, Paris, La Documentation française, 2016 (extrait)

Répartition des notes

47 copies

Note maximale : 15

Note minimale : 4,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 9,72 (hors copies blanches)

Médiane : 10

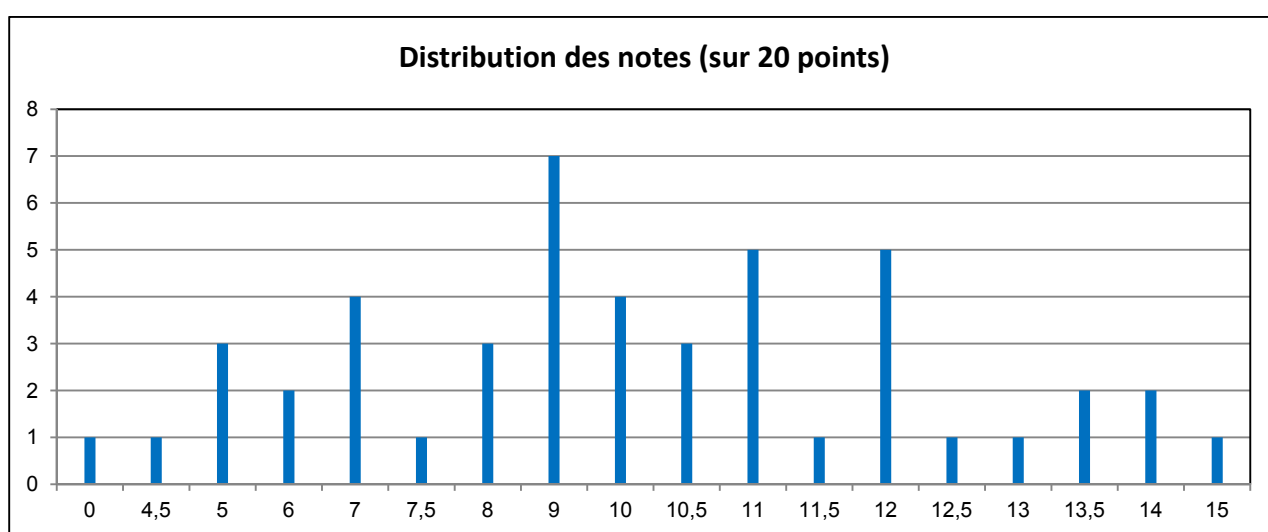
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2

Comprises entre 5 et moins de 10 : 20

Comprises entre 10 et 14 : 24

Supérieures à 14 : 1



Deuxième épreuve écrite des concours externes et internes

- **concours externes**

- **Libellé réglementaire de l'épreuve**

« La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents se rapportant à une option choisie par le candidat lors de l'inscription au concours (durée : cinq heures ; coefficient : 4).

Le choix de l'option est déterminé par le choix de la ou des spécialité(s) dans laquelle ou dans lesquelles le candidat concourt. Certaines options sont communes à plusieurs spécialités.

A.- Options proposées aux candidats concourant (concours externes) pour les spécialités Archéologie, Monuments historiques et inventaire, Musées :

- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux.
- Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.
- Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Age européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle.
- Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle.
- Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Egypte antique.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc...) des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours.
- Ethnologie européenne.
- Histoire des techniques et patrimoine industriel.

B.- Options proposées aux candidats concourant pour la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel :

Histoire des techniques et patrimoine industriel.
Patrimoine et sciences de la nature.

C. - Epreuve proposée aux candidats concourant pour la spécialité Archives :

Documents d'archives du Moyen Age à nos jours (analyse et commentaire historique et diplomatique). Cette épreuve fait appel à des connaissances en paléographie, en latin et en ancien français. Les candidats qui concourent dans deux spécialités, autres que la spécialité Archives, choisissent une

des options figurant sur la liste mentionnée au A ou au B [...], selon qu'ils ont ou non choisi la spécialité Patrimoine scientifique, technique ou naturel.

Les candidats qui concourent dans deux spécialités, dont la spécialité Archives, choisissent l'épreuve "Documents d'archives du Moyen Age à nos jours" ainsi qu'une seconde option dans les conditions prévues [au paragraphe] précédent. »

- **Forme de l'épreuve**

L'épreuve repose sur l'analyse et le commentaire de quatre documents non légendés. Chacun doit être commenté de manière indépendante.

- **Objectifs de l'épreuve et capacités mises en œuvre par le candidat**

Cette épreuve a pour but d'apprécier la précision et le sérieux des connaissances scientifiques du candidat, son aptitude à analyser et à critiquer un document, ses qualités d'organisation et de présentation du commentaire.

L'observation de chacun des documents doit amener une description de l'objet, du monument, du site ou de l'élément présenté, son identification, sa datation. Elle doit être complétée par une analyse technique, formelle et stylistique, s'il s'agit d'une œuvre d'art, et par une mise en perspective du contexte historique et de l'intérêt du document.

Le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- regarder et/ou lire un document ;
- définir une problématique ;
- construire de manière ordonnée sa réflexion selon un plan clair et cohérent ;
- identifier (par exemple, dater, attribuer, localiser...), décrire, analyser et commenter avec rigueur et précision chaque document ;
- argumenter une démonstration étayée sur des connaissances scientifiques solides et des comparaisons pertinentes ;
- dégager avec exactitude les spécificités et l'originalité de chaque document ;
- contextualiser et mettre en perspective chaque document ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- maîtriser l'expression écrite et présenter des qualités rédactionnelles ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- maîtriser le temps imparti.

● **concours internes**

- **Libellé réglementaire de l'épreuve**

« La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents se rapportant à une option choisie par le candidat lors de l'inscription au concours (durée : cinq heures ; coefficient : 4).

Le choix de l'option est déterminé par le choix de la ou des spécialité(s) dans laquelle ou dans lesquelles le candidat concourt. Certaines options sont communes à plusieurs spécialités.

A.- Options proposées aux candidats concourant pour les spécialités Archéologie, Archives, Monuments historiques et inventaire, Musées :

- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux.

- Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.
- Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Age européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle.
- Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle.
- Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Egypte antique.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc...) des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours.
- Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours.
- Ethnologie européenne.
- Histoire des techniques et patrimoine industriel.
- Histoire des institutions françaises.

B.- Options proposées aux candidats concourant pour la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel :

Histoire des techniques et patrimoine industriel.
Patrimoine et sciences de la nature.

Les candidats qui concourent dans les spécialités Archéologie, Archives, Monuments historiques et inventaire, Musées choisissent une des options figurant sur la liste mentionnée au A [...].

Les candidats qui concourent dans la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel choisissent une des options figurant au B [...].»

- **Forme de l'épreuve**

L'épreuve repose sur l'analyse et le commentaire de quatre documents non légendés. Chacun doit être commenté de manière indépendante.

- **Objectifs de l'épreuve et capacités mises en œuvre par le candidat**

Cette épreuve a pour but d'apprécier la précision et le sérieux des connaissances scientifiques du candidat, son aptitude à analyser et à critiquer un document, ses qualités d'organisation et de présentation du commentaire.

L'observation de chacun des documents doit amener une description de l'objet, du monument, du site ou de l'élément présenté, son identification, sa datation. Elle doit être complétée par une analyse technique, formelle et stylistique, s'il s'agit d'une œuvre d'art, et par une mise en perspective du contexte historique et de l'intérêt du document.

Le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- regarder et/ou lire un document ;
- définir une problématique ;
- construire de manière ordonnée sa réflexion selon un plan clair et cohérent ;

- identifier (par exemple, dater, attribuer, localiser...), décrire, analyser et commenter avec rigueur et précision chaque document ;
- argumenter une démonstration étayée sur des connaissances scientifiques solides et des comparaisons pertinentes ;
- dégager avec exactitude les spécificités et l'originalité de chaque document ;
- contextualiser et mettre en perspective chaque document ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- maîtriser l'expression écrite et présenter des qualités rédactionnelles ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- maîtriser le temps imparti.

Sujets

L'épreuve ne fait l'objet d'aucun programme. Les légendes sont donc données ici à titre indicatif.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique

- Famille d'hominidés (reconstitution)
- Le bois de renne
- Copie d'art paléolithique : la grotte Chauvet
- Les pointes de flèches dans l'ouest de la France (carte)

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux

- Briquetage de l'âge du Fer de La Seille (Moselle)
- Four de potier de Sévrier, lac d'Annecy (Haute-Savoie), musée-château d'Annecy
- Site néolithique de Château-Percin à Seilh (Haute-Garonne), fouilles Inrap
- Mobilier métallique du tumulus du « Monceau-Laurent » à Magny-Lambert (Côte d'Or), Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie Nationale

Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle

- Le port antique de Narbonne (Aude)
- L'abbaye de Cluny (Saône-et-Loire)
- Des céramiques de Masseot Abaquesne découvertes au pied du château d'Evreux (Eure)
- Une résidence aristocratique autour de l'An Mil : La Mothe, Pineuilh (Gironde)

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V^e siècle après J.-C.

- Protomé de griffon, décor de chaudron en bronze, Olympie, fin du VII^e siècle.
- Cratère à volutes apulien, vers 320 av. J.-C., musée Calvet, Avignon
- Le Champ de Mars à Rome, planimétrie, état du début de la période impériale, 1^{er} siècle ap. J.-C.
- Porte d'Arroux à Autun (Saône-et-Loire), fin du 1^{er} siècle av. J.-C.

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V^e siècle au XV^e siècle

- San Pedro della Nave, église wisigothique, VIII^e siècle
- Tombeau de Childebert 1^{er}, provient de l'ancienne abbaye Saint-Vincent-Sainte Croix (aujourd'hui Saint-Germain des Prés), vers 1150, pierre calcaire, aujourd'hui conservé à Saint-Denis
- Albrecht Dürer, *La mort d'Orphée*, 1494, encre de Chine sur papier, Kunsthalle, Hamburg
- *L'Anastasis, descente aux limbes*, Saint-Sauveur-in-Chora, Istanbul, 1315-1321

Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

- Donato Bramante, Tempietto de San Pietro in Montorio, vers 1510, Rome, église San Pietro in Montorio
- Diego Velázquez, *Jacob recevant la tunique de Joseph*, 1630, huile sur toile, 2,13 x 2,84 m, Madrid, Real Monasterio de San Lorenzo de El Escorial
- Camillo Rusconi, Tombeau du pape Grégoire XIII, 1715-1723, marbre, Rome, basilique Saint-Pierre
- Tapis tissé pour la Grande Galerie du Louvre, Paris, manufacture royale de la Savonnerie, entre 1668 et 1689, point noué, dit "de Savonnerie", laine et lin, 8,90 x 4,90 m, Paris, musée du Louvre

Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII^e siècle à nos jours

- Paul Delaroche, Édouard V, roi mineur d'Angleterre, et Richard, duc d'York, son frère puîné (1483), dit Les Enfants d'Édouard, 1830, huile sur toile, 181 x 215 cm, Paris, Musée du Louvre.
- Hippolyte Bayard, *Autoportrait dit du « Noyé »*, 18 octobre 1840, positif direct sur papier, 18.7 x 19.3 cm, Paris, Société française de photographie.
- Thomas Abiel Prior, *La reine Victoria inaugurant l'Exposition universelle de 1851 au Crystal Palace de Londres*, entre 1851 et 1886, aquarelle et rehauts de gouache blanche sur papier, 20.5 x 40 cm, Paris, Musée d'Orsay.
- Jana Sterbak, *Vanitas : robe de chair pour albinos anorexique*, 1987, viande de bœuf crue sur mannequin et photographie couleur, 113 cm (mannequin), 23.5 x 18.5 cm (photographe : Louis Lussier), Paris, Musée national d'art moderne.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique

- Plan, coupes et axonométrie de la tombe KV 62
- Sítule de Hor, alliage cuivreux, Basse Époque, 30^e dynastie, 379-341 av. J.-C., Thèbes ?, Londres, British Museum
- Éléments de la fausse-porte de Mery, calcaire polychrome, Ancien Empire, milieu de la 4^e dynastie, Paris, musée du Louvre,
- Pectoral de Sat-Hathor-Iounet
Pectoral : or incrusté de turquoise, lapis-lazuli, cornaline et grenat
Collier : or, lapis-lazuli, cornaline, feldspath, améthyste, turquoise
Technique : cloisonné
Moyen Empire, 12^e dynastie, règne de Sésostri II, 1887-1878 av. J.-C.
El-Lahoun (Fayoum), Complexe pyramidal de Sésostri II, tombe n° 8, Chambre E, New-York, Metropolitan Museum of Art

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique

- Statues représentant des personnages royaux, basalte, découvertes à l'entrée des tombes royales du palais royal de Qatna (Syrie actuelle), âge du Bronze moyen d'après le style (XVIII^e - XVII^e siècles av. J.-C., époque des dynasties amorrites), retrouvées en contexte âge du Bronze récent (XV^e - XIV^e siècles av. J.-C.), musée national de Damas
- Tablette proto-élamite scellée, argile, tell de l'Acropole de Suse, époque proto-élamite (Suse III), vers 3100-2900 av. J.-C., Paris, musée du Louvre
- Fragment de la stèle dite « d'Ur-Nammu », calcaire, Ur (Mésopotamie), époque néo-sumérienne, III^e dynastie d'Ur, XXI^e siècle av. J.-C., Philadelphie, Université de Pennsylvanie
- Plan axonométrique du palais ouest (de type ibit hilani) de Tell Halaf (Syrie actuelle), vue du portail du bit hilani de Tell Halaf remonté au Tell Halaf Museum de Berlin (vers 1930), époque des royaumes araméens et néo-hittites, X^e - IX^e siècles av. J.-C., Berlin, Pergamon Museum

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours

- La salle des deux sœurs à l'Alhambra, lithographie par Girault de Prangey, 1843. Détail du décor d'inscriptions en stuc, salle des deux sœurs, palais des lions (palais du Riyad), Alhambra, Grenade, vers 1362. Maquette de la salle des deux sœurs en coupe, atelier Contreras (?), firme Tomas Perez, vers 1850, Grenade, domaine de l'Alhambra et du Generalife. Vue de la coupole de la salle des deux sœurs, stuc moulé, sculpté et peint, vers 1362
- Plat au centaure, pâte siliceuse, décor peint sous glaçure, Syrie, Raqqa (?), début du XIII^e siècle, Copenhague, David Collection
- « Le défilé des corporations », page d'un *Surname* de Vehbi, illustré par Levni (fol. 139-140), Istanbul, 1728-32, encre et gouache sur papier, Istanbul, palais de Topkapi
- Tissu à décor de prince en trône dit « appliqué Eszterhazy », Iran, Tabriz (?), vers 1525-1550, Budapest, musée des arts appliqués

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours

- Pas de candidat

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours

- Figure d'immortel, Han de l'Ouest (206 av. J.-C. – 9 ap. J.-C.), bronze, Chine, musée de Xi'an
- Mandala de pèlerinage illustrant la reconstruction vicennale du sanctuaire d'Ise, XVI^e siècle, Japon, musée Jingû Chokokan
- Grand vase au dragon, porcelaine à décor bleu de cobalt sous couverte, Corée, seconde moitié du XVIII^e siècle, Sèvres, Cité de la céramique
- Rouleau peint « lire la stèle », attribué à Li Cheng (peintre chinois – 919-967), Osaka, musée des beaux-arts

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours

- Groot Constantia, Stellenbosch
- Ody, Madagascar, Paris, musée du quai Branly
- Cérémonies du culte de Mamy Wata
- Pascale Marthine Tayou, Fétiches Pascale, 2014

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours

- Plan de la ville de Nan Madol, île de Pohnpei, Micronésie
- *Mort du capitaine Cook*, gravure de Francesco Bartolozzi et William Byrne d'après John Webber, tirée du *Troisième voyage de Cook ou voyage à l'Océan Pacifique*, Hôtel de Thou, Paris, 1785, Paris, Bibliothèque nationale de France

- Brassards Mwali, photographie de Bronislaw Malinowski, 1915-1916 ou 1918, publiée dans son ouvrage *Les Argonautes du Pacifique Occidental*, 1922
- Michael Tuffery, Pisupo lua afe (*Corned-beef 2000*), boîtes métalliques martelées, 115 x 65 x 217 cm, 1994, Te Papa Tongarewa, musée national de Nouvelle-Zélande

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours

- Cache-sexe (« tanga »), Ile de Marajó, Brésil, tradition polychrome, phase marajoara (400-1400), céramique, H. 13 cm, L. 13 cm, P. 4 cm, ép. 0,5 cm, Instituto Cultural Banco Santos, São Paulo, Brésil
- *Chac-Mool*, Ihuatzio, Etat du Michoacán, Mexique, culture tarasque, Postclassique récent (1200-1521), pierre volcanique, Museo Nacional de Antropologia, Mexico, Mexique
- Ancien Temple, Chavín de Huantar, Pérou, Horizon ancien ou formatif (900 à 500 av. J.-C.), vue en perspective axonométrique, dessin de l'archéologue Luis G. Lumbreras
- Franc Newcomb, d'après une peinture de sable navajo probablement réalisée par Hosteen Klah, homme-médecine navajo, premier tiers du XX^e s, aquarelle, Museum of Indian Art and Culture / Laboratory of Anthropology, Santa Fe, Nouveau-Mexique, Etats-Unis

Ethnologie européenne

- Tintaman, ensemble de grande cérémonie, Pays Chelguen (Landivisiau, Saint-Thégonnec, Sizun), 1915-1920, photographie, extrait de la série *Bretonnes* (2012-2015) de Charles Fréger, Rennes, musée de Bretagne
- Collecte « Je suis Charlie », janvier 2015, Place de l'hôtel de ville, Rennes, photographie, archives municipales de Rennes, archives contemporaines
- Photographie contemporaine du vignoble du Haut-Douro au Portugal, paysage classé au titre du patrimoine culturel par l'UNESCO en 2001
- Bidon, fer blanc, découpé, vissé, plié, peint, soudé, 1^{ère} moitié du 20^e siècle, Dordogne, bidon d'eau bénite, plastique moulé imprimé, Etablissements Blanchard, Lourdes, 1998, musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Histoire des techniques et patrimoine industriel

- Planche XXVIII « Soierie, l'opération de relever » extraite de *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* éditée sous la direction de Diderot et d'Alembert, XVIII^e siècle
- Modèle réduit de la locomotive à chaudière tubulaire de Marc Seguin, 1829, Jarville-la-Malgrange, musée de l'histoire du fer
- Joseph Quentin, photographie de lampisterie de la mine d'Anzin, vers 1900, Arras, musée des beaux-arts
- Usine Renault, pointe de l'île Seguin (Boulogne-Billancourt), 1992

Patrimoine et sciences de la nature

(option réservée à la spécialité *Patrimoine scientifique, technique et naturel*)

- Loups de Tasmanie
- Patrimoine géologique dans les réserves naturelles de France
- Les diatomées : planche n°84 de l'ouvrage *Formes artistiques de la nature* (1904) de Ernst Haeckel
- Photographies prises durant une expédition scientifique en Guyane française

Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours

(option réservée à la spécialité *Archives des concours externes*)

- Extrait des Coutumes de la ville d'Agen, prologue et article premier, langue d'oc, d'après l'exemplaire inséré dans le livre juratoire de la ville, 3^e moitié du XIII^e siècle (Bibliothèque municipale d'Agen, Ms 42)
- Transcription dans les registres du Trésor des Chartes des lettres patentes accordées par le roi Charles IX, à la demande de la reine de Navarre, duchesse d'Albret, confirmant l'établissement de trois foires annuelles et le rétablissement d'un marché hebdomadaire dans la ville de Moncrabeau, mai 1567 (Archives nationales, JJ 265, n°223)
- Affiches imprimées de la proclamation du président de la République, 8 décembre 1851, et du préfet de la Côte-d'Or, 10 novembre 1852 (Archives départementales de Côte-d'Or, 1 M 2)
- Photographie d'un groupe lisant la presse à la Libération, fin août 1944 et affiche de propagande « Femmes de France » du parti communiste, 1945 (Archives départementales de la Somme, 6 Fi 82 et 1 Fi 604)

Histoire des institutions françaises

(option réservée aux concours internes)

- Extrait d'un répertoire de notaire : liste chronologique des actes passés pour la période du 12 au 29 janvier 1739, Archives nationales, Minutier central des notaires parisiens, étude XV, notaire Louis Chomel

- Projet de travaux sur le toit de la chapelle du séminaire de Coutances, juillet 1836, Archives nationales, F/19/7329
- Compte-rendu officiel de la première audience du maréchal Philippe Pétain devant la Haute cour de justice le 23 juillet 1945
- Hommage et aveu au duc Jean III de Bretagne par Charles comte de la Marche pour les terres de Fougères et de Porhoët, 11 mai 1316, Archives départementales de la Loire-Atlantique, E 148-3

Répartition des notes

360 copies

Note maximale : 19

Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 9,36 (hors copies blanches)

Médiane : 9

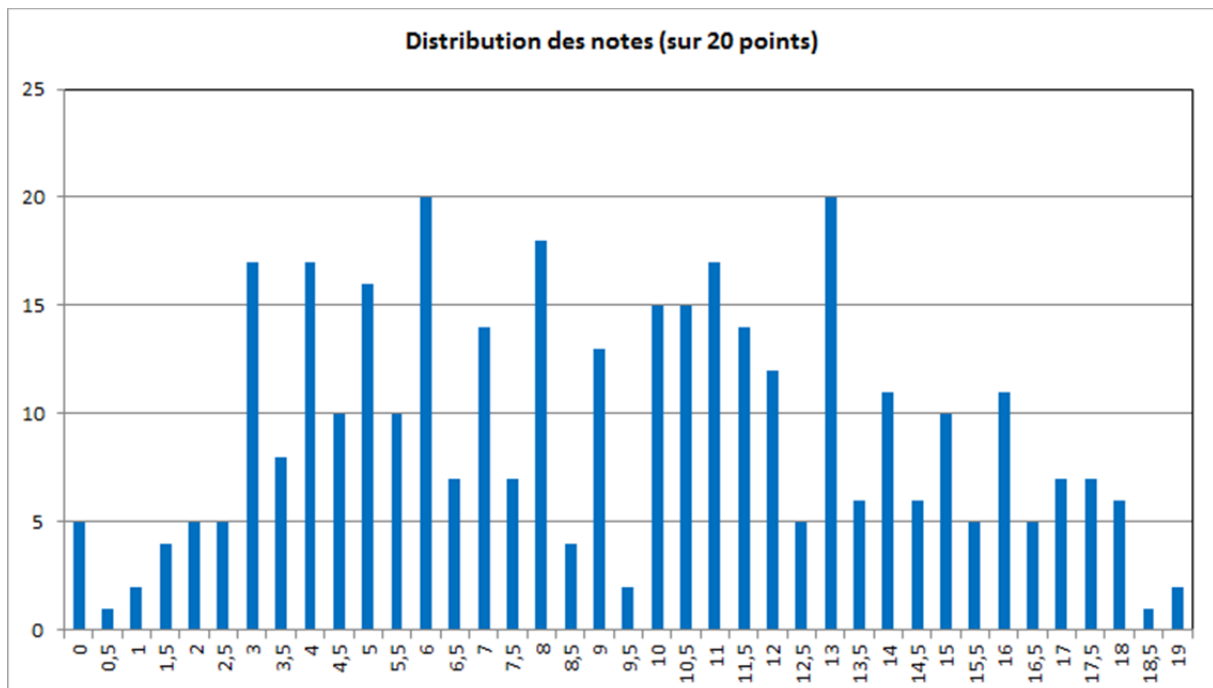
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 74

Comprises entre 5 et moins de 10 : 111

Comprises entre 10 et 14 : 115

Supérieures à 14 : 60



Troisième épreuve écrite des concours externes et internes

- **Libellé réglementaire de l'épreuve**

« La troisième épreuve d'admissibilité consiste en la traduction d'un texte rédigé dans une des langues anciennes ou dans une des langues vivantes étrangères choisie par le candidat lors de l'inscription au concours.

Cette traduction est suivie, dans le cas des langues vivantes étrangères, de la réponse à une ou plusieurs questions se rapportant au texte (durée : trois heures ; coefficient 1).

L'usage du dictionnaire est autorisé pour les langues anciennes seulement.

Langues vivantes étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe.
Langues anciennes : grec ancien, hébreu ancien, latin. »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- **Forme de l'épreuve**

Cette épreuve consiste en la traduction d'un texte, suivie, pour les langues vivantes étrangères seulement, de la réponse à plusieurs questions se rapportant à celui-ci et appelant une réponse argumentée et développée.

- **Objectifs de l'épreuve et capacités mises en œuvre par le candidat**

L'épreuve écrite de langue a pour objectif d'évaluer le niveau général en langue des candidats et non pas leur niveau de formation en histoire ou en histoire de l'art par exemple.

Elle est destinée d'une part à évaluer la connaissance et la qualité de la langue et d'autre part à apprécier la capacité du candidat à exprimer une position structurée, argumentée et critique dans la langue choisie.

Le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- comprendre et analyser un texte dans la langue choisie ;
- proposer une traduction la plus fidèle possible au texte original ;
- élaborer une traduction dans un français clair, irréprochable et idiomatique ;
- maîtriser l'expression écrite et présenter des qualités rédactionnelles ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- maîtriser le temps imparti.

Pour les langues vivantes étrangères (questions), le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- s'exprimer avec clarté et justesse dans la langue choisie ;
- structurer de manière ordonnée sa réflexion selon un plan clair et cohérent ;
- exprimer son opinion de manière structurée et argumentée ;
- démontrer son affinité avec la langue choisie et la (les) culture(s) qui lui est (sont) associée(s).

Sujets

L'épreuve pour les langues vivantes étrangères est constituée, d'une part, d'une version et, d'autre part, de la réponse à trois questions se rapportant au texte.

- Version : Traduction du passage entre crochets.
- Questions : Réponses argumentées et développées dans la langue,

L'épreuve pour les langues anciennes (l'utilisation d'un dictionnaire est autorisée) est constituée de la version de l'intégralité du texte.

Allemand

Lust am Nonsens: 100 Jahre Dadaismus

Als sich Hugo Ball, Tristan Tzara und Marcel Janco am 5. Februar 1916 in der Spiegelgasse 1 in Zürich treffen, wollen sie nichts Geringeres tun, als eine künstlerische Revolte anzetteln. Ihr "Cabaret Voltaire", das sie an diesem Abend gründen, ist eine Mischung aus Kneipe, Theater, Lesebühne, Galerie und Club. Allabendlich laden sie in diesem Jahr in ihre Räume im Obergeschoss zu Veranstaltungen ein, deren Charakter nur schwer zu erfassen ist. Es wird musiziert, rezitiert, intoniert. Eine historische Aufnahme zeigt, wie anarchisch es zuzuging im "Cabaret Voltaire": Hugo Ball, deutscher Künstler und Pionier des Lautgedichts, steht in einer kubistischen Verkleidung, die an eine Mischung aus Harlekin und Astronaut erinnert, auf der Bühne. Aus seinem Mund dringen Nonsens-Wörter: "Blago bung, basso fataka. Schampa wulla wussa..."

[Wer nicht wusste, dass an diesem Abend offiziell die Geburtsstunde des Dadaismus schlug, musste sich wie in einem Irrenhaus gefühlt haben. Oder wie in einer Kindertheateraufführung. Die Dadaisten wollten eine neue Kunst schaffen, oder besser gesagt: eine Antikunst. Dass sie ihren Treffpunkt nach dem französischen Aufklärer Voltaire benannten, war dabei sicherlich kein Zufall. Sein berühmter Roman "Candide – oder die beste aller Welten" ist eine Parodie auf die Suche nach Sinn und Verstand. In der besten aller Welten zu leben, war jedenfalls für die Dadaisten schon lange nichts als Augenwischerei. Europa befand sich seit zwei Jahren in einem verheerenden Weltkrieg: Massenmorde und Materialschlachten waren an der Tagesordnung. Aus vielen Teilen der Welt, aus Köln, Berlin, New York, Paris, Moskau oder Budapest, kamen die Künstler ins neutrale Zürich. Keine Kunstbewegung war so international. So individualistisch ihre Mitglieder waren, es einte sie der Wunsch, dem irrationalen Abschlachten auf den Feldern der Ehre eine künstlerische Antwort entgegenzusetzen.

Hugo Ball war der geistige Vater des Dadaismus. Er schrieb wunderbare Nonsens-Gedichte – in denen Konsonanten an Vokale gehängt wurden – die keinen Sinn ergeben. Er erfand auch den Namen dieser anarchischen Kunstrichtung. Beim Blättern in einem deutsch-französischen Lexikon stießen Hugo Ball und sein Künstlerkollege Richard Huelsenbeck auf das Kinderwort Dada, das so viel wie Holzpferdchen bedeutet. Sofort sind die Künstler begeistert. Denn auch sie wollen bei Null anfangen, sich wie ein Kind benehmen, neu lernen, paradox sein und dem Spieltrieb freien Lauf lassen.] [...]

Ihre Antikunst griff den bürgerlichen Wertekanon und seine Vorbilder an. Marcel Duchamp malte 1919 eine Mona Lisa – mit Schnurrbart.

[...]

Der Dadaismus hatte viele Wirkungsstätten: In Berlin attackierten Dadaisten Staat und Kirche. Raoul Hausmann schrieb dort sein "Pamphlet gegen die Weimarerische Lebensauffassung". In Paris sorgte Marcel Duchamp für Furore. Schon 1918 malt er sein letztes Gemälde. Stattdessen stellt er ein Pissoir oder ein Fahrrad-Rad auf einem Sockel ins Museum – banale Dinge, die er als "Readymades" adelte. Im Film schuf Hans Richter mit Überblendungen eine neue Ästhetik, die das Experimentelle in den Vordergrund stellte. All diese irrationalen Kunstwerke waren eine Revolte gegen die falsche Moral und gegen die große Politik, die mit Verstand nicht mehr zu fassen war. Als André Breton, bekannt

geworden als Surrealist, die Bewegung in Paris zu dominieren drohte, trieb das einen Keil zwischen die Dadaisten und die Bewegung verflüchtigte sich. Wie ein Haarwasser, das allmählich seinen Duft verliert.

Aus : *Deutsche Welle*, DW Themen Kultur-Kunst, Sendung vom 2.2.2016

Fragen:

1. Beschreiben Sie die Besonderheiten des Dadaismus.
2. Welches Ziel verfolgten die Gründer dieser neuen Kunstrichtung?
3. Können Werke eine künstlerische Antwort auf „das irrationale Abschlachten“ des Krieges sein? Wie stehen Sie dazu? Begründen Sie Ihren Standpunkt anhand konkreter Beispiele.

Proposition de traduction :

„Si on n'avait pas eu conscience que cette soirée avait officiellement donné naissance au dadaïsme, on se serait cru dans un asile d'aliénés ou à une représentation de théâtre pour enfants. Les dadaïstes voulaient créer un nouvel art ou plus précisément un anti-art. Ce ne fut certainement pas le fruit du hasard s'ils nommèrent leur cénacle d'après le philosophe des Lumières Voltaire. Son célèbre roman *Candide ou le meilleur des mondes* parodie la quête d'un monde fondé sur la raison. Pour les dadaïstes, en tout cas, vivre dans le meilleur des mondes n'était depuis longtemps que poudre aux yeux. L'Europe se trouvait depuis deux dans une guerre mondiale dévastatrice: des destructions massives humaines et matérielles étaient à l'ordre du jour. De tous les coins du monde, de Cologne, Berlin, New York, Paris ou Budapest affluaient des artistes vers la ville neutre de Zurich. Aucun autre mouvement artistique ne fut si international. Aussi individualistes que ses membres fussent, un seul et même désir les unissait : apporter une réponse artistique à cette boucherie irrationnelle qui sévissait sur les champs de bataille.

Hugo Ball était le père spirituel du dadaïsme. En accrochant des consonnes aux voyelles, il a écrit de superbes poèmes absurdes, dépourvus de sens. C'est lui aussi qui trouva le nom de ce mouvement artistique anarchique. C'est en feuilletant avec son condisciple Richard Huelsenbeck un dictionnaire franco-allemand qu'il tomba sur le mot „dada“ utilisé par les enfants pour désigner un petit cheval de bois. Les artistes furent tout de suite enthousiastes. Car eux aussi voulaient repartir à zéro, se comporter comme des enfants, tout réapprendre, être contradictoires et laisser libre cours à leur envie de jouer.

Playing with fear

POPULISTS have a new grievance. For many years, on both sides of the Atlantic, they have thrived on the belief that a selfish elite cannot—or will not—deal with the problems of ordinary working people. Now populists are also feeding on the fear that governments cannot—or will not—keep their citizens safe.

In America this week, after a couple who had pledged allegiance to Islamic State (IS) murdered 14 people in San Bernardino, California, Donald Trump called for a “total and complete shutdown” of America’s borders to Muslims. Earlier, the front-runner in the race for the Republican presidential nomination had proposed closing mosques and registering American Muslims. “We have no choice,” he said.

In France, the counterpart to Mr Trump is the far-right National Front (FN). (...) Mr Trump and Ms Le Pen are not alone. Support for the populist right in America and parts of Europe is unparalleled since the second world war. Against the backdrop of terrorism, these fearmongers pose a serious threat to the openness and tolerance that Western societies take for granted.

Even before recent attacks, right-wing populists were making their mark. Since October Mr Trump, and Ted Cruz and Ben Carson—less offensive, but only marginally less extreme—have together consistently won the support of over 50% of Republican voters in polls. In Europe populists are in power in Poland and Hungary, and in the governing coalition in Switzerland and Finland (and that is not counting the left-wing sort like Syriza in Greece). (...)

Populists differ, but the bedrock for them all is economic and cultural insecurity. Unemployment in Europe and stagnant wages in America hurt a cohort of older working-class white men, whose jobs are threatened by globalisation and technology. Beneath them, they complain, are immigrants and scroungers who grab benefits, commit crimes and flout local customs. Above them, overseeing the financial crisis and Europe’s stagnation, are the impotent self-serving elites in Washington and Brussels who never seem to pay for their mistakes.

Jihadist terrorism pours petrol on this resentment—and may even extend populism’s appeal. Whenever IS inspires or organises murderous attacks, the fear of immigrants and foreigners grows. When the terrorists get through, as they sometimes inevitably will, it highlights the ruling elite’s inadequacy. When leaders, in response, warn against slandering Islam and focus on gun control, as Barack Obama did in a speech from the Oval Office on December 6th, populists dismiss it as yet more political correctness.

Populist ideas need defeating. Mr Trump compares his plan to the treatment of Japanese-Americans during the second world war. Just so: as Ronald Reagan’s government later acknowledged, FDR’s policy was “race prejudice”. A xenophobic revival would do America immense harm—and IS immense service. Ms Le Pen would erect ruinous economic barriers and cause mayhem by proposing to leave the euro. Hungary’s prime minister, Viktor Orban, has vowed to build an “illiberal state” and looks to Vladimir Putin’s Russia as a model. Even when they are not in power, populists warp the agenda.

[Nobody should underestimate how hard it is to take the populists on. Some mainstream politicians dismiss their arguments by labelling them fascist or extremist. Yet such disdain risks suggesting that the elite is uninterested in the real grievances that populists play on. Others try to borrow the populists’ less-offensive clothes by promising, say, to deny benefits to migrants rather than build border fences. Yet such xenophobia-lite often just validates populist prejudices.

Is there a better way? (...) Part of the answer is to draw on the power of liberal ideals. New technology, prosperity and commerce will do more than xenophobia to banish people's insecurities. The way to overcome resentment is economic growth—not to put up walls. The way to defeat Islamist terrorism is to enlist the help of Muslims—not to treat them as hostile. The main parties need to make that case loudly and convincingly.

Politicians also need to deal with the populists' complaint that government often fails its citizens. Take the threat to security. Mr Obama's reluctance to deploy more troops against IS's "caliphate" in Syria and Iraq does not convince most Americans, including many present and former military commanders. Europe's spooks and law-enforcement agencies fail to share information. The EU needs to manage the flow of people at the border, allowing those who qualify as refugees to work and thus help them to absorb Western values.

To imagine better government across all of economic and security policy is a counsel of perfection. But even small improvements will count if they are allied to a robust defence of the West's Enlightenment values.]

The choice ultimately falls to voters, most of whom do not subscribe to right-wing populism. Mr Trump has the backing of just 30% of the 25% or so Americans who say they are Republican. But the turnout for primaries and caucuses in America is less than 20%. The turnout in France was just under 50%. The way to beat the populists is at the ballot box. The moderate majority has a responsibility to show up and put a cross next to candidates who stand for openness and tolerance.

The Economist, December 12th 2015

Questions :

- 1) According to the article, what may explain the rise of right-wing populism in America?
- 2) Explain the following quotation in your own words: "Even when they are not in power, populists warp the agenda."
- 3) In your opinion, does Donald Trump's bid for the White House pose a real threat to American democracy ?

Proposition de traduction :

On ne doit pas sous-estimer à quel point il est difficile de s'attaquer au populisme / combattre les mouvements populistes. Certains (hommes) politiques issus des partis traditionnels tentent de balayer d'un revers de la main les arguments des populistes en taxant ces derniers de fascisme ou d'extrémisme. Mais un tel mépris tend à suggérer que l'élite ne se préoccupe guère des récriminations (des citoyens) que les populistes exploitent / sur lesquelles s'appuient les populistes. D'autres, sur un mode moins agressif, endossent les oripeaux populistes en promettant par exemple de refuser aux migrants l'accès aux prestations sociales, plutôt que de fermer les frontières. Or cette xénophobie allégée / édulcorée / aseptisée ne fait que sanctionner les préjugés populistes.

Y-aurait-il un meilleur moyen ? Une partie de la réponse est évidente: il faut puiser dans les idées progressistes. Les nouvelles technologies, la prospérité et le commerce ont plus à apporter que la xénophobie pour lutter contre les incertitudes / l'insécurité ressentie(s) par la population. Pour surmonter le ressentiment, il faut promouvoir la croissance économique au lieu d'ériger des barrières. Pour combattre le terrorisme islamiste, il faut s'assurer le soutien des musulmans au lieu de les traiter en ennemis. Telles sont les idées que les grands partis politiques doivent défendre vigoureusement et de façon convaincante.

Les hommes politiques doivent aussi s'attaquer au grief mis en avant par les populistes, consistant à dire que le gouvernement déçoit souvent les citoyens / les citoyens ne se sentent pas soutenus par leur gouvernement. Prenons par exemple la menace pour la sécurité. Parce qu'il se montre récalcitrant à déployer plus de soldats pour lutter contre le califat de l'EI en Syrie et en Irak, M. Obama ne parvient pas à convaincre une majorité d'Américains, y compris d'anciens ou actuels commandants des forces armées. En Europe, les services secrets et les forces de l'ordre ont du mal à partager leurs informations. L'UE doit contrôler la circulation des personnes à ses frontières, tout en laissant travailler ceux qui peuvent prétendre au statut de réfugiés et les aidant par ce biais à assimiler les valeurs occidentales.

Il serait utopique d'imaginer un meilleur gouvernement sur toute la ligne en matière de politique économique et sécuritaire. Mais chaque progrès compte (aussi petit soit-il) s'il va de pair avec la/une défense solide / énergique / acharnée des valeurs occidentales héritées des Lumières.

Arabe

Aucun candidat présent.

Chinois

Aucun candidat présent.

Astiberri, motor de la novela gráfica española, cumple 15 años

elcultural.com (España) – FERNANDO DÍAZ DE QUIJANO

26/01/2016

La novela gráfica es el género que ha ensanchado las fronteras del cómic en España. "Cuando abrí mi librería, la novia de un amigo se quedaba en la puerta porque era la única chica y los clientes se giraban para mirarla". De esto hace dos décadas y el que habla es Fernando Tarancón, que además de librero es el fundador de Astiberri. La editorial bilbaína cumple ahora 15 años y el panorama, en gran medida gracias a ella, ha cambiado por completo. "Astiberri no es la única editorial responsable de la llegada de la novela gráfica a España, pero sí la que más ha contribuido al nacimiento de una novela gráfica autóctona española", señala Paco Roca, el autor que marcó el comienzo del *boom* con su obra más célebre, *Arrugas*, Premio Nacional de Cómic en 2008. (...)

【Pero volvamos atrás. Años 80: el cómic vive un esplendor excepcional. "Fue una década espejismo", dice el coautor de *Las meninas*, Javier Olivares. El ayuntamiento madrileño de Tierno Galván subvencionaba la polémica revista de historietas *Madriz*. "Éramos cuatro locos y nos dejaban hacer lo que quisiéramos. Cuando aquello acabó, me di de bruces con la realidad: no había una industria donde encajara el cómic alternativo que hacíamos nosotros. Los 90 se convirtieron en un erial¹", recuerda el dibujante. Las revistas de historietas se hundieron y no había una industria editorial fuerte especializada en cómic. Muchos autores se pusieron a trabajar para Estados Unidos o para Francia. Otros se pasaron a la ilustración.

"Ya está, el cómic español ha muerto. Tendremos que leer comic books de superhéroes de la Marvel y de DC, mangas japoneses y algún álbum francés", pensaron lectores y autores como [Santiago] García². Pero un grupo de resistentes siguió haciendo fanzines³ y cómics autoeditados. Afortunadamente, en la década de los 2000 la novela gráfica vino a salvar al cómic español. "Hoy no se puede decir que hayamos llegado a nuestro destino, ha habido un avance muy significativo", considera Tarancón.

Cuando empezó la editorial, en 2001, lo normal era publicar en formato comic book (al estilo americano, en cuadernillos con grapas y con unas 24 páginas) o álbum (al estilo francés: tapa dura, mayor tamaño, como Tintin y Astérix, entre 48 y 80 páginas). La novela gráfica, en cambio, conlleva una libertad mucho mayor en formato y número de páginas. Además, da prioridad a las historias autoconclusivas en un solo volumen, frente a las series, y se salta las convenciones argumentales del género para narrar historias de todo tipo, entre las que han cobrado fuerza las de corte autobiográfico. Por eso ha calado en todo tipo de lectores, razón última de su éxito. Como dice Roca, "ya no hace falta haberse leído *Watchmen* o *Corto Maltés* para entrar en el universo del cómic".】

Antes de volcarse con los autores españoles, Astiberri se tiró a la piscina de la novela gráfica en 2004 con *Blankets* (2004), de Craig Thompson, un tocho de 600 páginas que costaba 35 euros, y tuvieron una lenta pero buena respuesta de los lectores y de los medios. Aquello fue un punto de inflexión, afianzado por otros títulos como *Pyongyang*, de Guy Delisle, o *Píldoras azules*, de Frederik Peeters. Gracias al éxito de estos títulos, la editorial decidió centrarse en la novela gráfica, mientras que sus competidoras seguían publicando más títulos en formato álbum.

Luego llegó el éxito de Paco Roca y de otros autores españoles como Miguel Gallardo (*María y yo*), David Rubín (*El héroe*), Alfonso Zapico (*Dublinés*, Premio Nacional de Cómic en

¹ (el) erial: (*la*) friche

² Santiago GARCÍA: en 2010 escribió el ensayo *La novela gráfica*, que analiza la historia del cómic desde sus orígenes hasta hoy. Es coordinador de *Panorama*, una antología de la novela gráfica española actual que incluye historietas inéditas de una treintena de autores entre los que figuran Roca, Zapico, Prior, Vizuete, Paco Alcázar, Carlos de Diego, Ramón Boldú, Max, Clara-Tanit y Mireia Pérez, entre otros. Además, García, es uno de los guionistas más veteranos del cómic español, coautor de *Las meninas*, Premio Nacional en 2015.

³ (el) fanzine (revista hecha por aficionados y generalmente con pocos medios): (*le*) fanzine

2012) o Álvaro Ortiz, autor de *Rituales*, *Cenizas* y *Memorabilia*, nominada en el próximo festival de Angoulême, meca del cómic europeo.

Esta década prodigiosa de la novela gráfica española ha sido posible gracias a la constancia de los autores que resistieron durante los años anteriores, opina Tarancón. Ellos "mantuvieron con vida el cuerpo medio muerto del cómic español durante los noventa", como dice Olivares, y siguieron creyendo en su futuro.

Por otra parte, gracias a la calidad y la diversidad de las obras que tenemos hoy, los cómics han saltado "del suplemento juvenil a las páginas de cultura", señala el fundador de Astiberri. La atención de la prensa ha sido una pieza fundamental en este engranaje que se retroalimenta. "Antes los medios generalistas jamás hablaban de cómic, y ahora lo hacen todas las semanas", señala otra de las editoras de Astiberri, Héloïse Guerrier. "También ha sido muy importante el reconocimiento institucional, sobre todo con el Premio Nacional del Cómic", reconoce Tarancón. Y, por último, una pieza clave han sido las librerías. Las generalistas han aceptado el cómic, sobre todo influidas por la FNAC, que fue de las primeras cadenas en concederle gran importancia a la novela gráfica, y las librerías especializadas han sabido reconvertirse y abrirse a todos los públicos. (...)

García señala otro factor decisivo: en la década de los 2000 se extendió la piratería. Todo el mundo podía descargarse música y películas gratis, de modo que ya nadie regalaba discos ni DVDs. Y así ocupó su lugar la novela gráfica: "un libro y un objeto atractivo y bien hecho".

Tarancón es prudente pero optimista con respecto a esta nueva época dorada del cómic en nuestro país. Aunque las ventas no sean equiparables a las de otros productos culturales, recuerda que solo hay tres industrias fuertes en el mundo del cómic: la estadounidense, la francobelga y la japonesa, y la novela gráfica no forma parte de su línea principal de negocio, sino de un "un camino autoral" paralelo. En esos países, recuerda Santiago, "el tipo de cómic alternativo que hacemos nosotros no vende más que aquí". En este sentido, los editores y autores auguran que la novela gráfica seguirá siendo consumida por un público minoritario, pero cada vez más global. Y en medio de ese panorama, España es, y seguirá siendo si continúa avanzando como hasta ahora, una de las principales potencias del mundo.

Preguntas

1) Comente usted la afirmación de Fernando Díaz de Quijano: « *La novela gráfica es el género que ha ensanchado las fronteras del cómic en España.* ».

2) « (...) *los cómics han saltado "del suplemento juvenil a las páginas de cultura", señala el fundador de Astiberri [Tarancón]* ». ¿Qué revela esta afirmación en cuanto al cómic como obra de arte? ¿Cómo se explica esto, en su opinión?

3) Javier Olivares, hablando de los años 80, puntualiza que « *El ayuntamiento madrileño de Tierno Galván subvencionaba la polémica revista de historietas Madriz.* » A su vez, reconoce Tarancón que « *También ha sido muy importante el reconocimiento institucional, sobre todo con el Premio Nacional del Cómic.* »

De forma más general, ¿piensa usted que el patrocinio artístico y las recompensas institucionales son necesarios para la creación artística?

Proposition de traduction :

Mais revenons en arrière. Années 80 : la BD vit un âge d'or exceptionnel. « Ça a été une décennie chimérique », dit le co-auteur de **Las Meninas**, Javier Olivares. La mairie de Madrid sous Tierno Galván subventionnait la revue de bandes dessinées polémique **Madriz**. Le dessinateur se souvient : « Nous étions quatre fous et on nous laissait faire ce que nous voulions. Quand tout cela a pris fin, je suis tombé nez à nez avec la réalité : il n'y avait pas une industrie où la BD alternative que nous faisons trouverait sa place. Les années 90 se sont transformées en friche ». Les revues de bandes dessinées ont coulé et il n'y avait pas d'industrie éditoriale forte spécialisée dans la BD. Beaucoup d'auteurs se mirent à travailler pour les États-Unis ou pour la France. D'autres se tournèrent vers l'illustration.

Les lecteurs et les auteurs comme [Santiago] García pensèrent : « Ça y est, la BD espagnole est morte. On n'aura plus qu'à (Il nous faudra - Nous devrons) lire des « comic books » de super héros de Marvel et de DC, des mangas japonais et quelque album français ». Mais un groupe de résistants a continué à créer des fanzines et des BD grâce à la publication assistée par ordinateur. Heureusement, dans les années 2000 le roman graphique vint à la rescousse de la BD espagnole. Tarancón considère qu' « aujourd'hui on ne peut pas dire que nous soyons arrivés à destination mais il y a eu une avancée significative. »

Quand la maison d'édition a été lancée, en 2001, il était normal de publier au format comic book (dans le style américain, en livrets de 24 pages agrafées) ou album (dans le style français : couverture rigide grand format, comme Tintin et Astérix, entre 48 et 80 pages). Le roman graphique, au contraire, permet une bien plus grande liberté quant au format et au nombre de pages. De plus, il donne la priorité aux histoires auto conclusives en un seul volume, face aux séries, et il fait fi des (se rit des – passe outre les) conventions liées à l'argument du genre pour raconter des histoires de toutes les sortes parmi lesquelles les récits à caractère biographique ont pris de la vigueur. C'est pour cela qu'ils ont touché toutes sortes de lecteurs, raison suprême de son succès. Comme le dit Roca, « il n'est plus nécessaire d'avoir lu **Watchmen** ou **Corto Maltés** pour entrer dans l'univers de la BD. »

Napolitano: "Europa, se non ora quando? Così batteremo i nazionalismi"

Il presidente emerito: crisi dei migranti e attentati di Parigi, ora la politica dia risposte

Dalla crisi finanziaria ed economica globale che li ha raggiunti sul finire dello scorso decennio, l'Europa, l'eurozona, il nostro paese stanno uscendo, grazie a una ripresa sia pure insufficiente e ancora malsicura, ma netta. Tuttavia, con le efficaci parole [...] di Maurizio Ferrera, possiamo dire che "la terra ha smesso di tremare e l'euro è sopravvissuto al rischio di disintegrazione, ma le crepe restano. E soprattutto si sono alzati fortissimi venti sul piano politico. I sacrifici imposti durante la crisi e i risentimenti fra popoli e fra governi stanno oggi mettendo a repentaglio la tenuta dell'Unione Europea in quanto comunità di Stati".

La crisi finanziaria ed economica, passata anche attraverso la convulsa vicenda greca, è dunque sfociata in crisi politica, e questa, senza soluzione di continuità, in crisi non solo politica ma ideale, di valori e di principi fondamentali. Fattore scatenante e rivelatore la drammatica impennata della pressione migratoria, dell'afflusso, soprattutto, di richiedenti asilo.

Concausa rilevante di queste tensioni e contraddizioni, è certamente la mancata percezione, da parte delle nostre nazioni, del radicale mutamento intervenuto da qualche decennio nel contesto mondiale. [...] Abbiamo di fronte nuovi grandi protagonisti economici e politici. I paesi emergenti, "i mercati emergenti" - come ha di recente rilevato il Presidente Draghi - "valgono il 60% del prodotto mondiale; a partire dal 2000 tre quarti della crescita mondiale sono dovuti a loro, la metà delle esportazioni dell'area dell'euro va in questi mercati". E se essi registrano in questo momento un rallentamento "probabilmente non transitorio", ciò può preoccupare in generale, ma non attenua per l'Europa i termini della sfida ardua come non mai che ci tocca fronteggiare. Sfida di cui sono parte integrante i ritmi della rivoluzione tecnologica, le leggi inesorabili della competitività.

In che misura di tutto ciò hanno le nostre classi dirigenti e leadership politiche dato coscienza ai cittadini-elettori? Non perché vi si reagisse con spirito rinunciatario, subendo come fatale declino quella che è una dura partita da combattere. Ma perché la si combatta uniti, al fine di "mantenere come europei un significato per il mondo" pur avendo perduto la condizione privilegiata di cui godevamo: al fine dunque di dare ancora un nostro peculiare contributo alla costruzione di un nuovo sviluppo e ordine mondiale, salvaguardando anche per i nostri paesi, per le nostre società, l'essenziale delle conquiste di civiltà e di benessere via via raggiunte.

Purtroppo si è lasciato che si radicassero ampiamente sordità e miopie, quasi un voler tenersi lontani da realtà sgradevoli e allarmanti; si sono lasciate fermentare reazioni di rigetto e di chiusura, illusioni anacronistiche di conservazione dell'esistente e di prolungamento delle aspettative coltivate nel passato. Sono qui le responsabilità della politica, per le debolezze e le ambiguità che l'hanno segnata per anni.

Siamo, così, dinanzi a regressioni nazionalistiche, a insorgenze populiste, ad estremismi vecchi e nuovi, che hanno congiurato nel contrastare la sola autentica necessità storica per l'Europa, coincidente con l'interesse strategico di lungo periodo degli Stati nazionali europei: la necessità, cioè, di una crescente cooperazione e integrazione, e oggi, ormai, di un vero e proprio salto di qualità verso l'unione politica.

Procedere in tale direzione è precisamente la responsabilità in positivo che la politica è chiamata ad assumere. Si tratta di partire da un'agenda fatta di urgenze, su cui si affannano e dividono le istituzioni dell'Unione: urgenze da sciogliere in un orizzonte più lungo di quello dominante, nel senso di un'effettiva progressione verso forme via via più avanzate di integrazione, soprattutto nell'Eurozona.

È ciò che sta accadendo sul tema emerso negli ultimi mesi come ineludibile e dirompente: la crisi dei profughi. Ed è quel che non deve accadere di fronte al repentino imporsi, in queste settimane, al centro dell'attenzione e nel modo più drammatico, della sfida mortale del terrorismo, del fanatismo estremo in veste di Stato Islamico.

[È] tempo di [...] mettere pienamente in atto forme di unione più stretta, facendo leva sull'Eurozona... È concepibile, invece, nelle stesse direzioni indicate ormai tre anni fa, continuare con piccoli passi, battute d'arresto, nuove nebulose enunciazioni? Il rischio è concreto, per effetto, sempre, di quelle posizioni frenanti e resistenze che vengono dalla politica. Perché nell'Europa dei 28, in un continente interconnesso come non mai - dall'economia al diritto - la politica è rimasta nazionale. Questa è, a mio giudizio, la fonte delle carenze del passato e dell'incertezza del futuro di questa nostra Unione in crisi. (...)

[La politica è rimasta nazionale, nel senso che è stata condizionata in modo determinante, in ogni paese membro dell'Unione, da una visione angusta e meschina dell'interesse nazionale, e da pulsioni demagogiche sfociate nell'antipolitica e nell'antieuropeismo. I cedimenti a queste spinte, la tendenza alle dissimulazioni e al compromesso, hanno da anni avuto la meglio, o gravemente pesato, anche in seno a forze politiche in linea di principio europeistiche. La politica è rimasta frammentata in sempre più asfittici ambiti nazionali, e nelle tante, singole competizioni politico-elettorali su scala nazionale. Essa è risultata così sempre meno capace di guidare le decisioni europee e anche solo di raccontarle.

La questione vera è quella del rafforzare tutti i canali di partecipazione dei cittadini e di autentica democraticità del processo di formazione delle decisioni europee. Ma a questo fine è necessario superare la condizione attuale di assenza di una "sfera pubblica europea", che consenta circolazione e confronto delle opinioni su larga scala... È necessario non solo - specie in Italia - un rinnovamento e rilancio, ideale e morale, dei partiti politici, ma una loro europeizzazione. (...)

Ce la faremo ? Ce la possiamo fare ? Cominciamo innanzitutto col diffondere, più di quanto da tempo facciamo, il senso del molto che abbiamo conseguito e costruito nella nostra Europa, e facciamolo senza il complesso di apparire retori e passatisti, senza nulla concedere a qualsiasi tabula rasa populista. E cominciamo in pari tempo col rimotivare il progetto europeo, partendo dalla realtà del mondo quale oggi si presenta e da un rapporto Europa-mondo da reinventare... E se si pensa - lasciate che concluda così - al mondo che cambia e ribolle attorno a noi, al mondo che ci ha trasmesso da Parigi il 13 novembre il suo più sinistro segnale, viene spontaneo chiedersi: Europa, se non ora, quando ?]

La Stampa 28/11/2015

Domande

- 1) Qual è, secondo Napolitano, l'insieme di cause che sta oggi mettendo a repentaglio la tenuta dell'Unione Europea in quanto comunità di Stati ?
- 2) Quali sono le responsabilità della politica nella perdita di significato dell'Europa alla quale si assiste oggi ?
- 3) Quali sono le responsabilità che la politica deve oggi assumere di fronte alle sfide alle quali è confrontata l'Europa e quali sono queste sfide ? Condividete l'opinione di Napolitano secondo la quale è oggi più che mai necessario costruire un'Europa politicamente unita e perché ?

Proposition de traduction :

La politique est restée nationale, dans la mesure où elle a été considérablement influencée, dans chaque pays membre de l'Union Européenne, par une vision étroite et mesquine de l'intérêt national, et par des penchants démagogiques qui ont conduit à une antipolitique et à un antieuropéisme. Les concessions faites sous l'effet de ces impulsions, la tendance à la dissimulation et au compromis ont depuis longtemps pris le dessus, et ont même lourdement influencé les choix des forces politiques qui sont en principe européistes. La politique a continué d'être morcelée en autant de réalités nationales de plus en plus étouffantes, et en chacune de leurs nombreuses compétitions politico-électorales. Aussi s'est-elle avérée de moins en moins capable de guider les décisions européennes, et même d'en rendre compte.

Le véritable enjeu consiste à renforcer la participation des citoyens aux processus de décision européens, tout en rendant ces derniers authentiquement démocratiques.

Mais pour y parvenir et pour rendre massivement possible la circulation et la confrontation des opinions, il est nécessaire de sortir de la condition dans laquelle nous nous trouvons actuellement, qui témoigne d'une absence de "sphère publique européenne". Il est non seulement nécessaire - surtout en Italie - de renouveler et de relancer les partis politiques tant sur le plan des idées que sur celui des valeurs morales, mais il faut aussi les rendre européens (...)

Y parviendra-t-on ? Peut-on y parvenir ? Commençons déjà, plus que nous n'avons l'habitude de faire, par divulguer le sens à la fois des résultats importants que nous avons obtenus en Europe et de ce que nous y avons construit. Et cela sans craindre de paraître passéistes ou de faire de la rhétorique et sans rien concéder à telle ou telle table rase populiste. Et en même temps, relançons le projet européen, en partant de la réalité du monde tel qu'il se présente à nous et d'un rapport Europe-monde qu'il nous faut réinventer... Et si l'on pense - permettez-moi de conclure ainsi - au monde qui change et qui bouillonne autour de nous, au monde qui nous adressé le plus sinistre de ses signaux depuis Paris, le 13 novembre dernier, n'est-il pas tout à fait normal de se demander : l'Europe, n'est-ce pas maintenant ou jamais ?

去年の木

「いっぼんの木と、いちわの小鳥とはたいへんなかよしでした。小鳥はいちんちその木の枝で歌をうたい、木はいちんちじゅう小鳥の歌をきいていました。

けれど寒い冬がちかづいてきたので、小鳥は木からわかれてゆかねばなりませんでした。「さよなら。また来年きて、歌をきかせてください」と木はいいました。

「ええ。それまで待っててね」と、小鳥は行って、南の方へとんでゆきました。

春がめぐってきました。野や森から、雪がきえていきました。小鳥は、なかよしの去年の木のところへまたかえっていきました。

ところが、どうしたことでしょう。木はそこにありませんでした。根っこだけのがこっていました。

「ここに立ってた木は、どこへいったの」と小鳥は根っこにききました。根っこは、「きこりがきりたおして、谷のほうへもっていったよ」といいました。

小鳥は谷のほうへとんでいきました。谷の底には大きな工場があって、木をきるおとが、びんびん、としていました。小鳥は工場の門の上にとまって、「門さん、わたしのなかよしの木は、どうなったかしりませんか」とききました。門は、「木なら、工場の中でこまかくきりきざまれて、マッチになってあっちの村へ売られていったよ」といいました。」

小鳥は村のほうへとんでいきました。

ランプのそばに女の子がいました。

そこで小鳥は、「もしもし、マッチをごぞんじありませんか」とききました。すると女の子は、「マッチはもえてしまいました。けれどマッチのともした火が、まだこのランプにもっています」といいました。小鳥は、ランプの火をじっとみつめておりました。それから、去年の歌をうたって火にきかせてやりました。火はゆらゆらとゆらめいて、こころからよろこんでいるようにみえました。

歌をうたってしまうと、小鳥はまたじっとランプの火をみていました。それから、どこかへとんで行ってしまいました。

「ごんぎつね 新美南吉童話作品集 1」

問い

1. 木と小鳥は、なぜともだちになりましたか。
2. 冬のあいだに、木はどうなりましたか。
3. あなたはこの童話を読んで、どう思いますか。

Note

童話 : conte pour enfants

¹ きこり : bûcheron

Proposition de traduction :

L'arbre de l'an dernier

Source : Recueil de contes pour enfants de Niimi Nankichi 1

Il était une fois un arbre et un petit oiseau, très amis. L'oiseau chantait toute la journée sur ses branches, et l'arbre écoutait ses chansons toute la journée.

Mais à l'approche de l'hiver, l'oiseau dut quitter l'arbre pour aller se mettre à l'abri du froid. « Au revoir ! Tu me feras écouter de belles chansons quand tu reviendras me voir l'année prochaine. » dit l'arbre. « Oui, on se reverra l'année prochaine » dit l'oiseau ; et il partit vers le sud.

Le printemps revint. L'oiseau retourna au même endroit, mais ne retrouva pas son ami l'arbre.

« Qu'est devenu l'arbre qui était ici ? » demanda l'oiseau à la souche d'arbre qui restait. « Le bûcheron l'a abattu avec sa hache et l'a porté dans la vallée » répondit la souche. L'oiseau s'envola dans la vallée.

Au fond de la vallée, il y avait une grande usine. Le bruit des machines tronçonneuses faisait vibrer l'air. L'oiseau demanda à la porte de l'usine : « Monsieur la porte, savez-vous ce qu'est devenu mon ami l'arbre ? »

La porte lui répondit : « Ton arbre a été coupé fin dans l'usine pour faire des allumettes et a été transporté au village là-bas pour être vendu »

L'oiseau s'envola au village et trouva une petite fille près d'une lampe.

L'oiseau lui demanda : « N'avez-vous pas vu une allumette ? »

La petite fille lui répondit : « L'allumette a brûlé. Mais la flamme qu'elle a allumée continue à éclairer ma lampe »

L'oiseau regarda longuement la flamme dans la lampe. Ensuite il lui chanta les chansons de l'an dernier. La flamme dansa, comme si elle était toute joyeuse de les entendre.

Lorsque l'oiseau finit de chanter, il fixa à nouveau la flamme de la lampe. Et puis, il s'envola quelque part.

Уехать, чтобы вернуться

[Русскому человеку всегда кажется, что "пора уезжать". В последние годы, правда, думали, что ехать надо в Европу. Но, может быть, пространство¹ для жизни активного человека есть и в родной стране? Пространство, где есть не только чистый воздух, но и среда, дающая возможность для реализации.

"Малый город — очень удобное место для жизни. Я абсолютно в своей тарелке, мне очень нравится то, что я делаю", — рассказывает Алексей Новоселов, живое воплощение² успешного человека в провинции. Ему 23 года, его общественная активность была замечена местными властями и конвертирована в пост директора музеев в Тотьме, которая среди малых городов России на втором месте после Суздаля по числу музеев. "В Москве, в Петербурге можно жить конечно, там широкие возможности. Но и людей много. Сейчас все мы нужнее в наших родных местах, наши знания могут пригодиться³ для того, чтобы сделать жизнь там более привлекательной⁴, чтобы люди возвращались домой и строили жизнь". Люди с внешностью⁵ и манерами, как у Алексея, обычно работают в офисах в столичном центре. Но Алексей в Тотьме.

"Я Петербург очень любил. Большой город мне был нужен. Наверное, нужно сравнить жизнь в большом городе и жизнь в провинции, чтобы понять для себя, где твои знания и умения будут важнее.] Что нового еще можно сказать о Питере? Я работал в турфирме, но это была очень скучная работа. Продавать путевки в Египет и Турцию могут и другие. Тогда как страница Тотьмы в России еще не прочитана". Алексей Новоселов теперь занят тем, что превращает⁶ восемь старых музеев в современное общественное и образовательное пространство, которое к тому же должно привлечь внимание туристов. Он вернулся из большого города в маленький, но привез с собой столичность. Благодаря таким, как он, Тотьма в скором времени рискует превратиться в нетипичный провинциальный город.

Огромный белоснежный храм, церковь Входа в Иерусалим. Его фасад украшен картушами (орнаментом, ставшим символом города). Почти год назад десятки людей вышли к храму, взявшись за руки. Это был самый большой флешмоб горожан, боровшихся за успех⁷ символа Тотьмы в конкурсе "Россия-10", который состоялся в прошлом году и ставил целью определить самые яркие места и памятники страны. Тотьма заняла 20-е место. Кстати, Алексей Новоселов вернулся в Тотьму тоже после успеха на "России-10": "Нам удалось невозможное — картуши заняли 20-е место из 800 объектов страны, рядом с Петергофом, Кижами, Байкалом, намного более известными в стране".

по Антону Кривенюку, Журнал "Огонёк" №25 от 30.06.2014

¹ пространство = espace

² воплощение = incarnation

³ пригодиться (pf) = servir à

⁴ привлекательный (привлекать/привлечь = attirer) = attirant

⁵ внешность = physique

⁶ превращать/превратить = transformer

⁷ бороться (ipf) за успех = se battre pour le succès

Вопросы

1/ Почему Алексей Новоселов вернулся в родную Тотьму?

2/ Почему, по-Вашему, « в последние годы думали, что ехать надо в Европу »?

3/ Какое значение имеет для Вас место, где Вы родились?

Proposition de traduction :

Partir pour revenir

[Un Russe a toujours l'impression qu'il est temps pour lui de partir. Il est vrai que ces dernières années, on pensait que c'était en Europe qu'il fallait aller. Mais peut-être existe-t-il, pour un homme dynamique, un espace où vivre dans le pays où il est né ? Un espace où il n'y a pas seulement de l'air pur, mais également un milieu qui permet de se réaliser.

« Une petite ville est un lieu vraiment propice à la vie. Je suis parfaitement dans mon assiette, j'aime beaucoup ce que je fais », raconte Alexeï Novossiolov, incarnation vivante de l'homme à qui tout sourit en province. Il a 23 ans, son dynamisme dans le domaine social a été remarqué par les autorités locales et converti en un poste, celui de directeur des musées de Totma. Parmi les petites villes de Russie, c'est la deuxième pour le nombre de musées qui s'y trouvent, juste après Souzdal. « On peut évidemment vivre à Moscou et à Saint-Pétersbourg, il y a énormément de possibilités. Mais il y a aussi beaucoup de monde. Aujourd'hui, on a plus besoin de nous tous là où nous sommes nés, nos connaissances peuvent servir à y rendre la vie plus attirante, pour que les gens reviennent chez eux et y fassent leur vie ». Les gens qui ressemblent physiquement à Alexeï et qui ont la même façon de se comporter, travaillent habituellement dans des bureaux installés dans le centre de l'ancienne ou de la nouvelle capitale. Mais c'est à Totma que se trouve Alexeï.

« J'aimais beaucoup Saint-Pétersbourg. J'avais besoin de vivre dans une grande ville. On doit sans doute comparer la vie dans une grande ville et en province pour comprendre personnellement où les connaissances et les compétences qu'on a acquises ont le plus d'importance.] Que peut-on dire de nouveau à propos de Saint-Pétersbourg ? Je travaillais dans une agence de voyages, mais mon travail était très ennuyeux. D'autres peuvent tout aussi bien que moi vendre des voyages en Egypte ou en Turquie. Alors que la page de Totma n'a pas encore été lue dans le grand livre de l'histoire russe. Alexeï Novossiolov a maintenant pour mission de transformer les huit vieux musées de Totma en un espace moderne qui doit non seulement remplir des objectifs sociaux et éducatifs, mais également attirer l'attention des touristes. Grâce à des gens comme lui, Totma risque de se transformer dans un avenir proche en une ville de province atypique.

Une église immense toute blanche, l'église de l'Entrée à Jérusalem. Sa façade est ornée de cartouches (ces ornements sculptés sont devenus le symbole de la ville). Il y a presque un an, des dizaines de personnes se sont approchées de l'église en se tenant par la main. Cette chaîne humaine a été le plus grand flashmob d'habitants de la ville, qui se sont battus pour le succès du symbole de Totma au concours « Russie-10 » organisé l'année dernière, qui avait pour objectif de désigner les lieux et les monuments les plus impressionnants du pays. Totma a obtenu la vingtième place. A propos, c'est aussi après ce très bon score au concours « Russie-10 » qu'Alexeï Novossiolov est revenu à Totma. « On a réussi l'impossible, les cartouches ont obtenu la vingtième place sur les huit cents sites du pays en compétition, à faible distance d'endroits beaucoup plus connus, comme Peterhof, Kiji ou le Baïkal ».

Antoine et Cléopâtre ont été vaincus par les armées romaines d'Octave. Après la mort d'Antoine, Cléopâtre s'adresse à son tombeau pour demander au défunt son indulgence et son aide : elle entend se suicider.

“ὦ φίλε Ἀντώνιε,” εἶπεν, “ἔθαπτον μὲν σε πρόην ἔτι χερσὶν ἐλευθέραις, σπένδω δὲ νῦν αἰχμάλωτος οὖσα, καὶ φρουρουμένη μήτε κοπετοῖς μήτε θρήνοις αἰκίσασθαι τὸ δοῦλον τοῦτο σῶμα καὶ τηρούμενον ἐπὶ τοὺς κατὰ σοῦ θριάμβους¹. Ἄλλας δὲ μὴ προσδέχου τιμὰς ἢ χοάς· ἀλλ’ αὐταῖ σοι τελευταῖαι Κλεοπάτρας ἀγομένης. Ζῶντας μὲν γὰρ ἡμᾶς οὐθὲν ἀλλήλων διέστησε, κινδυνεύομεν δὲ τῷ θανάτῳ διαμείψασθαι τοὺς τόπους· σὺ μὲν ὁ Ῥωμαῖος ἐνταῦθα κείμενος, ἐγὼ δ’ ἡ δύστηνος ἐν Ἰταλία (...). Ἀλλ’ εἰ δὴ τις τῶν ἐκεῖ θεῶν ἀλκή καὶ δύναμις (οἱ γὰρ ἐνταῦθα² προὔδωκαν ἡμᾶς), μὴ πρόη³ ζῶσαν τὴν σεαυτοῦ γυναῖκα, μηδ’ ἐν ἐμοὶ περιϊδῆς θριαμβευόμενον σεαυτόν, ἀλλ’ ἐνταῦθά με κρύψον μετὰ σεαυτοῦ καὶ σύνθαπον, ὡς ἐμοὶ μυρίων κακῶν ὄντων οὐδὲν οὕτω μέγα καὶ δεινόν ἐστίν ὡς ὁ βραχὺς οὗτος χρόνος ὃν σοῦ χωρὶς ἔζηκα.”

Τοιαῦτα ὀλοφουραμένη καὶ στέψασα καὶ κατασπασαμένη τὴν σορὸν ἐκέλευσεν αὐτῇ λουτρὸν γενέσθαι. Λουσαμένη δὲ καὶ κατακλιθεῖσα λαμπρὸν ἄριστον ἠρίστα. Καὶ τις ἦκεν ἀπ’ ἀγροῦ κίστην τινὰ κομίζων· τῶν δὲ φυλάκων ὃ τι φέροι πυνθανομένων ἀνοίξας καὶ ἀφελὼν τὰ θρῖα σύκων ἐπίπλεον τὸ ἀγγεῖον ἔδειξε...

PLUTARQUE

¹ τοῦτο σῶμα... θριάμβους : Cléopâtre parle de son propre corps, et redoute la cérémonie romaine du triomphe lors de laquelle le général victorieux traînait et humiliait publiquement les vaincus.

² L’adverbe ἐνταῦθα renvoie à l’Égypte ; l’adverbe ἐκεῖ à l’Italie.

³ La forme πρόη vient de προῆμι, à la voix moyenne, deuxième personne du singulier.

Proposition de traduction :

« Mon cher Antoine, s'écria-t-elle, il y a peu de jours que je t'ai déposé, avec des mains encore libres, dans ce dernier asile; aujourd'hui je viens faire ces libations sur tes tristes restes, captive et gardée à vue, afin que je ne puisse défigurer par mes coups et par mes gémissements ce corps réduit à l'esclavage, et réservé pour une pompe fatale, où l'on va triompher de toi. N'attends pas de Cléopâtre d'autres honneurs que ces libations funèbres : ce sont les dernières qu'elle t'offrira, puisqu'on veut l'arracher d'auprès de toi. Tant que nous avons vécu, rien n'a pu nous séparer l'un de l'autre; maintenant nous allons être éloignés, par la mort, des lieux de notre naissance. Romain, tu resteras sous cette terre d'Égypte; et moi, malheureuse, je serai enterrée en Italie (...). Si les dieux de ton pays ont quelque force et quelque pouvoir (car les nôtres nous ont trahis), n'abandonne pas ta femme vivante; ne souffre pas qu'on triomphe de toi, en la menant en triomphe; cache-moi dans cette terre avec toi; laisse-moi partager ta tombe : des maux innombrables qui m'accablent, le plus grand, le plus affreux pour moi, a été ce peu de temps que j'ai vécu sans toi. »

Après avoir ainsi exhalé ses plaintes, elle couronna le tombeau de fleurs, l'embrassa, et commanda qu'on lui préparât un bain. Quand elle l'eut pris, elle se mit à table, où on lui servit un repas magnifique, pendant lequel il vint un homme de la campagne qui portait un panier. Les gardes lui ayant demandé ce qu'il portait, le paysan ouvrit le panier, écarta les feuilles, et leur fit voir qu'il était plein de figues.

Hébreu ancien

Aucun candidat présent.

Pline le Jeune : *Un printemps littéraire trop fertile*

Pline à son ami Sosius Senecio

Magnum prouentum poetarum annus hic attulit ; toto mense Aprili nullus fere dies quo non recitaret aliquis. Iuuat me quod uigent studia, proferunt se ingenia hominum et ostentant, tametsi ad audiendum pigre coitur. Plerique in stationibus sedent tempusque audiendi fabulis conterunt, ac subinde sibi nuntiari iubent an iam recitator intrauerit, an dixerit praefationem, an ex magna parte euoluerit librum; tum demum ac tunc quoque lente cunctanterque ueniunt, nec tamen permanent, sed ante finem recedunt, alii dissimulanter et furtim, alii simpliciter et libere.

At hercule memoria parentum Claudium Caesarem ferunt, cum in Palatio spatiaeretur audissetque clamorem, causam requisisse ; cumque dictum esset recitare Nonianum¹, subitum recitanti inopinatumque uenisse. Nunc otiosissimus quisque multo ante rogatus et identidem admonitus aut non uenit aut, si uenit, queritur se diem — quia non perdidit — perdidisse. Sed tanto magis laudandi probandique sunt quos a scribendi recitandique studio haec auditorum uel desidia uel superbia non retardat.

Equidem prope nemini defui. Erant sane plerique amici ; neque enim est fere quisquam, qui studia, ut non simul et nos amet. His ex causis longius quam destinaueram tempus in urbe consumpsi. Possum iam repetere secessum et scribere aliquid, quod non recitem, ne uidear, quorum recitationibus adfui, non auditor fuisse sed creditor.

(H. Zehnacker, Les Belles Lettres, Paris, 2009)

¹ Marcus Seruilius Nonianus, fameux orateur et historien mort en 59.

Proposition de traduction :

Cette année a produit une grande récolte de poètes ; pendant tout le mois d'avril presque aucun jour ne s'est passé sans une lecture publique. Je me réjouis de la vigueur de nos études et de voir éclore des talents qui ne demandent qu'à se montrer, malgré le peu d'empressement des auditeurs. La plupart vont s'asseoir dans des salles de réunion et au lieu d'écouter passent leur temps en bavardages ; de temps à autre ils demandent qu'on leur dise si le lecteur est déjà entré, s'il a terminé son introduction, s'il a déjà déroulé une bonne partie de son volume ; c'est alors seulement qu'ils arrivent, et encore avec lenteur et en traînant les pieds ; et cependant ils ne restent pas jusqu'au bout, mais se retirent avant la fin, les uns furtivement et sans se faire remarquer, d'autres de façon franche et ouverte. Mais, par Hercule, on raconte qu'au temps de nos pères l'empereur Claude, se promenant au Palatin, entendit des acclamations et en demanda la cause. Quand on lui dit que c'était une lecture de Nonianus, il s'y rendit, à la surprise du lecteur et sans être annoncé. De nos jours tous ceux qui n'ont rien à faire, bien qu'invités longtemps à l'avance et malgré plusieurs rappels, ou bien ne viennent pas, ou, s'ils viennent, se plaignent d'avoir perdu une journée, parce qu'ils ne l'ont pas perdue. C'est une raison de plus pour féliciter et approuver ceux dont le goût d'écrire et de lire en public ne se laisse pas arrêter par cette paresse ou ce dédain des auditeurs. En ce qui me concerne, je n'ai presque jamais fait faux bond à quelqu'un. La plupart, il est vrai, étaient des amis, car il n'y a quasiment personne qui aime nos études sans nous aimer nous aussi. Voilà les raisons qui m'ont fait passer à la ville plus de temps que je n'avais envisagé. Je peux maintenant regagner ma retraite et écrire quelque chose que je ne lirai pas en public, afin que ceux dont j'ai écouté les lectures ne pensent pas qu'au lieu d'être leur auditeur j'étais leur créancier.

Répartition des notes

352 copies

Note maximale : 20

Note minimale : 1

Moyenne : 9,56

Médiane : 9,5

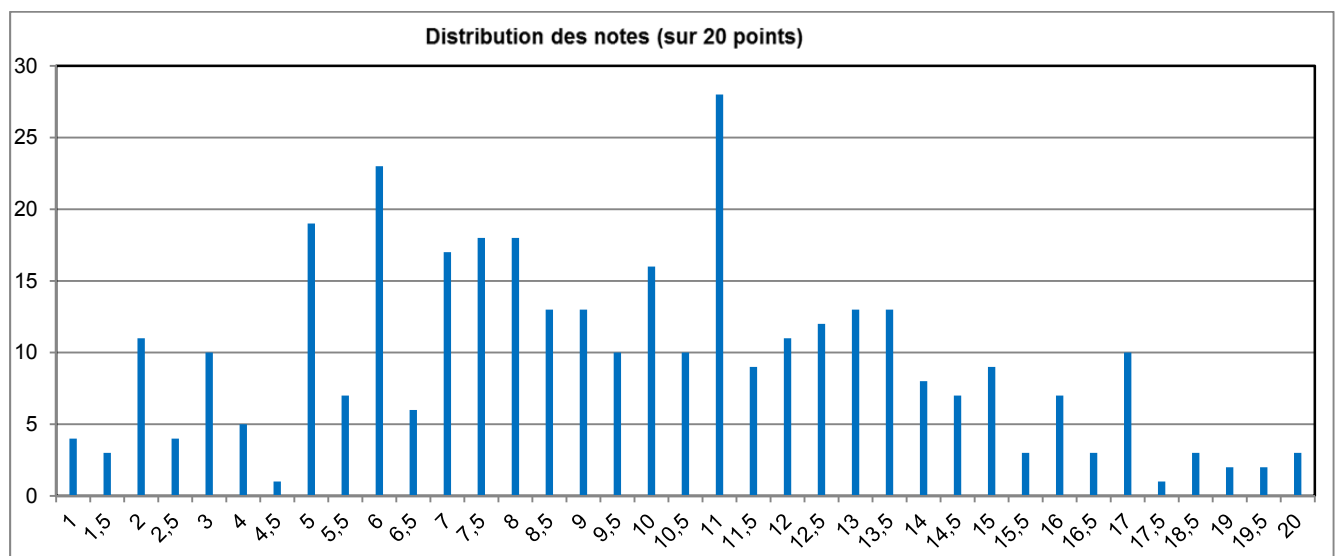
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 38

Comprises entre 5 et moins de 10 : 144

Comprises entre 10 et 14 : 120

Supérieures à 14 : 50



EPREUVES ORALES

Épreuve orale de spécialité professionnelle des concours externes

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La première épreuve d'admission consiste en une épreuve orale durant laquelle le candidat traite un sujet à partir d'un dossier thématique proposé par le jury et comportant plusieurs documents correspondant à la spécialité choisie lors de l'inscription.

Sous réserve de leur ouverture au concours, les spécialités sont les suivantes :

- archéologie ;
- archives ;
- monuments historiques et inventaire ;
- musées ;
- patrimoine scientifique, technique et naturel.

Les candidats admissibles dans deux spécialités présentent les deux épreuves orales de spécialité correspondantes (durée : trente minutes ; préparation : trente minutes ; coefficient 3). »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Le candidat tire au sort un dossier correspondant à la spécialité professionnelle choisie lors de l'inscription.

Ce dossier comporte plusieurs documents de forme, de nature et de longueur variées. Le titre du dossier peut être indiqué sous la forme d'un ou de plusieurs mots, d'une ou de plusieurs phrases, d'une citation ou d'une question.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 minutes.

L'épreuve débute par la présentation d'une synthèse du dossier à partir de l'analyse des documents (15 minutes maximum). Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury (15 minutes minimum).

L'épreuve est notée par trois examinateurs, dont l'un au moins est membre du jury.

- Objectifs de l'épreuve et capacités mises en œuvre par le candidat

L'épreuve a pour objectif de vérifier la connaissance que le candidat a acquise du métier de conservateur et de ses enjeux et particulièrement dans la spécialité professionnelle qu'il a choisie. En ce sens, elle veut vérifier que le candidat a choisi sa spécialité en toute connaissance de cause et, qu'en tant que futur cadre de direction, il est bien en prise avec les enjeux et l'actualité de la spécialité et du métier.

Ainsi, si cette épreuve n'exige pas du candidat ce que seule l'expérience professionnelle pourrait lui apporter, elle lui demande de n'être déjà plus ignorant du métier et de la spécialité qu'il a choisie. Dans cette perspective, elle teste sa capacité à comprendre, appréhender et problématiser les principales données du dossier proposé dans la spécialité choisie.

La préparation et la réflexion du candidat s'appuient naturellement sur le dossier mais elles ne sont pas limitées par celui-ci. Le candidat est libre de mobiliser ses connaissances personnelles. Il est invité à faire preuve d'esprit critique, d'une interprétation personnelle argumentée et, le cas échéant, à proposer des solutions.

Le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- comprendre le champ thématique du dossier, délimiter ses contours et le contextualiser ;
- comprendre, identifier, analyser et commenter avec précision tous les documents du dossier ;
- sélectionner, hiérarchiser, regrouper et ordonner les informations contenues dans les documents ;

- définir et qualifier avec exactitude le(s) problème(s) posé(s) ;
- dégager l'intérêt du dossier et mettre en perspective ses enjeux ;
- structurer, argumenter et illustrer sa démonstration selon un plan cohérent et pertinent ;
- organiser et exposer les idées synthétisées de manière claire et précise ;
- faire appel à des connaissances et/ou des expériences personnelles ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- défendre son point de vue en l'argumentant ;
- proposer des solutions ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Liste des dossiers tirés au sort par les candidats

Spécialité Archéologie

DOSSIER : Les restes humains, biens mobiliers archéologiques ?

- Document 1 : Michel Signoli, « L'archéo-anthropologie funéraire », Socio-anthropologie [En ligne], 22 | 2008 (extraits). URL : socio-anthropologie.revues.org
- Document 2: Florence PAGNEUX, Que faire des vestiges des guerres de Vendée ? La Croix, 23 février 2016.
- Document 3 : Susana Guimarães, L'étude et la conservation des restes humains en archéologie et en anthropologie : le point sur la législation française actuelle. In Les collections archéologiques humaines : gestion, valorisation et perspectives. Bulletin Archéologique de Provence, Supplément 4, 2006, p.15-19 (extraits).

DOSSIER : Quel avenir pour les collections archéologiques ?

- Document 1 : Jean-François Charnier, « Les Centres de conservation et d'étude. Une nouvelle politique de l'État vers les dépôts archéologiques et la gestion des mobiliers du patrimoine », Les Nouvelles de l'archéologie, 113, 2008, p. 47-50 (extrait)
- Document 2 : Précis méthodologique pour la création des centres de conservation et d'étude (CCE), Direction de l'architecture et du patrimoine (ministère de la culture et de la communication), 2008, p. 3-4. culturecommunication.gouv.fr
- Document 3 : François Sophie, Marcy Jean-Luc, Révillion Stéphane, Audoly Marion, Le Centre de conservation et d'étude archéologiques du Pas-de-Calais, Missions et enjeux, Centre départemental d'archéologie, Dainville, 2013, p. 15 et 24 (extraits)
- Document 4 : Rémy Luc, « Les réserves : stockage passif ou pôle de valorisation du patrimoine », La Lettre de l'OCIM, n°65, 1999, figure 4 : Modèle de fonctionnement pour l'organisation de réserves et interconnexions des locaux (p. 31).

DOSSIER : Pillage et trafic des biens archéologiques

- Document 1 : David Coquille, « Le détecteur de métaux, fléau des archéologues », 8 juillet 2016, lamarseillaise.fr
- Document 2 : Viviane Thivent, « Interpol au secours du patrimoine », Le Monde Science et Techno, 8 février 2016, lemonde.fr
- Document 3 : « Archéologie. Infractions et sanctions pénales »
culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Mini-site/Archeologie/Porter-a-connaissance-et-reglementation/Infractions-et-sanctions-penales
- Document 4 : Programme de la Table ronde consacrée à la lutte contre le pillage archéologique et le trafic des biens culturels en France organisée par le ministère de la culture et de la communication, 29 septembre 2016, Aix-en-Provence.

DOSSIER : Archéologie et nouvelles technologies

- Document 1 : "L'apport de la technologie LIDAR à la connaissance archéologique"
10 novembre 2014, [culturecommunication.gouv.fr/Régions/Drac Bourgogne Franche-Comte](http://culturecommunication.gouv.fr/Régions/Drac_Bourgogne_Franche-Comte)
- Document 2 : "La photogrammétrie appliquée à l'archéologie du bâti : méthodes, applications, limites..."
Programme du séminaire de recherche du Laboratoire Archéologie et Territoires, 3 juin 2014
- Document 3 : Patrick Bouvart, " Les relevés lasergrammétriques de la cathédrale de Saintes et l'archéologie du bâti : bilan critique d'une opération ponctuelle", Bilan Scientifique
- Régional, DRAC Poitou-Charentes - Service régional de l'Archéologie, 2014, p.243-246 - extraits

DOSSIER : A qui appartiennent les biens archéologiques mobiliers ?

- Document 1 : Bernadette Arnaud, « Le patrimoine archéologique Français appartient désormais à 100% à l'Etat », Sciences & Avenir, 29 juillet 2016, sciencesetavenir.fr
- Document 2 : Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (extrait), legifrance.gouv.fr
- Document 3 : Marie Stahl, Raphaël Angevin et Juliette Rémy, « Gestion, conservation et restitution de la documentation archéologique », Les nouvelles de l'archéologie, 30 décembre 2015, nda.revues.org

- Document 4 : Programme de la Table ronde consacrée à « la lutte contre le pillage archéologique et le trafic des biens culturels en France : méthodes et résultats d'une action interministérielle concertée » organisée par le Ministère de la culture et de la communication à Aix-en-Provence le 29 septembre 2016.

Spécialité Archives

DOSSIER : Le goût de l'archive en France

- Document 1 : Arlette Farge, Le goût de l'archive, Paris, Seuil, 1979, p. 18-19
- Document 2 : Extrait de Charles Hervis, « Généalogie : les nouvelles demandes du collectionneur, de l'enquêteur et de l'historien », La gazette des archives, 227 (2012-2013)
- Document 3 : Capture d'écran du site des Archives départementales de Loire-Atlantique, 23 août 2016, archives.loire-atlantique.fr
- Document 4 : Jean Favier, « Les archives du roi Joseph », dans, Les Palais de l'histoire, Paris, 2016, p. 311.

DOSSIER : Nouvelles archives, nouveaux enjeux

- Document 1 : Présentation des « archives du sensible » dans le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, 2016, www2.culture.gouv.fr (extrait)
- Document 2 : Nicolas Massard « Répertoire méthodique de la collecte de messages de soutien » déposés le 14 janvier 2015 devant la mairie de Rennes, archives.rennes.fr
- Document 3 : Capture d'écran du site, septembre 2016, data.gouv.fr
- Document 4 : « Archives et Grande collecte : ils sont tombés sur la tête ! ». Communiqué de la CFDT-CULTURE, section Archives, Paris, le 27 juillet 2016

DOSSIER : Les archives privées

- Document 1 : Bertrand Müller, « Archives privées/archives publiques. Le nécessaire détour par l'histoire » : <http://archishs.hypotheses.org/541>
- Document 2 : Pièces d'exception vs archives banales. Source : Jean Favier, Les Palais de l'histoire, Paris, 2016, p. 319.
- Document 3 : Les modalités juridiques de prise en charge des archives privées. Source : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/vos-archives/>
- Document 4 : Capture d'écran du site <http://archives.cantal.fr/>

DOSSIER : L'image des archives

- Document 1 : Présentation du blog de Camicaos, « Créations Archivistiques Originales », octobre 2016. caos.blogs.liberation.fr
- Document 2 : Sonia Combes, Archives interdites. Les peurs françaises face à l'histoire contemporaine, Paris, 1994 (extrait).
- Document 3 : Le mépris. Jean Favier, Les palais de l'histoire, Paris, 2016, p. 210.
- Document 4 : Vanina Prélat-L'Herminier, « Quand les images d'archives nourrissent l'image de marque ». Stratégies, 2016 (extrait).

DOSSIER : L'archiviste doit-il être informaticien ?

- Document 1 : Brigitte Mazon, « Les archives et la mutation informatique », Matériaux pour l'histoire de notre temps 2/2006 (n° 82), p. 100-102 (extrait).
- Document 2 : capture d'écran du site des Archives de France, septembre 2016, archivesdefrance.culture.gouv.fr.
- Document 3 : schéma des coûts d'un système d'archivage électronique décrits par la norme OAIS (Open Archival Information System), 2006.
- Document 4 : Françoise Banat-Berger, « De l'archiviste au chief data officer », dans Culture et Recherche, numéro spécial « Archives et enjeux de société », n°129, 2013-2014, p. 37-38 (extrait).

DOSSIER : Comment associer les publics ?

- Document 1 : L'indexation collaborative de l'état-civil dans le Cantal, communiqué, 2010 (extrait), archives.cantal.fr
- Document 2 : Jean Favier, « Les Amis des Archives ». Les Palais de l'histoire, Paris, 2016, p. 338-339.
- Document 3 : Capture d'écran du site internet des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, 2016.

- Document 4 : Discours de Jean-Louis Debré, président du Conseil supérieur des archives, 3 mai 2016 (extrait).

DOSSIER : Les coûts de l'archivage

- Document 1 : Extrait de l'audit de modernisation dans les ministères (fonction archives), porté par la Direction générale de la Modernisation de l'État, mars 2007.
- Document 2 : Billet de Marie-Anne Chabin « Archiver, après ? Chapitre 4 – Qui paie quoi ? », dans Impressions, expressions : le blog de Marie-Anne Chabin, 2007 (extrait), mariannechabin.fr.
- Document 3 : Exemple de document de préparation budgétaire pour 2012 d'un service d'archives départementales.
- Document 4 : Article de Bruno Texier « Accès aux archives : la gratuité est-elle banalisante et dévalorisante ? », Archimag, 18 avril 2014 (extrait).

DOSSIER : Les métiers des archives

- Document 1 : Organigramme d'un service d'archives départementales, 2016.
- Document 2 : Avant-propos d'Anne Both, numéro « Chemins de traverse : ces métiers au service des archives » de la Gazette des archives, n° 239, année 2015-3, p.5-8 (extrait).
- Document 3 : Qu'est-ce qu'un archiviste ?, capture d'écran du site internet de l'association des archivistes français, 2016, archivistes.org.
- Document 4 : Article de Marc Paturange, « Gros plan sur la numérisation », dans Gazette des archives, n° 239, année 2015-3, p. 139-140 (extrait).

DOSSIER : Faut-il valoriser le « patrimoine maudit » ?

- Document 1 : Communiqué de presse de l'exposition La Collaboration (1940-1945) aux Archives nationales (novembre 2014-avril 2015).
- Document 2 : Les archives des guerres de Vendée, 11 octobre 2016, recherche-archives.vendee.fr
- Document 3 : Extrait de l'inventaire des archives collectées de l'hommage aux morts de l'attentat du 7 janvier 2015, Archives municipales de Rennes, 2015.
- Document 4 : Tract du Front national, 1943. Archives départementales de la Côte-d'Or, 6 J.

Spécialité Monuments historiques et inventaire

DOSSIER : Concilier protection du patrimoine et valorisation touristique

- Document 1 : Cédric Néau, « L'investissement dans le tourisme de patrimoine rapporte plus de vingt fois la mise », 24 octobre 2013, lagazettedescommunes.com (extrait)
- Document 2 : Page d'accueil du site vpah.culture.fr 2016 (extrait)
- Document 3 : Affiche des Journées Européennes du Patrimoine 2016
- Document 4 : Marie-Anne Kléber, « Versailles victime de son succès », lejdd.fr, 24 juin 2012 (extrait)

DOSSIER : L'explosion du champ patrimonial

- Document 1 : Nathalie Heinrich, « La Fabrique du Patrimoine », Le Monde, 21 septembre 2009 (extrait)
- Document 2 : Photographie des vignes de Sarragachies, Gers
- Document 3 : Photographie de la Maison Picassiette, Eure-et-Loir
- Document 4 : Emmanuelle Lucas, « Les plages du débarquement au patrimoine mondial de l'Unesco ? », La Croix, 25 avril 2014

DOSSIER : Quel patrimoine conserver, quel patrimoine valoriser ?

- Document 1 : Visite-jeu d'un quartier d'Amiens, service Inventaire Nord-Pas-de-Calais-Picardie
- Document 2 : Lettre d'information de la Fondation du patrimoine, mai 2016 (extrait)
- Document 3 : Nathalie Heinrich, Le travail de l'Inventaire. Sept études sur l'administration patrimoniale (extrait), DPRPS-Direction générale des patrimoines, 2013 (Les Carnets du Lahic 8, Lahic)
- Document 4 : Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (extrait)

DOSSIER : Monuments historiques et archéologie

- Document 1 : Crypte de la cathédrale Saint-Etienne d'Auxerre, relevé de l'élévation sud de la 3e travée du couloir nord, Centre d'études médiévales d'Auxerre
- Document 2 : Fouilles du cloître de la cathédrale de Toul, photographie et relevés, Archeoverde
- Document 3 : Ancienne église Saint-Laurent, musée archéologique Grenoble-Saint-Laurent
- Document 4 : Didier Rykner, "A quoi sert la législation des monuments historiques ? (6) : le temple de Mercure", La Tribune de l'Art, 14 octobre 2014 (extrait), latribunedelart.com.

DOSSIER : Le numérique au service du patrimoine

- Document 1 : Web-documentaire patrimoine roman en Poitou-Charentes, 18 janvier 2016, inventaire.poitou-charente.fr
- Document 2 : Colloque High Tech et Patrimoine, 2014, artgp.fr
- Document 3 : La Demeure historique, n°196, mars 2015
- Document 4 : Page d'accueil de Gertrude

DOSSIER : Patrimoine et tourisme

- Document 1 : Le Mont-Saint-Michel
- Document 2 : Introduction à la Charte internationale du tourisme culturel, ICOMOS, 1999 (extrait)
- Document 3 : Code du patrimoine, article L141-1 relatif au Centre des monuments nationaux
- Document 4 : Didier Rykner, "Domaine de Versailles ou Versailles-land ?", La Tribune de l'Art, 25 mars 2007, latribunedelart.com (extrait)

DOSSIER : Monuments historiques et numérisation

- Document 1 : Benjamin Mouton, "L'évolution des techniques de restauration sur les monuments historiques", Monumental, semestriel 2, décembre 2013 (extrait)
- Document 2 : Charte de Venise, article 2
- Document 3 : Abbaye de Cluny, dispositif de réalité augmentée
- Document 4 : Grotte Chauvet - Pont d'Arc, réplique en cours de réalisation

DOSSIER : Patrimoine et expérimentation

- Document 1 : « Les carnets de l'Inventaire », mai 2016, inventaire-rra.hypotheses.org (extrait)
- Document 2 : « Les plans de Guédelon », www.guedelon.fr (extrait)
- Document 3 : « Le visiteur financeur », février 2015, club-innovation-culture.fr
- Document 4 : Rubriques tirées du site patrimoine.leden.org (extrait)

DOSSIER : Faut-il restituer ?

- Document 1 : Eugène Viollet-le-Duc, "Élévation extérieure du château sur la ligne CD du fossé", élévation de la façade sud, château de Pierrefonds, aquarelle, 1858, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont
- Document 2 : Eglise Notre-Dame de Saint-Lô (Manche), photographies en 1944 et aujourd'hui
- Document 3 : Charte de Venise, article 9
- Document 4 : "Château de Falaise : pendant les travaux, le massacre continue !", automne 2006, patrimoine-normand.com

DOSSIER : Restaurer un monument : quelle doctrine ?

- Document 1 : Château de Falaise
- Document 2 : John Ruskin, Les sept lampes de l'architecture, couverture, 2008
- Document 3 : Vue aérienne de Saint-Sernin de Toulouse et dessin de Viollet-le-Duc
- Document 4 : « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites » (extrait)

DOSSIER : Patrimoine et développement durable

- Document 1 : Extrait du décret n° 2016-711 du 30 mai 2016 relatif aux travaux d'isolation en cas de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables
- Document 2 : Photographie d'une chapelle dans la Loire, avant et après travaux d'isolation
- Document 3 : Hervé Liffra, « Un décret royal met en péril le patrimoine », Le Canard enchaîné, 27 août 2016
- Document 4 : Photographie de la cathédrale de Coutances

DOSSIER : Protéger les collections

- Document 1 : Inventaire de la collection d'objets scientifiques du lycée Poincaré de Bar-le-Duc, base Palissy, culture.gouv.fr (extrait)
- Document 2 : "Objets classés au titre des monuments historiques en 2014", Monumental, 2015, semestriel 2, p.122 (extrait)
- Document 3 : Bénédicte Bonnet-Saint-Georges, "Le château de Saint-Brisson : vendu puis partiellement vidé", La Tribune de l'art, 3 septembre 2016, latribunedelart.com (extrait)
- Document 4 : Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 75, 4e et 5e alinéas

DOSSIER : Monuments historiques et affectation culturelle

- Document 1 : « Utilisation des cathédrales appartenant à l'État à des fins compatibles avec l'affectation culturelle », octobre 2016, culturecommunication.gouv.fr
- Document 2 : Vue générale de l'aménagement du chœur de l'église Saint-Hilaire de Melle par Mathieu Lehaneur
- Document 3 : Couvent Sainte-Marie de la Tourette, Eveux
- Document 4 : Serge Dumont, "Le temple du Grand Orient mis en vente à 127 000 euros", Le Progrès, 11 février 2016, leprogres.fr

DOSSIER : Inventaire général du patrimoine culturel et recherche

- Document 1 : Xavier de Massary et Georges Coste, sous la direction d'Hélène Verdier avec la collaboration de Bruno Malinverno, Jean Davoigneau, Anne-Claire Viron-Rochet, Principes, méthode et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel, Paris, Ministère de la culture et de la communication, 2007
- Document 2 : Corpus vitrearum - Recensement des vitraux anciens de la France
- Document 3 : Rubrique spécialisée du site inventaire-patrimoine.regioncentre.fr (extrait)
- Document 4 : L'Observatoire, la revue des politiques culturelles, « L'Inventaire général du patrimoine culturel : bilan d'une décentralisation », numéro 45, hiver 2014-2015.

DOSSIER : L'art contemporain a-t-il sa place dans les monuments historiques ?

- Document 1 : Brice Couturier et Louise Turret, « Du Grain à moudre », émission de France Culture, 13 juin 2014
- Document 2 : Gérard Collin-Thiébaud / Atelier Parot, photographie maquette des vitraux, « Les marcheurs et les regardeurs », 2015
- Document 3 : Photographie du bassin du bosquet du Théâtre d'Eau à Versailles réalisé par Jean-Michel Othoniel, mai 2015
- Document 4 : « Le "sapin" vandalisé place Vendôme ne sera pas regonflé », 18 octobre 2014, lefigaro.fr (extrait)

DOSSIER : L'inflation patrimoniale

- Document 1 : Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés, an-patrimoine.org (extrait)
- Document 2 : Nathalie Heinich, Le travail de l'Inventaire. Sept études sur l'administration patrimoniale, (extrait) DPRPS-Direction générale des patrimoines, 2013 (Les Carnets du Lahic 8, Lahic)
- Document 3 : Patrimoines, revue de l'Institut National du Patrimoine, numéro 9, 2013 (extrait)
- Document 4 : Monumental, revue scientifique et technique des monuments historiques, semestriel 2, 2015 (extrait)

DOSSIER : Valeur d'usage et valeur patrimoniale

- Document 1 : Julien Duriez, « Que va devenir le lavoir à charbon des Chavannes ? », La Croix, 24 août 2014 (extrait)
- Document 2 : Photographie du Belem en restauration
- Document 3 : Paul Smith, « La reconversion des sites et des bâtiments industriels », In situ, 7 juillet 2015 (extrait)
- Document 4 : Photographie du Train des Mouettes, Saujon, Charente-Maritime, 2012

Spécialité Musées

DOSSIER : Les guides multimédia

- Document 1 : «Le public jeunesse au cœur des projets de Paris musées», parismusees.paris.fr, septembre 2016
- Document 2 : British Museum, « Le British Museum présente son nouveau guide multimédia », 2 décembre 2015, club-innovation-culture.fr
- Document 3 : Arianne Bavelier, Eric Bietry-Rivière, Sophie de Santis, Valérie Sasportas, « Audioguides des musées : le banc d'essai », 3 février 2010, lefigaro.fr
- Document 4 : Visiteur au musée du Louvre, photographie parue le 14 janvier 2014 sur club-innovation-culture.fr

DOSSIER : Le marché de l'art

- Document 1 : Interview d'Anne Distel et Claire Chastanier (direction des musées de France), propos recueillis par Lucie Agache, « Qu'est-ce qu'un trésor national ? », *Connaissance des arts*, 22 décembre 2006, connaissancedesarts.com
- Document 2 : J.-C. Bateria, M. Anglade, N. Salem, M. Mullender, « Le marché de l'art dopé par la multiplication des musées », 13 mai 2015, culturebox.francetvinfo.fr
- Document 3 : Guy Boyer, « L'affaire du faux mobilier XVIIIe de Versailles », *Connaissance des Arts*, 6 mai 2016, connaissancedesarts.com
- Document 4 : Pascale Robert-Diard, « La riche histoire du manuscrit "H 52" », *Le Monde*, 31 décembre 2005

DOSSIER : Faut-il en finir avec les murs blancs ?

- Document 1 : Christian Besson, Introduction au colloque Qu'est-ce qu'un musée d'art pour le XXIe siècle ?, Nantes, musée des beaux-arts, 27 octobre 2010 (extrait)
- Document 2 : Isabelle Paré, « Au Musée d'Orsay et au MBAM - La couleur déferle sur les murs des musées », *Le Devoir*, 4 novembre 2011, ledevoir.com
- Document 3 : « Musées et galeries affichent de plus en plus souvent des couleurs audacieuses sur leurs cimaises, voire un décor. Serait-ce la fin de la dictature du « white cube », ce « cube blanc » qui règne depuis les années 1970 ? », *Connaissance des arts*, 27 décembre 2010, www.connaissancedesarts.com.

DOSSIER : Faut-il encore créer des musées ?

- Document 1 : Site internet de Familiscope, 2016, familiscope.fr
- Document 2 : Site internet du Ministère de la Culture et de la Communication, 2016, culture.gouv.fr
- Document 3 : Daniel Rovira, « Créer un musée pour attirer les touristes », 7 juillet 2010, site internet de L'Express, l'entreprise, lexpress.fr
- Document 4 : Laura Vuillemin, « Musée de tout et de n'importe quoi ? », *La Boîte à musées*, 5 mai 2014, laboiteamusees.blogspot.fr

DOSSIER : Les sociétés locales d'amis des musées

- Document 1 : « La Société des Arts repart pour un deux cent quarantième tour », Genève, 4 septembre 2016, bilan.ch
- Document 2 : Bulletin en ligne de l'Association des Amis de la Mine de Saint-Etienne, 10 mars 2016, travers-bancs.org
- Document 3 : L'Ami de Musée. Bulletin de la Fédération française des sociétés d'amis de musées, n°50, juin 2016, p 5, ffsam.org

DOSSIER : Restitutions des restes humains

- Document 1 : François Gèze, « Restitution des têtes des résistants algériens détenues au Musée de l'homme », *Mediapart*, 5 septembre 2016, mediapart.fr
- Document 2 : Muséum de Rouen, « Tête maorie », 2016, museumderouen.fr
- Document 3 : La France prête à rendre à l'Australie les restes humains aborigènes de ses musées, AFP, 19 novembre 2014, afp.com
- Document 4 : Code de déontologie de l'ICOM pour les musées, dernière mise à jour 8 octobre 2004, icom.musees.fr

DOSSIER : Musées, collections, documentation

- Document 1 : Site de l'ICOM, rubrique « Actualités muséologiques », juin 2014, icom-musees.fr

- Document 2 : Site internet du musée de Grenoble, rubrique « La documentation des collections », 2016, museedegrenoble.fr
- Document 3 : Site de L'Association des personnels scientifiques des musées de la région Centre-Val de Loire (A.P.S.M.R.C.), 12 septembre 2008, musees-regioncentre.forumactif.org
- Document 4 : Didier Ryckner, « L'indispensable documentation des peintures du musée du Louvre », version 2016, latribunedelart.com

DOSSIER : Le conservateur et les réseaux sociaux. Des instruments de communication efficace ?

- Document 1 : Extrait de la page Facebook de Christophe Leribault, directeur du Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 2016
- Document 2 : Fabian Ropars, extrait du site Le blog du modérateur, le média des professionnels du digital, « Interview : le community management du musée du quai Branly », 18 février 2014, blogdumoderateur.com
- Document 3 Quatre tweets de 2016 : compte d'un conservateur du musée Condé de Chantilly, compte d'un conservateur du musée d'Orsay, compte du « Domaine de Chantilly » et compte officiel du musée d'Orsay.

DOSSIER : Les « musées-châteaux ». Comment mettre en valeur les collections ?

- Document 1 : Extrait du site internet de la ville de Pau, 2016, chateau-pau.fr
- Document 2 : Yoann Vallier, « Fontainebleau, le réveil des héronnières », La République de Seine-et-Marne, 13 septembre 2016, larepublique77.fr
- Document 3 : Stéphane Forestier, « Le Second Empire », Le Parisien, 10 septembre 2016, leparisien.fr

DOSSIER : La manipulation des œuvres

- Document 1 : Un accrochage en cours au musée d'Orsay
- Document 2 : Le portrait du Grand Condé par Justus van Egmont quitte le musée de l'Armée pour être exposé au musée Condé de Chantilly, août 2016
- Document 3 : Extrait du Vade-mecum de la conservation préventive élaboré par le C2RMF, 2006, c2rmf.fr
- Document 4 : Publication sur le site de la société Layher, 15 mars 2016, layher.fr

DOSSIER : Des conservateurs sans frontières ?

- Document 1 : Sophie Cachon, « Musées : pourquoi la France ne conserve plus ses conservateurs », Télérama, 14 septembre 2016 (extrait)
- Document 2 : Olivier Tosseri, « Sylvain Bellenger, un Français à la tête d'un des plus beaux musées italiens », Les Echos, 4 février 2016 (extrait)
- Document 3 : Harry Bellet, « Pontus Hulten, historien d'art et philosophe de formation », Le Monde, 27 octobre 2006
- Document 4 : Tim Wegner/Laif-Rea, « Les Français ne sont pas les seuls à traverser l'Atlantique. L'Allemand Max Hollein est depuis le 1er juin 2016 à la tête du musée des Beaux-Arts de San Francisco », 24 mars 2016

DOSSIER : La transparence au musée

- Document 1 : Serge Bramly, La transparence et le reflet, Paris, J.-C. Lattès, 2015. Préface.
- Document 2 : Sonia Floriant, « 'Corpus' ou l'économie d'un système de visualisation de collections », Lettre de l'OCIM, février 2013, p. 21. [Projet pour le musée Nicéphore Niépce à Chalon-sur-Saône.]
- Document 3 : « Visitez les réserves du MuCEM », mucem.org

DOSSIER : Les musées de l'histoire

- Document 1 : « Le musée de la Grande guerre donne rendez-vous à l'histoire vivante », 2015, museedelagrandeguerre.eu
- Document 2 : Musée national d'histoire de l'immigration. Document de préparation à la visite de l'exposition permanente, 2016, histoire-immigration.fr
- Document 3 : Labex Les passés dans le Présent, 26 janvier 2015, memu.hypotheses.org

DOSSIER : Le musée, une encyclopédie

- Document 1 : Jean-Yves Marin, « Un musée encyclopédique pour le XXI^e siècle », in Le Temps, 1^{er} février 2016, www.letemps.ch
- Document 2 : Interview par Vincent Noce, « Le British Museum est un musée du monde pour les citoyens du monde », Libération, 13 novembre 2004, www.liberation.fr
- Document 3 : James Cuno, « Le rapatriement des biens culturels », eJournalUSA. Revue du Département d'Etat des Etats-Unis, 15/8, 22 mai 2013, photos.state.gov

DOSSIER : Politique éditoriale

- Document 1 : Rubrique « Editions », musée d'art moderne et contemporain de Genève, 2016, mamco.ch
- Document 2 : Hélyette Treatt-Crélerot, « La Boutique de musée, un outil de communication », documentation de l'OCIM, 2016, doc.ocim.fr
- Document 3 : « Les collections en ligne », publications de la RMN, 2016, grandpalais.fr
- Document 4 : « Musées des techniques et des cultures comtoise », 2016, muséesdestechniques.org

DOSSIER : Musée et presse

- Document 1 : Lunettes Rouges, « Critique d'exposition », M le blog, 18 septembre 2010, lunettesrouges.blog.lemonde.fr
- Document 2 : Philippe Dagen, « Bernard Buffet, victime de son succès », 17 octobre 2016, lemonde.fr,
- Document 3 : La Voix du Nord, « Vincent Hadot est le nouveau conservateur du musée des Beaux-Arts de Valenciennes », 14 juin 2015, lavoixdunord.fr
- Document 4 : Françoise Berretrot, « Droit de réponse », Agence Bretagne Presse, 25 novembre 2013, abp.bzh/32108

DOSSIER : Anniversaire au musée

- Document 1 : Extrait du site internet Les arts décoratifs, anniversaire au musée, 2016 lesartsdecoratifs.fr
- Document 2 : Anniversaire au musée, Extrait du site de Roubaix, La Piscine, 2016, ville-roubaix.fr
- Document 3 : Site internet Anniversairesenfant.com, 2016

DOSSIER : L'éclairage naturel

- Document 1 : Maria-Anne Privat, « Muséographie et interprétation de l'œuvre d'art », Muséographie et interprétation de l'œuvre d'art », Systèmes culturels et esthétiques en Europe, sous la direction de Renaud Zuppinger, Paris 8, 1997 (extrait)
- Document 2 : « Musée des Beaux-arts », L'Hebdo du vendredi, (gratuit – édition de Châlons-en-Champagne), 27 septembre 2012
- Document 3 : Document produit par le service éducatif du Musée Fabre, Montpellier,

DOSSIER : Collections permanentes : comment renouveler l'intérêt des visiteurs ?

- Document 1 : Extrait du site du musée des Beaux-Arts de Rouen, 2016, mbarouen.fr
- Document 2 : Extrait du site du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, 2016, quaibranly.fr
- Document 3 : Sabrina Silamo, « Au Centre Pompidou, les collections permanentes se modernisent », Télérama, 7 juin 2015
- Document 4 : Au musée des Beaux-Arts de Caen, en 2016, un cuisinier au travail dans les salles des collections permanentes

DOSSIER : Fréquentation

- Document 1 : Michel Guerrin, « Musée cherche touristes étrangers », Le Monde, 2 octobre 2016, p. 18
- Document 2 : Jean-Christophe Castelain, « Les attentats n'expliquent pas seuls la baisse de fréquentation des musées parisiens », Lejournaldesarts.fr, n° 449, 22 janvier 2016
- Document 3 : « La fréquentation touristique toujours à la peine à Paris », La Croix, 3 juin 2016
- Document 4 : « Attentats : la fréquentation des hôtels par les touristes étrangers a baissé de 10 % en 2016 », 7 août 2016, 20minutes.fr

DOSSIER : La sacralisation de l'objet

- Document 1 : Thomas Bernhard, *Maîtres anciens*, Comédie, Éditions Gallimard, Collection Du monde entier, 1988, pp. 35-37 et 144-145. Traduit de l'allemand par Gilberte Lambrichs
- Document 2 : André Desvallées, François Mairesse, *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011 ; entrée « Communication », p.86.
- Document 3 : « Un musée sacrement laïque », extrait du site Le Gard, 2016, www.musees.gard.fr

DOSSIER : Musées nationaux, spoliation et restitution

- Document 1 : Jacques Monin, « Les musées français tardent à restituer les biens juifs spoliés par les nazis », France Inter, s.d. [mars 2014], franceinter.fr
- Document 2 : D'après AFP, « Œuvres volées : Filippetti prône une action volontariste », 18 mars 2013, lemonde.fr
- Document 3 : « Un accès inédit aux archives de la spoliation » : sortie en librairie du Catalogue Goering, 30 septembre 2015, liguedefensejuive.com
- Document 4 : Annette Wieviorka, « Éléments pour une histoire de la Mission Mattéoli », 11 décembre 2013, revdh.revues.org

DOSSIER : L'accrochage est-il un art ?

- Document 1 : Deux tableaux de Monet au musée d'Orsay, en haut accrochage 2015, en bas accrochage 2016.
- Document 2 : Gérard Poitou, « Orléans, le musée des Beaux-Arts retrouvé », Mag'Centre, (extrait), 16 octobre 2016, magcentre.fr
- Document 3 : Antoine Guillot, « Un accrochage est-il une œuvre ? », Revue de presse culturelle, sur France Culture, 11 juin 2014 (extrait), franceculture.fr

DOSSIER : Donations

- Document 1 : Didier Rykner, « Martine-Martine fait son musée », La Tribune de l'Art, 30 juin 2016, latribunedelart.com
- Document 2 : Charte éthique du musée du Louvre pour ses relations avec les donateurs individuels, 2016, louvre.fr
- Document 3 : « Donation Maurice Jardot », Musées en Franche-Comté, musees-franchemonte.com, actualisation 2016
- Document 4 : Nathalie Eggs, « Les dessous de la donation Fisher au SFMoMA », Le Journal des Arts, lejournaldesarts.fr, 23 août 2016

DOSSIER : Centres de documentation, centres de recherche, des outils indispensables dans la vie du conservateur

- Document 1 : Clémence Jostaginez, « Comment travaille la documentation des peintures du Musée du Louvre ? », Entretien mis en ligne sur le site Archimag, 13 avril 2016, archimag.com
- Document 2 : Salle de documentation de la conservation au musée des Beaux-Arts de Strasbourg en 2016
- Document 3 : Extrait du site du musée Gustave Moreau, 2016, musee-moreau.fr
- Document 4 : Site du Centre de recherche du château de Versailles, 2016, chateauversailles-recherche.fr

DOSSIER : Le silence au musée

- Document 1 : Paul Valéry, « Le problème des musées », in *Œuvres, Pièces sur l'art*, t. I, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1960, p.1290-1293. Publié pour la première fois dans *Le Gaulois*, Paris, 4 avril 1923.
- Document 2 : Jean Clair, *Malaise dans les musées*, Paris, Flammarion, 2007 (extrait),
- Document 3 : Satoko, « Musée-Oh! Bulles: "Téléphone portable au musée : permis ou interdit ?" », 14 octobre 2011, musee-oh.museologie.over-blog.com
- Document 4 : *Ambiance dans les musées*, 2016 (extrait), sound-fishing.net

DOSSIER : Les dîners des Sociétés des Amis de musée

- Document 1 : Site de la Société des Amis du musée d'Orsay, avril 2016, amis-musee-orsay-org
- Document 2 : Document placé devant chaque convive lors du dîner des Amis du musée d'art moderne de la Ville de Paris, 18 octobre 2016 (recto-verso)
- Document 3 : Archives de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, octobre 2016, archives.strasbourg.eu

DOSSIER : Enjeux des expositions

- Document 1 : Projets d'exposition, Guide des bonnes pratiques, guide co-édité par la Fédération des entreprises publiques locales (EPL) et l'Association Scénographes sous l'égide du Service des Musées de France (SMF) du ministère de la Culture et de la Communication, la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) et du comité national français de l'ICOM (Organisation internationale des musées et des professionnels de musée)
- Document 2 : M. Yann Gaillard, Les musées nationaux : quelles ressources pour quelles missions ?, commission des finances, Rapport d'information n° 574 (2013-2014), déposé le 4 juin 2014
- Document 3 : Philippe Herlin, « Bientôt la fin des grandes expositions temporaires ? », Economie Matin, 20 mars 2015, economiematin.fr
- Document 4 : « Musées de Quimper. La fréquentation dépend de l'exposition estivale », Ouest France, 21 août 2016

DOSSIER : Musée, lieu de vie sociale

- Document 1 : Musée de la Grande Guerre de Meaux, « Programmation culturelle 2016 », museedelagrandeguerre.eu
- Document 2 : Rose, « Emmène-moi au musée », 24 juin 2012, hommesdinfluence.com
- Document 3 : Page d'accueil du site internet de la Leeds-Art-Gallery de Leeds, Royaume Uni, 2016, leeds.gov.uk
- Document 4 : Page d'accueil de Museomix, 2016, museomix.org

DOSSIER : Le cartel

- Document 1 : La fondation du Crédit agricole – Pays de France, 4 octobre 2016, ca-fondationpaysdefrance.org
- Document 2 : Muséofiches, 2016, www.culturecommunication.gouv.fr
- Document 3 : « Il Museo del 900, Milano », Artribune, 27 novembre 2013, artribune.com

DOSSIER : Commémorer

- Document 1 : « Commémorer : pour quoi ? comment ? », actes des quatrièmes Rencontres des maisons d'écrivain, 1999, litterature-lieux.com
- Document 2 : Exposition internationale des arts et techniques, Paris, 1937 : pavillon du Cinéma, de la Photographie et de la Phonographie, cérémonie commémorative du 150e anniversaire de la naissance de Louis Daguerre, discours de M. Édouard Belin, photographie de presse, négatif sur verre, catalogue.bnf.fr
- Document 3 : « Festival commémoratif du deuxième centenaire de Goya, Programme des fêtes, " Récital Pau Casals Au Grand-Théâtre", le Festival sera inauguré le 13 juin en soirée par un récital Pau Casals, le violoncelliste espagnol le plus célèbre du monde. [...] Exposition de peintures espagnoles" » (extrait du catalogue), Musée des Beaux-Arts de Bordeaux du 15 juin au 15 juillet 1946, musba-bordeaux.fr

DOSSIER : Musée et réseaux sociaux

- Document 1 : Lauren Provost, « Comment les musées se dépoussièrent sur les réseaux sociaux », 5 octobre 2016, huffingtonpost.fr
- Document 2 : La Factory, « Comment les musées investissent les réseaux sociaux ? Museum Week », 27 mars 2015, lafactory-npa.fr
- Document 3 : Compte twitter du musée d'art et d'histoire de Roubaix, 16 octobre 2016, witter.com/MuseeLaPiscine
- Document 4 : Page d'accueil du musée des Beaux-arts de Nantes et page pinterest, 2016, museedesbeauxarts.nantes.fr

DOSSIER : L'art du vernissage

- Document 1 : Le Républicain lorrain, 1er septembre 2013 (extrait), republicain-lorrain.fr
- Document 2 : Jean-Louis Forain, 1er Salon de la Société des dessinateurs humoristes fondée en 1904, affiche, lithographie en couleurs, 120x80 cm, épreuve avec lettre, 1905, catalogue.bnf.fr
- Document 3 : Gustave Haller, Le salon, dix ans de peinture, 1902, p. 117-118, catalogue.bnf.fr

DOSSIER : Musées et création

- Document 1 : Dominique Raizon, « L'histoire de l'Homme racontée en pas de danse », Palabres, 17 septembre 2007, rfi.fr
- Document 2 : Installation vidéo de Sylvain Lang au Musée lorrain (Nancy)
- Document 3 : Frédéric Rossif, « Georges Mathieu ou la fureur d'être » (1971), 26 juin 2011, louvrepour tous.fr

DOSSIER : L'impact économique des musées sur les villes : cela concerne-t-il le conservateur ?

- Document 1 : Claire Bommelaer, « Le Louvre » Le Figaro, 5 juin 2009
- Document 2 : Jean-Michel Tobelem, « Le Louvre n'aura pas "l'effet Bilbao" escompté », Le Monde, 21 août 2016
- Document 3 : Extrait du Dossier de presse présentant l'extension du musée Unterlinden de Colmar (cabinet d'architectes Herzog et de Meuron), Ville de Colmar, distribué lors de la conférence de presse, 27 mai 2014 (extrait)

DOSSIER : Le conservateur face au restaurateur d'art

- Document 1 : Suivez la restauration de L'Atelier du peintre, 2016, d'après musee-orsay.fr
- Document 2 : Musique : des instruments sous la loupe des chercheurs, banque des savoirs, (extrait) savoir.essonne.fr
- Document 3 : Intervention de la restauratrice Anne Liégey sur un chapiteau roman - Photo Daniel Martin (extraits) augustin.org

DOSSIER : La numérisation des collections

- Document 1 : scriptorial.fr (extrait)
- (Le Scriptorial est le musée municipal du Mont Saint-Michel à Avranches)
- Document 2 : dessins-musee-moreau.fr (extrait)
- Document 3 : Entretien avec Aurélie Filippetti, propos recueillis par Philippe Mabillet et Pierre Naquin, « Le musée du futur sera plus collaboratif et interactif » (extrait), 29 juillet 2014, latribune.fr

DOSSIER : Musées et musique

- Document 1 : « Jazz days », Musée des Confluences, programme 2016, museedesconfluences.fr
- Document 2 : Élise Viguié, « Concerts et visites nocturnes lors de la Nuit européennes des musées », La Dépêche, 8 mai 2016, ladepeche.fr
- Document 3 : Serge Kancel, Frédéric Baudouin, Camille Herody, Claire Lamboley, « Évaluation de la politique de développement des ressources propres des organismes culturels de l'État », rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires culturelles, mars 2015 (extrait)

DOSSIER : La coopération FRAME

- Document 1 : « Disparition d'Elizabeth F. Rohatyn, co-fondatrice du réseau de musées FRAME », Connaissance des Arts, 13 octobre 2016, connaissanceledesarts.com
- Document 2 : FRAME, 20 février 2015, framemuseums.org.fr
- Document 3 : Exposition Benjamin-Constant (1845-1902). Merveilles et mirages de l'orientalisme, Toulouse, Musée des Augustins, 3 octobre 2014 – 4 janvier 2015, communiqué de presse, augustins.org

DOSSIER : Donner au musée

- Document 1 : louvre.fr (extrait)
- Document 2 : mba-lyon.fr (extrait)
- Document 3 : louvre.fr (extrait)

DOSSIER : Les period rooms, l'œuvre d'art dans son contexte

- Document 1 : Mario Praz, Histoire de la décoration d'intérieur : La philosophie de l'ameublement [1964], trad. fr. Londres/Paris : Thames et Hudson, 1994, p. 20.
- Document 2 : Judith Kagan, Dominique Séréna-Allier et Anne Tricaud, « Ensembles mobiliers, industriels, techniques. Connaissance, protection, conservation, présentation au public », In Situ [En ligne], 29 | 2016, mis en ligne le 21 juillet 2016, insitu.revues.org
- Document 3 : Marcel Proust, A l'ombre des jeunes filles en fleurs, 1919 (extrait), Folio classique

DOSSIER : Faire voyager les collections

- Document 1 : « Les œuvres du musée d'Agen voyagent ! », communiqué de presse, 17 avril 2014 (extrait), agen.fr
- Document 2 : Didier Rykner, « Après Tokyo, Strasbourg, Lens, la Liberté va-t-elle poursuivre sa tournée triomphale à Pékin ? », 11 décembre 2013 (extrait), latribunedelart.com
- Document 3 : Emmanuelle Jardonnet, « Prêt d'œuvres d'art à l'étranger : débats et blocages », 16 décembre 2013 (extrait), lemonde.fr
- Document 4 : Michel Guerrin, « Le Musée Picasso envoie ses œuvres en tournée, au détriment du prêt », 3 janvier 2011 (extrait), lemonde.fr

DOSSIER : Musées et co-création

- Document 1 : Museomix, twitter.com/MuseomixEst
- Document 2 : Samuel Bausson et Francis Duranthon, « Web et musées : le choc des cultures - Changer les musées en bien communs ? », La Lettre de l'OCIM, 29 novembre 2015 (extrait), ocim.revues.org
- Document 3 : Co-création à l'ancienne, Ouest-France, 31 janvier 2016

Spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel

DOSSIER : Quelle reconversion pour les sites industriels ?

- Document 1 : U4 - Haut fourneau d'Uckange
- Document 2 : Manufacture des papier-peints Isidore Leroy à Saint-Fargeau Ponthierry
- Document 3 : Noeux-les-Mines - Terril n° 42, 3 de Noeux Sud (01)
- Document 4 : PSA présente son projet de « cité industrielle » pour la reconversion du site d'Aulnay Publié le 20/05/2014 / www.cdfa.fr

DOSSIER : Quelle médiation pour les sciences et techniques ?

- Document 1 : Musée des arts et métiers, exposition Epidemik (Cité des sciences 2008)
- Document 2 : Laure Cailloce, « La culture scientifique en pleine mutation », Le journal du CNRS, n°275, 2014
- Document 3 : Mémoire de la manufacture d'allumettes de Trélazé, Musée et collections publiques de France, n°268, musee-numerique.com, 2013 (extrait)
- Document 4 : « Animation à l'écomusée du Pays de la cerise à Fougerolles », Musée et collections publiques de France, n°269, 2013 (extrait)

DOSSIER : La participation du public

- Document 1 : Dépliant de présentation des programmes Vigie Nature Ecole
- Document 2 : Opération « Imaginons ensemble le Muséum de demain » du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse
- Document 3 : Opération de crowdfunding proposée par l'AMCSTI
- Document 4 : Présentation du dispositif « Museomix », source : www.museomix.org - 2016

DOSSIER : Le musée des Confluences, une nouvelle ère pour les musées ?

- Document 1 : Musée des Confluences, le parvis d'entrée - ouverture, décembre 2014
- Document 2 : Musée des Confluences, espaces intérieurs et exposition, décembre 2014
- Document 3 : Affiche, exposition Antartica, 2016
- Document 4 : Article de presse, « L'homme qui fabriquait des musées », Le Devoir, 22 décembre 2014, Christian Rioux - Correspondant à Paris, Actualités culturelles
- Document 5 : Pierre Biet, « Ouverture d'un partenariat entre le musée Océanographique de Monaco et le musée des Confluences de Lyon », Connaissance des arts, 12 février 2016

Répartition des notes

78 épreuves orales

Note maximale : 19
Note minimale : 3
Moyenne : 11,97
Médiane : 12

Archéologie

5 candidats
Note maximale : 16
Note minimale : 6
Moyenne : 10,60

Archives

9 candidats
Note maximale : 18
Note minimale : 13
Moyenne : 16,11

Monuments historiques et inventaire

17 candidats
Note maximale : 19
Note minimale : 4
Moyenne : 11,58

Musées

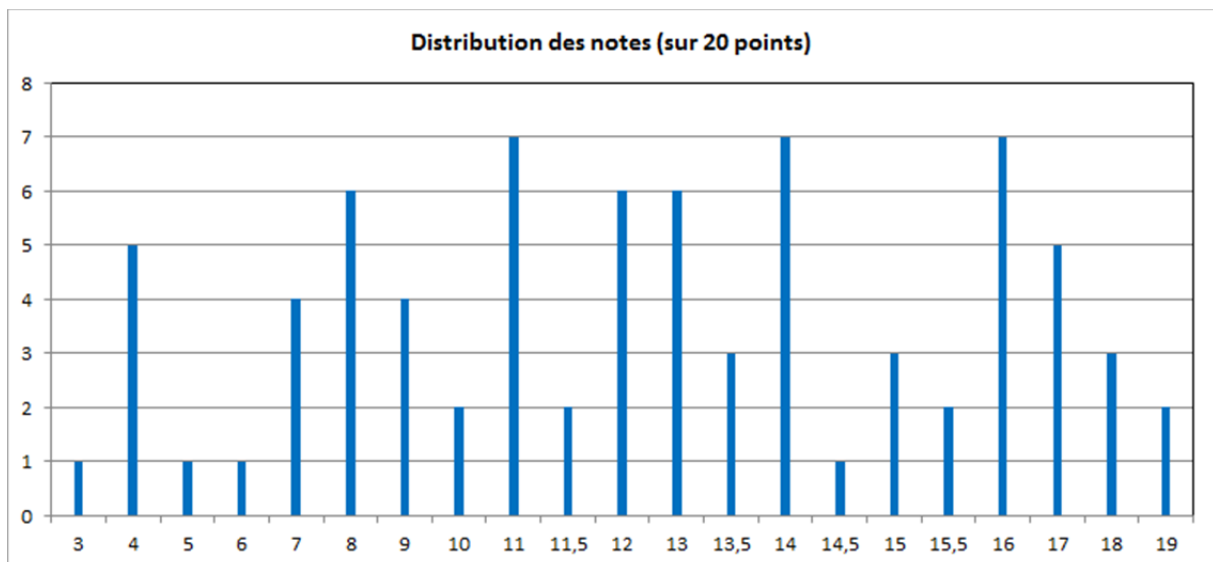
43 candidats
Note maximale : 17
Note minimale : 3
Moyenne : 11,60

Patrimoine scientifique, technique et naturel

4 candidats
Note maximale : 13
Note minimale : 4
Moyenne : 10

Distribution des notes :

Comprises entre 0 et moins de 5 : 6
Comprises entre 5 et moins de 10 : 16
Comprises entre 10 et moins de 14 : 26
Comprises entre 14 et moins de 16 : 13
Comprises entre 16 et 19 : 17



Épreuve orale d'entretien avec le jury des concours externes

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La deuxième épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les motivations et les aptitudes du candidat au service public, par rapport aux fonctions de conservateur, notamment dans la ou les spécialités dans la(les)quelle(s) le candidat est admissible. Le jury apprécie également les aptitudes du candidat à exercer les responsabilités telles que décrites [dans les décrets portant statuts particuliers du corps des conservateurs du patrimoine et du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine] (durée : trente minutes ; coefficient 3). »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Le candidat ne bénéficie pas d'un temps de préparation.

L'épreuve commence par un exposé du candidat de son parcours, sa formation et le cas échéant son expérience professionnelle (durée 5 minutes maximum).

Cette présentation concise permet au jury d'introduire une discussion plus large avec le candidat (durée 25 minutes minimum).

L'épreuve est notée par cinq membres du jury, dont le président et un élu local.

- Objectifs de l'épreuve et capacités mises en œuvre par le candidat

Cette épreuve doit permettre au jury d'interroger le candidat sur ses motivations et ses aptitudes pour exercer les missions prévues par les statuts particuliers du corps des conservateurs du patrimoine et/ou du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, notamment dans la (ou les) spécialité(s) choisie(s), d'évaluer sa capacité d'adaptation ainsi que ses qualités d'analyse et de propositions au regard, par exemple, d'un problème d'ordre général, d'un sujet d'actualité et/ou d'une mise en situation.

Elle doit être abordée par le candidat comme un exercice ayant pour objectif de démontrer sa connaissance de son futur environnement professionnel, son aptitude au service public, à la gestion d'un service et au management et sa capacité à exercer les responsabilités prévues par les statuts particuliers.

Le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- exposer et communiquer ses idées de manière claire et précise ;
- défendre son point de vue de manière argumentée et structurée ;
- faire appel à des connaissances et/ou des expériences personnelles ;
- être en prise avec les enjeux et l'actualité du métier et de la (ou des) spécialité(s) choisie(s) ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- être une force de proposition, d'analyse et de synthèse pour un décideur ;
- savoir adapter le problème posé à la réalité du terrain ;
- faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit ;
- faire preuve de jugement et de réserve ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Rapport de la Présidente sur l'épreuve orale d'entretien avec le jury des concours externes

Il est bon de rappeler le sens de cette épreuve, qui doit permettre au jury de mesurer à quel degré le candidat est adapté au métier ou à la carrière auxquels il aspire. Aussi la présentation qui est demandée en début d'épreuve doit absolument proscrire l'énumération fastidieuse de toutes les étapes de leur CV. Il est également préférable d'éviter les clichés naïfs et sans intérêt du genre « tout petit déjà, j'aimais l'art... ». Les candidats doivent structurer leur exposé en quelques points très clairs mettant en valeur les lignes force de leur parcours et la manière dont celles-ci leur semble les préparer à ce métier. C'est la capacité de synthèse qui est jugée ici.

Globalement, il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve de suffisamment d'intérêt pour ces métiers et donc qu'ils s'intéressent à leur actualité. On observe que certains peuvent encore se présenter à un oral en ignorant complètement des réalisations récentes qui ont occupé le devant de la scène dans les médias, ou sans fréquenter du tout la presse écrite au bénéfice exclusif de l'Internet : or la plupart des grandes bibliothèques proposent généralement en accès libre les grandes revues concernant les différentes spécialités. Ainsi, il est rédhitoire de se présenter en PSTN en n'ayant jamais entendu parler du musée des Confluences, ou de manière générale en ignorant totalement les autres institutions culturelles que celles vers lesquelles on tend.

La topographie des expériences effectuées (visites, stages, etc.) s'avère aussi un bon moyen pour nourrir le répondant des candidats. Il va de soi qu'avoir fait un stage, notamment en région, amène les personnes à mieux se projeter dans la profession, en mesurer les enjeux et en apprécier les implications sur le terrain. Se présenter en fonction publique territoriale en plaquant sur ceux-ci des schémas d'organisation propres aux très grandes institutions nationales montre à tout le moins un manque de bon sens et de crédibilité. En revanche, un candidat qui s'est donné la peine de diversifier ses expériences et ses acquis part d'emblée avec une image beaucoup plus juste. On peut noter que beaucoup de candidats avaient cette année une expérience parisienne et internationale, mais qu'ils étaient moins nombreux à avoir fait l'effort de s'intéresser de près aux musées de petite ou moyenne taille.

Il est aussi attendu des candidats qu'ils ne se contentent pas d'absorber des données, mais qu'ils tirent de leurs expériences, par exemple tout simplement de leurs expériences de visites d'expositions ou de sites, des enseignements critiques sur la médiation, la scénographie, le graphisme, le parcours... Beaucoup ne se sont manifestement jamais posé ces questions élémentaires, et ne parviennent pas à exercer leur esprit critique. Ceux qui au contraire y parviennent, voire montrent une capacité à développer une vision stratégique, disposent d'un atout remarquable.

En ce qui concerne les questions portant sur les aspects les plus structurels des métiers (collections, expositions vues, fréquentation, aspect règlementaires, publics et médiation, gestion des bâtiments...), les candidats doivent montrer qu'ils sont capables d'analyser un fait, ses principaux tenants et aboutissants, d'en repérer les enjeux, d'en comprendre les aspects stratégiques. Sur les plans administratif et financier, l'exercice est de fait délicat. Toutefois il n'est pas rassurant que des postulants au métier de conservateur n'aient absolument aucune idée du coût d'une exposition, du budget d'un musée, même lorsqu'ils ont participé à des projets précis. Dans ce cas, c'est le manque de curiosité et d'ouverture qui a frappé le plus le jury. De même, prétendre entrer dans la fonction publique sans avoir jamais réfléchi une seconde à l'existence d'enjeux politiques, sociaux ou hiérarchiques, à la différence des situations selon les territoires, à l'existence de niveaux différents de responsabilités (Etat, régions, départements, communes) est difficile à justifier et peu rassurant d'un point de vue purement citoyen. En ce qui concerne la gestion du personnel ou les rapports hiérarchiques, s'il est bien sûr clair que là comme ailleurs, le candidat n'est pas encore un professionnel, il doit pouvoir montrer devant un cas concret une capacité à prendre du recul et avoir conscience d'une chaîne de compétences dans laquelle il faut qu'il se situe (tutelles, appuis et ressources, existence des DRAC, etc.), et non comme s'il vivait sur une île déserte.

Enfin le jury a regretté maintes fois un comportement révélant une préparation par trop théorique et une restitution scolaire : la récitation de la fiche correspondant au sujet abordé empêche

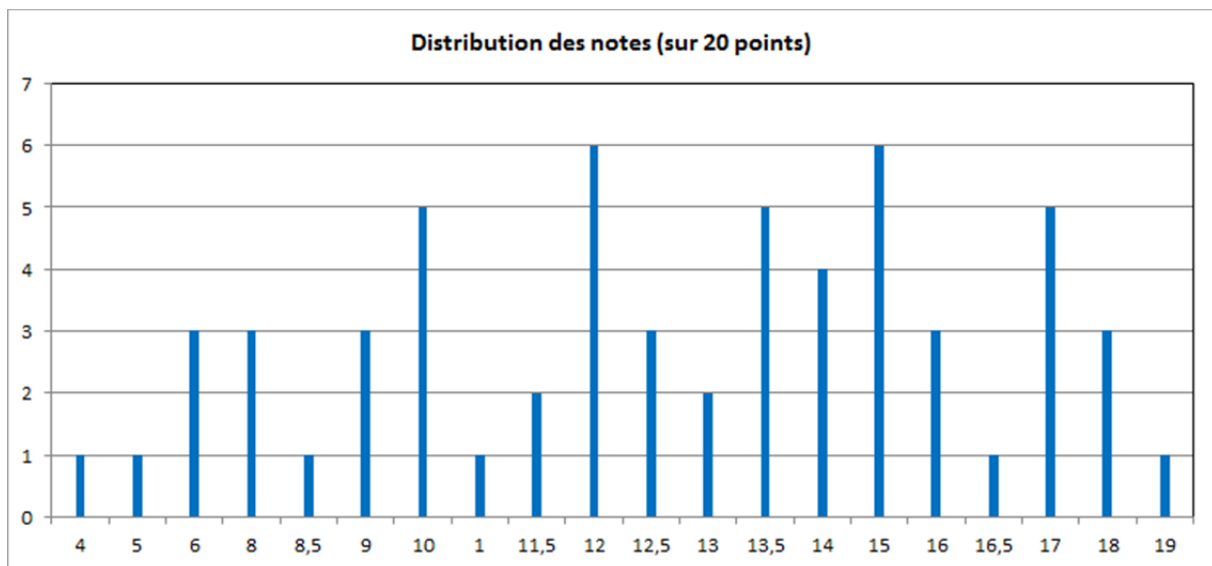
trop souvent les candidats de réfléchir. Ils doivent avoir conscience que le bon sens et la capacité à se projeter dans des situations concrètes de manière réaliste sont les premières qualités attendues ; c'est ensuite seulement qu'il leur faut mobiliser certes leurs connaissances et leur expertise, mais aussi leur expérience. Le manque de réflexion et de hauteur de vue a été très souvent un lourd handicap lors de l'entretien, les réponses convenues, abstraites et politiquement correctes, ou parfois dogmatiques et rigides, ou encore courtes et vagues coûtent cher. Les réponses doivent être illustrées d'exemples dont les candidats ont pu avoir connaissance. Les phrases laconiques, n'approfondissant pas la question, ne faisant aucun lien avec l'actualité sont décourageantes. C'est toute la démonstration de leur maturité, de leur ouverture d'esprit et de leur capacité à évoluer que jouent là les candidats.

Répartition des notes

59 candidats
Note maximale : 19
Note minimale : 4
Moyenne : 12,57
Médiane : 12,5

Distribution des notes :

Comprises entre 0 et moins de 5 : 1
Comprises entre 5 et moins de 10 : 11
Comprises entre 10 et moins de 14 : 24
Comprises entre 14 et moins de 16 : 10
Comprises entre 16 et 19 : 13



Épreuve orale d'entretien avec le jury des concours internes (épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La première épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité ainsi que les qualités du candidat et à évaluer les acquis de son expérience professionnelle (durée : trente minutes ; coefficient 3).

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur le contenu des fonctions de conservateur du patrimoine.

Le jury évalue le niveau et la nature de l'expérience acquise par le candidat lors de son parcours professionnel, ses compétences professionnelles et techniques, ses motivations. Cette épreuve vise aussi à apprécier la qualité et la rigueur de sa démarche professionnelle, sa capacité à appréhender les enjeux liés aux fonctions d'encadrement et de gestion d'un service et ses aptitudes au management.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

En vue de l'épreuve orale de sélection, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques [fixées réglementairement]. Ce dossier sera transmis aux membres du jury. »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Les candidats déclarés admissibles par le jury établissent un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dossier doit être retourné obligatoirement par voie postale, en cinq exemplaires, au service des concours de l'Institut national du patrimoine dans les quinze jours à compter de la date de publication des résultats d'admissibilité, le cachet de la poste faisant foi.

Le jury prend connaissance du dossier RAEP avant l'audition du candidat. Le candidat ne bénéficie pas d'un temps de préparation spécifique.

L'épreuve commence par un exposé du candidat de son parcours et de son expérience professionnelle (durée 10 minutes maximum).

Cette présentation concise permet au jury d'introduire une discussion plus large avec le candidat (durée 20 minutes minimum).

L'épreuve est notée par cinq membres du jury, dont le président et un élu local.

- Objectifs de l'épreuve et capacités mises en œuvre par le candidat

Cette épreuve doit permettre au jury d'appréhender la personnalité et les motivations du candidat et de l'interroger sur les compétences acquises pour exercer les fonctions prévues par les statuts particuliers du corps des conservateurs du patrimoine et/ou du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine. Elle doit aussi conduire à apprécier ses connaissances et compétences professionnelles pour la (ou les) spécialité(s) choisie(s), d'évaluer sa capacité d'adaptation ainsi que ses qualités d'analyse et de propositions au regard d'un problème d'ordre général, d'un sujet d'actualité et/ou d'une mise en situation.

Elle doit être abordée par le candidat comme un exercice ayant pour objectif de démontrer sa connaissance de son futur environnement professionnel, son aptitude au service public, à la gestion d'un service et au management et sa capacité à exercer les responsabilités prévues par les statuts particuliers.

Le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

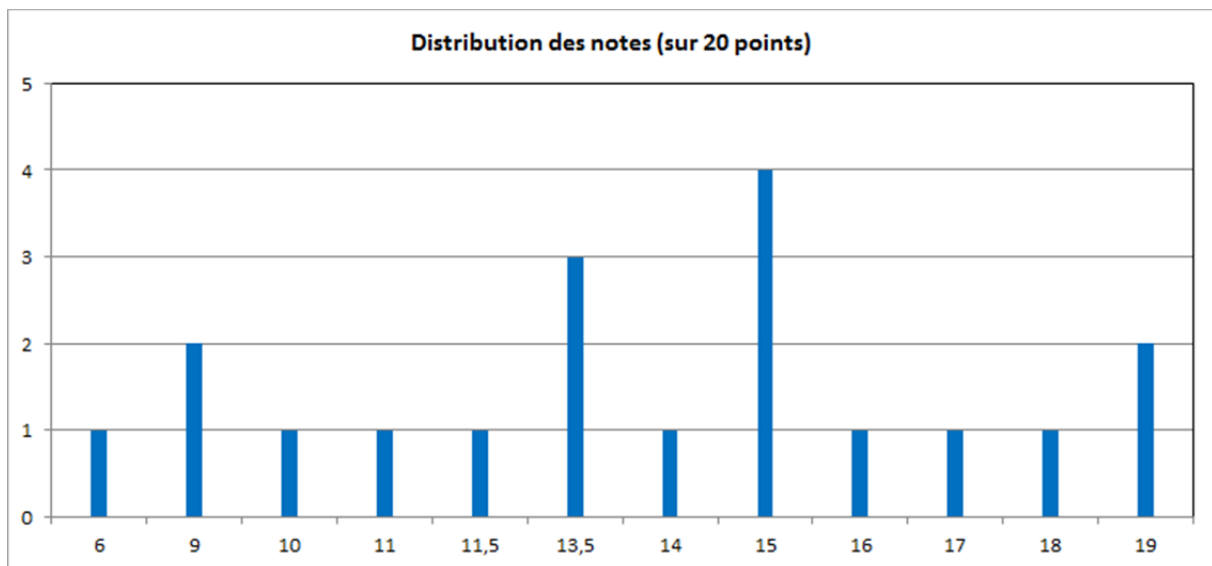
- exposer et communiquer ses idées de manière claire et précise ;
- défendre son point de vue de manière argumentée et structurée ;
- faire appel à des connaissances et/ou des expériences personnelles ;
- être en prise avec les enjeux et l'actualité du métier et de la (ou des) spécialité(s) choisie(s) ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- être une force de proposition, d'analyse et de synthèse pour un décideur ;
- se transposer dans la situation donnée et savoir adapter le problème posé à la réalité du terrain ;
- imaginer l'ensemble des ressources sur lesquelles s'appuyer dans le contexte donné ;
- proposer des solutions alternatives ;
- faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit ;
- faire preuve de jugement et de réserve, en particulier concernant les questions relatives à son employeur actuel ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Répartition des notes

19 candidats
Note maximale : 19
Note minimale : 6
Moyenne : 13,68
Médiane : 13,5

Distribution des notes :

Comprises entre 5 et moins de 10 : 3
Comprises entre 10 et moins de 14 : 6
Comprises entre 14 et moins de 16 : 5
Comprises entre 16 et 18 : 3
Supérieures à 18 : 2



Épreuve orale de langue vivante étrangère

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La deuxième épreuve d'admission consiste en une conversation dans une langue vivante étrangère à partir d'un texte (durée : trente minutes ; préparation : trente minutes ; coefficient 1).

La langue vivante étrangère faisant l'objet de cette épreuve est choisie par le candidat lors de l'inscription [...] : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe.

Cette langue doit être différente de celle choisie, le cas échéant, pour la troisième épreuve d'admissibilité. L'usage du dictionnaire n'est pas admis. »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Le candidat tire un texte au sort dans la langue vivante choisie, généralement un article de presse. Après 30 minutes de préparation, le candidat passe une épreuve de 30 minutes devant deux examinateurs spécialisés. Il s'agit pour lui de faire un résumé, une analyse et un commentaire de l'article proposé, avant de poursuivre par une conversation avec le jury. Il n'est pas demandé au candidat de traduire un passage du texte ou au candidat de se présenter.

L'épreuve est notée par deux examinateurs spécialisés.

- Objectifs de l'épreuve et capacités mises en œuvre par le candidat

L'épreuve a vocation à vérifier la maîtrise de la langue vivante étrangère choisie, la qualité de la conversation et les capacités du candidat à communiquer ses idées. Les questions posées permettent à tous les candidats de s'exprimer, sans faire appel à des connaissances trop directement liées à un domaine particulier.

Le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- exposer et communiquer correctement ses idées dans la langue choisie ;
- comprendre, résumer, analyser et commenter un texte dans la langue choisie ;
- dégager l'intérêt du texte et mettre en perspective ses enjeux ;
- structurer de manière ordonnée son exposé selon un plan clair et cohérent ;
- allier clarté argumentative et justesse linguistique ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- démontrer son affinité avec la langue choisie et la (les) culture(s) qui lui sont associées ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Sélection de textes tirés au sort par les candidats

Allemand

- Suzanne Kippenberger, «Sehnsucht nach dem deutschen Wald», Der Tagesspiegel, Berlin, 17. Juni 2016
- «Kommentar: Helden 1989, Maulhelden 2016», www.dw.com 03.10.2016

Anglais

- Alan J. Levinovitz, «In an era of doping and blade running, what is a 'natural' athlete, anyway? », The Washington Post, August 1 2016
- Rosie Spinks, «'Cities are built with language': how poetry feeds on urban life», The Guardian - Thursday 6 October 2016
- Julie Turkewitz, «Protest Started by Colin Kaepernick Spreads to High School Students», The New York Times, 3 October 2016
- Christopher Lane, «Meet the Men Who Taught Donald Trump How to Bully», TIME MAGAZINE, Oct. 12, 2016
- «Trump and the academy», The Economist, September, 3rd 2016
- «The new political divide», The Economist, July, 30th 2016

Espagnol

- Elvira LINDO, «El vagón de los raros», El País, 11 jun 2016
- Jacobo Pedraza, «La ventaja de la multiculturalidad», elpais.com, 27/03/16

Italien

- Bruno Manfellotto, «Chissà se i nostri figli torneranno in Italia», L'Espresso, 11 gennaio 2016
- Luigi Vicinanza, «Quando le religioni si sostituiscono alla politica», L'Espresso, 22 luglio 2016

Russe

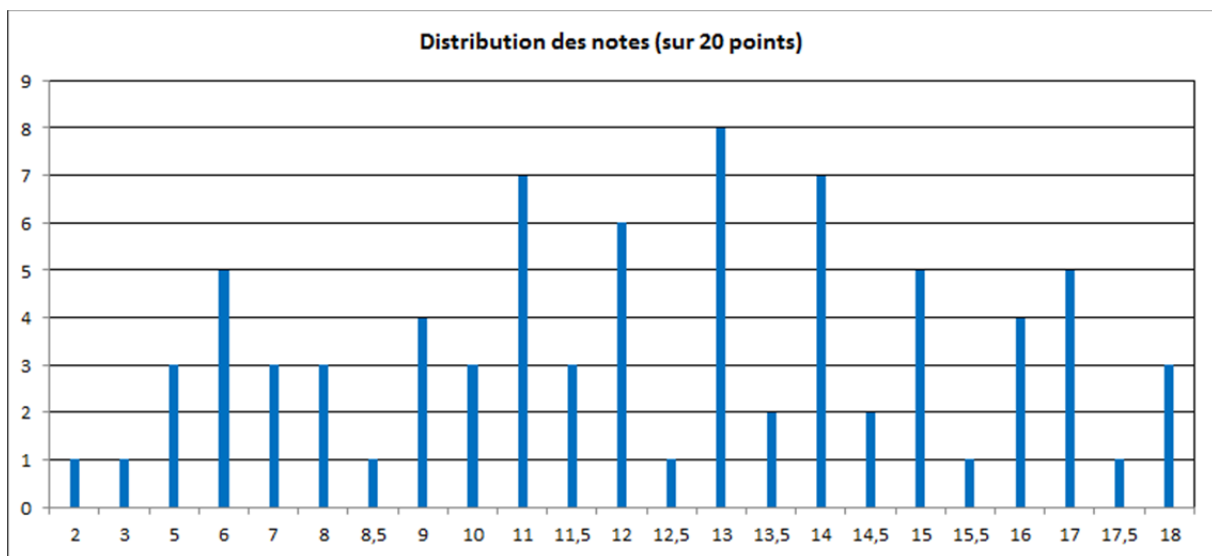
- Корр. ТАСС Светлана Янкина, «В Центре Помпиду открылась выставка русского искусства "Коллекция! Уникальный дар музею"», ПАРИЖ, 14 сентября 2016 года.

Répartition des notes

79 candidats
Note maximale : 18
Note minimale : 2
Moyenne : 11,82
Médiane : 12

Distribution des notes :

Comprises entre 0 et moins de 5 : 2
Comprises entre 5 et moins de 10 : 19
Comprises entre 10 et moins de 14 : 30
Comprises entre 14 et moins de 16 : 15
Comprises entre 16 et 18 : 13
Supérieures à 18 : 0



Données statistiques

Postes ouverts

Répartition par spécialité et par concours

Spécialités	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
Archéologie	3	Aucune ouverture de postes	1	Aucune ouverture de postes	4
Archives	7*	2	1	1	11
Monuments historiques et inventaire	4	1	1	Aucune ouverture de postes	6
Musées	4	1	1	1	7
Patrimoine scientifique, technique et naturel (PSTN)	Aucune ouverture de postes	2	Aucune ouverture de postes	1	3
Total	18	6	4	3	31

*dont un poste pour le ministère de la défense et un poste pour le ministère des affaires étrangères et du développement international

Inscriptions

NB : 95% des personnes se sont inscrites par téléchargement du dossier sur le site www.inp.fr

	Concours Etat/Ville de Paris et concours Collectivités territoriales	Concours Etat/Ville de Paris seulement	Concours Collectivités territoriales seulement	Total
Externes	367	104	41	512
Internes	46	14	8	68
Total	413	118	49	580

Répartition des candidats inscrits par âge, sexe et origine géographique

		Candidats inscrits au concours externes	Candidats inscrits au concours internes	Total
Âge	19	-	-	-
	20	1		1
	21	6		6
	22	16		16
	23	37		37
	24	76		76
	25	54		54
	26	57		57
	27	42		42
	28	26	1	27
	29	31	2	33
	30 à 34	83	12	95
	35 à 39	41	23	64
	40 à 44	18	15	33
	45 à 49	21	8	29
	50 à 54	0	3	3
	55 à 59	1	4	5
60 et +	2		2	
Sexe	Femmes	386	46	432
	Hommes	126	22	148
Origine géographique	Paris et région parisienne	352	25	377
	Autres régions (ou étranger)	158	41	199
	Ultramarins	2	2	4
Total		512	68	580

L'âge est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier de l'année du concours. Depuis 2006, les limites d'âge sont supprimées.

L'origine géographique est indiquée en fonction de l'adresse communiquée par le candidat sur son dossier de candidature.

Épreuves écrites

Candidats présents aux épreuves d'admissibilité

	Inscrits	Présents aux trois épreuves écrites	Taux de présence
Externes	512	307	59,96%
Internes	68	45	66,17%
Total	580	352	60,68%

- **1^{ère} épreuve écrite : épreuve de dissertation générale (concours externes)**

Dissertation générale (concours externes)*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini**	Maxi	Moyenne
Histoire européenne	37	1	16,5	8,50
Histoire de l'art européen	180	0,5	18	8,88
Histoire des institutions et de l'administration françaises	32	1	16	9,19
Archéologie préhistorique et historique européenne	24	3	14	7,93
Ethnologie	27	1,5	15	8,68
Sciences de la nature et de la matière	15	6	18	11,30

* sujet choisi au moment de l'épreuve

** hors copies blanches

- **1^{ère} épreuve écrite : épreuve de note établie à partir d'un dossier à caractère culturel (concours internes)**

Note (concours internes)	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel	47	4,5	15	9,72

- **2^{ème} épreuve écrite : épreuve scientifique de commentaire et d'analyse de plusieurs documents (concours externes et internes)**

Options scientifiques*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini**	Maxi	Moyenne
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	7	3	17,5	11,16
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	10	1	17,5	9,15
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle	10	1	16	6,94
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.	22	2	17,5	8,38
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle	36	3	18	8,94
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle	80	0,5	18,5	9,01
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours	93	1,5	19	9,15
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique	5	2,5	17	9,40
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	5	3,5	17,5	10,70
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	6	1,5	9	4,80
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	pas de candidat			
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	4	4	17	11,75
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	6	4	13	8,33
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	5	11,5	17	14,5
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	5	4	13	9,80
Ethnologie européenne	9	3	16,5	10,56
Histoire des techniques et patrimoine industriel	13	1,5	18	10,53
Patrimoine et sciences de la nature	11	4	15	9,36
Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours (concours externes)	22	4	18	11,59
Histoire des institutions françaises (concours internes)	11	2,5	17	10

* option choisie par les candidats au moment de l'inscription

** hors copies blanches

- 3^{ème} épreuve écrite : épreuve de langue ancienne ou de langue vivante étrangère (concours externes et internes)

Langues*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini**	Maxi	Moyenne
Allemand	33	1,5	18,5	11,09
Anglais	184	1	16,5	8,55
Arabe	Pas de candidat			
Chinois	Pas de candidat			
Espagnol	49	1	17,5	7,70
Italien	35	2	17	12,02
Japonais	1	19	19	19
Russe	3	2,5	17	9
Grec ancien	7	1	20	11,42
Hébreu ancien	Pas de candidat			
Latin	40	2	20	12,48

* langue choisie par les candidats au moment de l'inscription

** hors copies blanches

SEUILS D'ADMISSIBILITÉ

Les seuils d'admissibilité retenus par le jury ont été de :

- 101,5 points pour le concours externe Etat / Ville de Paris et 104,5 points Collectivités territoriales, soit respectivement une moyenne de 12,68 sur 20 et 13,06 sur 20.
- 90 points pour le concours interne Etat / Ville de Paris et 87 points pour le concours interne Collectivités territoriales, soit respectivement une moyenne de 11,25 sur 20 et de 10,87 sur 20.

Le nombre total de personnes autorisées à se présenter aux épreuves orales, à l'issue des épreuves écrites, s'est établi à : 60 externes + 19 internes = 79.

Épreuves orales

Concours externes

- **Épreuve de spécialité professionnelle***

Spécialité	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	5	6	16	10,60
Archives	9	13	18	16,11
Monuments historiques et inventaire	17	4	19	11,58
Musées	43	3	17	11,60
Patrimoine scientifique, technique et naturel	4	4	13	10

* les candidats inscrits dans deux spécialités professionnelles doivent présenter deux épreuves orales de spécialité professionnelle.

- **Épreuve d'entretien avec le jury***

Spécialité(s)	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	5	8	18	15,1
Archives	8	9	17	14
Archives - Musées	1	12,5	12,5	12,5
Monuments historiques et inventaire	1	15	15	15
Monuments historiques et inventaire-musées	4	12,5	18	15
Musées	25	6	19	11,94
Musées - Monuments historiques et inventaire	11	4	16	10,95
Patrimoine scientifique, technique et naturel	3	5	17	11,33
Patrimoine scientifique, technique et naturel - Musées	1	14	14	14

* les candidats inscrits dans une ou deux spécialités professionnelles ne présentent qu'une épreuve d'entretien avec le jury.

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	10	5	18	11,6
Anglais	34	6	18	13,01
Espagnol	9	5	16	11,55
Italien	6	6	18	13,16
Russe	1	14	14	14

Concours internes

- **Épreuve d'entretien avec le jury***
(Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

Spécialité(s)	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie - musées	2	11	18	14,5
Archives	5	10	17	14,2
Monuments historiques et inventaire	2	13,5	15	14,25
Monuments historiques et inventaire - musées	2	9	13,5	11,25
Musées	5	9	19	14,5
Musées - archives	1	6	6	6
Musées-PSTN	1	11,5	11,5	11,5
PSTN-Musées	1	19	19	19

* les candidats inscrits dans une ou deux spécialités professionnelles ne présentent qu'une épreuve d'entretien avec le jury.

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	3	13	14	13,33
Anglais	9	8	14	10,83
Espagnol	5	2	11	5,6
Italien	2	5	8,5	6,75

Admission

Détail des notes obtenues par les lauréats des concours externes*

- **Épreuve de spécialité professionnelle**

Spécialité	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	3	8	16	12,66
Archives	7	15	18	16,85
Monuments historiques et inventaire	4	12	19	14,75
Musées	4	10	17	14,62
Patrimoine scientifique, technique et naturel	3	11	13	12

- **Épreuve d'entretien avec le jury**

Spécialité(s)	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	3	16	17	16,5
Archives	6	13	17	15,16
Archives -musées	1	12,5	12,5	12,5
Monuments historiques et inventaire - Musées	2	16	18	17
Musées	2	12	19	15,5
Musées - Monuments historiques et inventaire	4	10	16	13,75
Patrimoine scientifique, technique et naturel	2	12	17	14,5
Patrimoine scientifique, technique et naturel - musées	1	14	14	14

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	4	10	17	12,5
Anglais	11	6	17	13,45
Espagnol	4	5	16	10,5
Italien	2	11	14	12,5

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Détail des notes obtenues par les lauréats des concours internes*

- **Épreuve d'entretien avec le jury**
(Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

Spécialité(s)*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie-musées	1	18	18	18
Archives	2	14	15	14,5
Monuments historiques et inventaire	1	15	15	15
Musées	3	13,5	19	15,83
Musées - Patrimoine scientifique, technique et naturel	1	11,5	11,5	11,5
Patrimoine scientifique, technique et naturel-Musées	1	19	19	19

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	1	14	14	14
Anglais	5	8	14	10,7
Espagnol	3	6	11	7,66

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Lauréats

- Répartition des lauréats* par spécialité

Spécialités	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat	Collectivités territoriales	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	
Archéologie	3	Spécialité non ouverte	1	Spécialité non ouverte	4
Archives	7*	0	1	1	9
Monuments historiques et inventaire	4	0	1	Spécialité non ouverte	5
Musées	4	0	1	2	7
Patrimoine scientifique, technique et naturel	Spécialité non ouverte	3	Spécialité non ouverte	2	5
Total	18	3	4	5	30

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

*dont un poste pour le ministère de la défense et un poste pour le ministère des affaires étrangères et du développement international

- Répartition des lauréats* des concours externes par sujet de dissertation générale choisi à la 1^{ère} épreuve écrite

Dissertation générale (concours externes)	Nombre de lauréats*	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Histoire européenne	1	14	14	14
Histoire de l'art européen	8	13	18	15,37
Histoire des institutions et de l'administration françaises	8	12,5	16	14,5
Archéologie préhistorique et historique européenne	2	10	14	12
Ethnologie	-	-	-	-
Sciences de la nature et de la matière	2	15	18	16,5

- Lauréats* des concours internes

Note (concours internes)	Nombre de lauréats*	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel	9	5	15	11,22

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

- Répartition des lauréats* par option scientifique

Options scientifiques	Nombre de lauréats concours externes	Nombre de lauréats concours internes	Total	Note sur 20		
				Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	1	-	1	17,5	17,5	17,5
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	1	1	2	16,5	17,5	17
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle	1	-	1	13	13	13
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.	-	1	1	15,5	15,5	15,5
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle	-	1	1	14	14	14
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle	2	-	2	14,5	15	14,75
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours	5	1	6	15	19	17,16
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique	1	-	1	17	17	17
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	-	-	-	-	-	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	-	-	-	-	-	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	-	-	-	-	-	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	-	-	-	-	-	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	-	-	-	-	-	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	-	1	1	11,5	11,5	11,5
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	-	-	-	-	-	-
Ethnologie européenne	-	-	-	-	-	-
Histoire des techniques et patrimoine industriel	1	2	3	11,5	15,5	14
Patrimoine et sciences de la nature	2	-	2	13	15	14
Documents d'archives du Moyen Age à nos jours (concours externes)	7	-	7	14,5	18	16,28
Histoire des institutions françaises (concours internes)	-	2	2	11,5	12	11,75
Total	21	9	30			

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Récapitulatif général

- **Concours externes**

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	126	386	512
Présents aux 3 épreuves écrites	72	235	307
Admissibles	14	46	60
Admis sur listes principales	5	15	20
Inscrits sur listes complémentaires	4	8	12
Lauréats*	5	16	21

- **Concours internes**

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	22	46	68
Présents aux 3 épreuves écrites	14	31	45
Admissibles	3	16	19
Admis sur listes principales	1	4	5
Inscrits sur listes complémentaires	1	10	11
Lauréats*	1	8	9

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

- **Concours externes et internes**

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	148	432	580
Présents aux 3 épreuves écrites	86	266	352
Admissibles	17	62	79
Admis sur listes principales	6	19	25
Inscrits sur listes complémentaires	5	18	23
Lauréats*	6	24	30

- **Concours Etat/Ville de Paris**

	Externe	Interne	Total
Postes	18	4	22
Inscrits	471	60	531
Présents aux 3 épreuves écrites	290	40	330
Admissibles	56	16	72
Admis sur listes principales	18	4	22
Inscrits sur listes complémentaires	11	10	21
Lauréats*	18	4	22

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

- **Concours territoriaux**

	Externe	Interne	Total
Postes	6	3	9
Inscrits	408	54	462
Présents aux 3 épreuves écrites	247	34	281
Admissibles	45	15	60
Admis sur listes principales	6	3	9
Inscrits sur listes complémentaires	9	4	13
Lauréats*	3	5	8

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Profils des lauréats

Âge moyen des lauréats (au 1^{er} janvier de l'année du concours)

Concours externes : 27,5 ans

Concours internes : 38,5 ans

Formation initiale des lauréats

Comme les années précédentes, tous les lauréats des concours externes ont une formation initiale d'un haut niveau, sensiblement supérieure aux exigences réglementaires du concours en matière de diplôme (licence ou diplôme équivalent), et beaucoup ont une double formation.

Les lauréats des concours internes ont également un haut niveau de formation universitaire alors que réglementairement ils ne sont soumis à aucune condition de diplôme.

Remerciements

La publication du présent rapport a été réalisée sous la direction de Monsieur Philippe Barbat, directeur de l'Institut national du patrimoine, assisté de Madame Sophie Seyer, secrétaire générale, de Monsieur Olivier Nicolaïdis, responsable du service des concours, et Madame Annick Le Meur, son adjointe.

L'Institut national du patrimoine remercie l'ensemble des membres du jury pour leur collaboration, notamment Madame Catherine Chevillot, présidente du jury, et Monsieur Edouard Bouyé, vice-président du jury, ainsi que Mesdames et Messieurs les correcteurs et examinateurs spécialisés et correcteurs et examinateurs spécialisés de langues.